

## Plan d'aménagement et schéma de gestion du Parc National de l'île de la Galite - Bizerte – Tunisie



## Rapport d'expertise pour une mise en tourisme durable de l'île de la Galite

### ANNEXES

Dossier réalisé par

Pierre MARTIN-GOUSSET  
Consultant

Novembre 2009

## SOMMAIRE

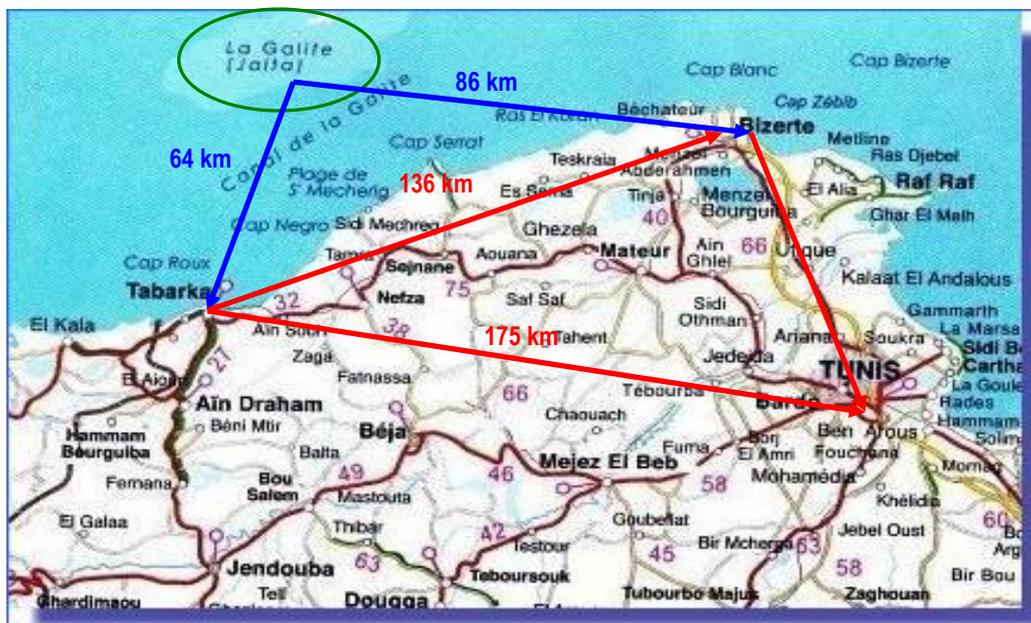
<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE</b>	<b>5</b>
Carte 1 Localisation géographique et distances kilométriques	5
Carte 2 Plan de l'île de la Galite	5
Carte 3 Plan de zonage du Parc National de La Galite	6
Carte 4 Plan d'intentions paysagères et écologiques de La Galite	7
Carte 5 Carte des fonds marins de La Galite	8
Carte 6 Plan d'ensemble de la mise en tourisme de La Galite	9
<b>ANNEXE 2 : SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTEES</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 3 : LISTE DES PRINCIPALES PERSONNES RENCONTREES</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 4 : ETUDE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LE GOUVERNORAT DE BIZERTE RAPPORT PHASE III - VERSION 3 FINALE – IDEACONSULT 35 AOUT 2008 - EXTRAITS</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 4 : ETUDE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LE GOUVERNORAT DE BIZERTE RAPPORT PHASE III - VERSION 3 FINALE – IDEACONSULT 35 AOUT 2008 - EXTRAITS</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 5 – PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES</b>	<b>16</b>
Plan 1 Aménagement de la « maison Bourguiba » (maison 1) en centre d'hébergement collectif (14 lits)	16
Plan 2 Aménagement de la « maison Bourguiba » (maison 2) en hébergement collectif (8 lits) 17	17
Plan 3 Aménagement des annexes de la Maison Bourguiba en logement pour la gérance	18
Plan 4 Plan d'aménagement de la « Maison au Médaillon » (n°10)	19
<b>ANNEXE 6 : LA TUNISIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>20</b>
Fiche n° 1 Présentation générale : la Commission Nationale de Développement Durable	20
Fiche n° 2 Ecotourisme et Tourisme Culturel Durable en Tunisie, Situation actuelle et perspectives, Avril 2004	20
Fiche n° 3 Quels enjeux du tourisme durable en Tunisie ?	21
Fiche n° 4 Pêche durable Rapport de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable- novembre 2005 (extraits)	22
Fiche n° 5 Le Développement Durable en Tunisie et le réseau associatif	24
Fiche n° 6 Formation en tourisme durable : l'Institut sylvo-pastoral de Tabarka – Université de Jendouba	24
<b>ANNEXE 7 : APPROCHES ET EXPERIENCES TUNISIENNES EN AGROECOLOGIE :</b>	<b>25</b>
Fiche n° 7 : le programme expérimental de développement du semis direct sur couverture végétale permanente (SCV) – CIRAD France - INRAT – FFEM	25
Fiche n° 8 « l'École paysanne en agriculture biologique » :	28

<b>ANNEXE 8 : EXEMPLES DE NOTES NATURALISTES SUR L'ARCHIPEL DE LA GALITE – MISSIONS PIM 2007-2008</b>	<b>30</b>
Fiche n° 9 Introduction aux notes naturalistes du PIM	30
Fiche n° 10 Notes naturalistes sur le milieu terrestre	31
Fiche n° 11 Notes naturalistes sur le milieu marin	31
<b>ANNEXE 9 : L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN TUNISIE</b>	<b>33</b>
Fiche n° 12 Compte rendu du colloque de Tunis (avril 2009) : « une économie solidaire pour réconcilier l'économique et le social »	33
<b>ANNEXE 10 : PRESENTATION D'ORGANISATIONS TUNISIENNES ET ETRANGERES DE REFERENCE EN RAPPORT AVEC LA MISE EN TOURISME DE LA GALITE</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 10.1 Les chantiers internationaux de jeunesse</b>	<b>35</b>
Fiche n° 13 Définition des chantiers internationaux	35
Fiche n° 14 Reportage sur les chantiers de volontariat paru dans Tunizien.com	35
Fiche n° 15 « l'association Tunisienne d'Action Volontaire » - ATAV	37
Fiche n° 16 « L'Association Jeunes Science de Tunisie » - AJST	38
Fiche n° 17 « L'association Concordia » - France	40
Fiche n° 18 « Service Civil International » (SCI France)	41
Fiche n° 19 Fédération Léo Lagrange	43
<b>Annexe 10.2 Les associations de tourisme à destination de la jeunesse</b>	<b>45</b>
Fiche n° 20 : « Association Tunisienne des Auberges et de Tourisme de Jeunes » (ATAJ)	45
Fiche n° 21 « Société Tunisienne de Tourisme des Jeunes » (SOTUTOUR)	46
<b>Annexe 10.3 Les écovolontaires – Présentation et exemples d'organisation</b>	<b>47</b>
Fiche n° 22 Présentation générale de l'écovolontariat	47
Fiche n° 23 « A Pas de Loup, Des Volontaires Pour la Nature » (APL)	48
Fiche n° 24 Cybelle Planet	51
Fiche n° 25 Les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement	51
<b>Annexe 10.4 Exemples de stages artistiques en rapport avec la Nature et les Iles</b>	<b>54</b>
Fiche n° 26 Découvrir les îles et leur biodiversité avec « Graines d'îles »	54
Fiche n° 27 Photographies et randonnées avec Alain Pons	54
Fiche n° 28 Stage Photo Numérique	54
Fiche n° 29 Les ateliers Itinérances photographiques	55
Fiche n° 30 Atelier Art'image - stages artistiques à l'étranger	55
Fiche n° 31 La photographie sous marine en Tunisie : le festival « Coralys » de Tabarka	55
<b>Annexe 10.5 Le « pescatourisme » : une nouvelle approche conciliant pêche artisanale et tourisme</b>	<b>55</b>
Fiche n° 32 Définition du concept de « pescatourisme »	55
Fiche n° 33 : Le « pescatourisme », cadre juridique actuel et perspectives pour le développement d'activités touristiques dans les secteurs pêche et cultures marines. – CGPA (Centre de gestion de la pêche artisanale) - Paprika CHAUDOUARD – mars 2007	56
Fiche n° 34 Whale-watching et Pescaturismo en Corse : Etat des lieux et propositions de gestion - Par Pascal MAYOL et Delphine GAMBAIANI - Etude réalisée par Souffleurs d'Ecume, pour le compte du Parc Naturel Régional de Corse, dans le cadre du programme LIFE Linda - Avril 2007 (extraits)	57
Fiche n° 35 : Embarque sur mon bateau et vis ma vie de pêcheur (article de presse Var Matin – juillet 2009)	58

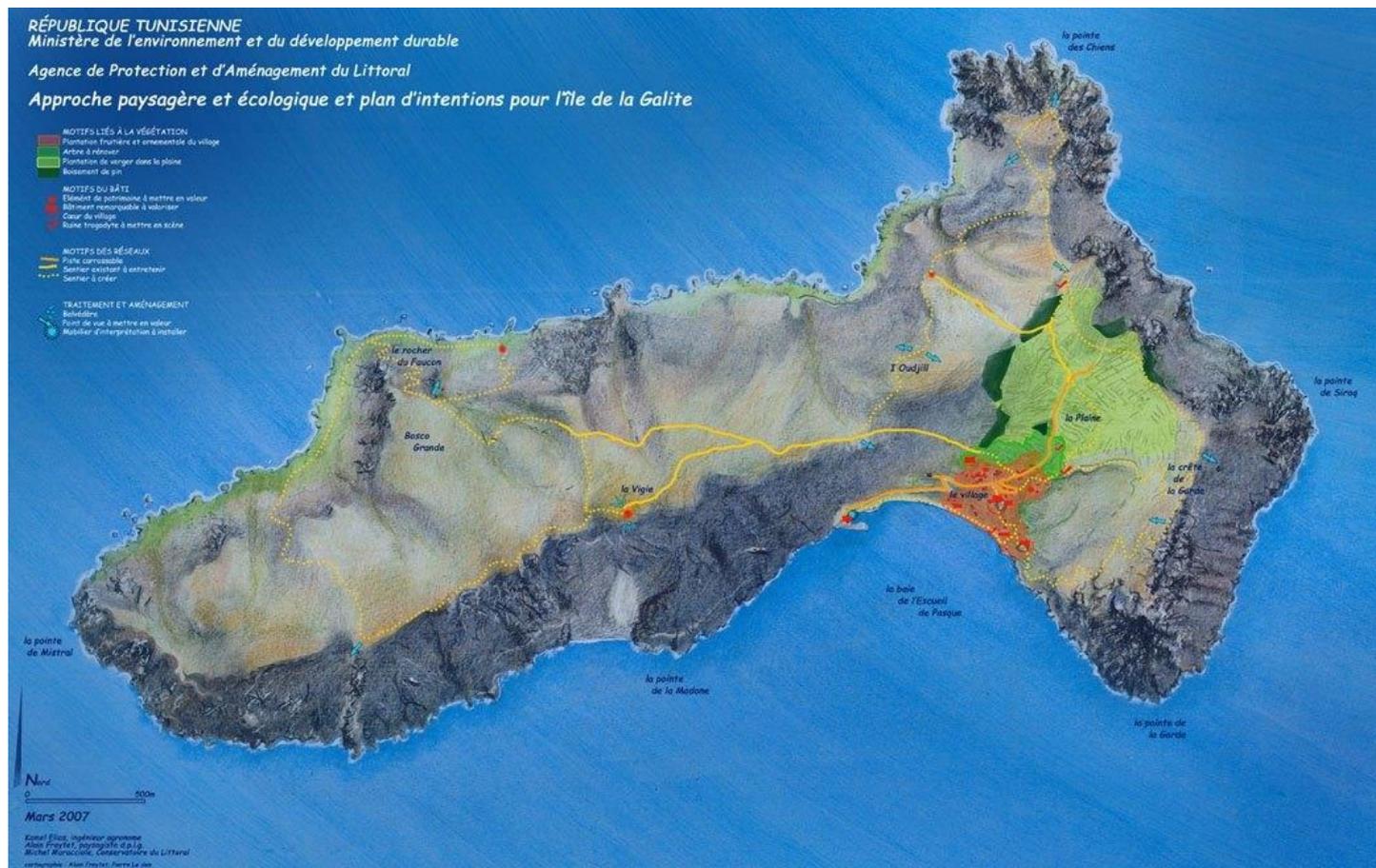
<b>Annexe 10.6</b>	<b>La plaisance</b>	<b>59</b>
Fiche n° 36	Situation actuelle et perspectives en Tunisie	59
<b>Annexe 10.7</b>	<b>La plongée sous marine</b>	<b>60</b>
Fiche n° 37	Les dessous de la grande bleue en Tunisie	60
Fiche n° 38	La Fédération des Activités Subaquatiques de Tunisie (FAST)	60
Fiche n° 39	La plongée en Tunisie	61
Fiche n° 40	La réglementation marine de Port-Cros	61
Fiche n° 41	Charte 2009 de la plongée sous-marine dans les eaux du parc national de Port-Cros	62
Fiche n° 42	Le sentier sous marin de Port Cros (Baie de la Pallud) – Dossier technique – Avril 2007	64
<b>Annexe 10.8</b>	<b>Agritourisme et Développement Durable</b>	<b>67</b>
Fiche n° 43	La ferme insulaire de Quéménès (mise en concession par le Conservatoire du Littoral Bretagne)	67
Fiche n° 44	Les gîtes « Panda » WWF	69

## ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE

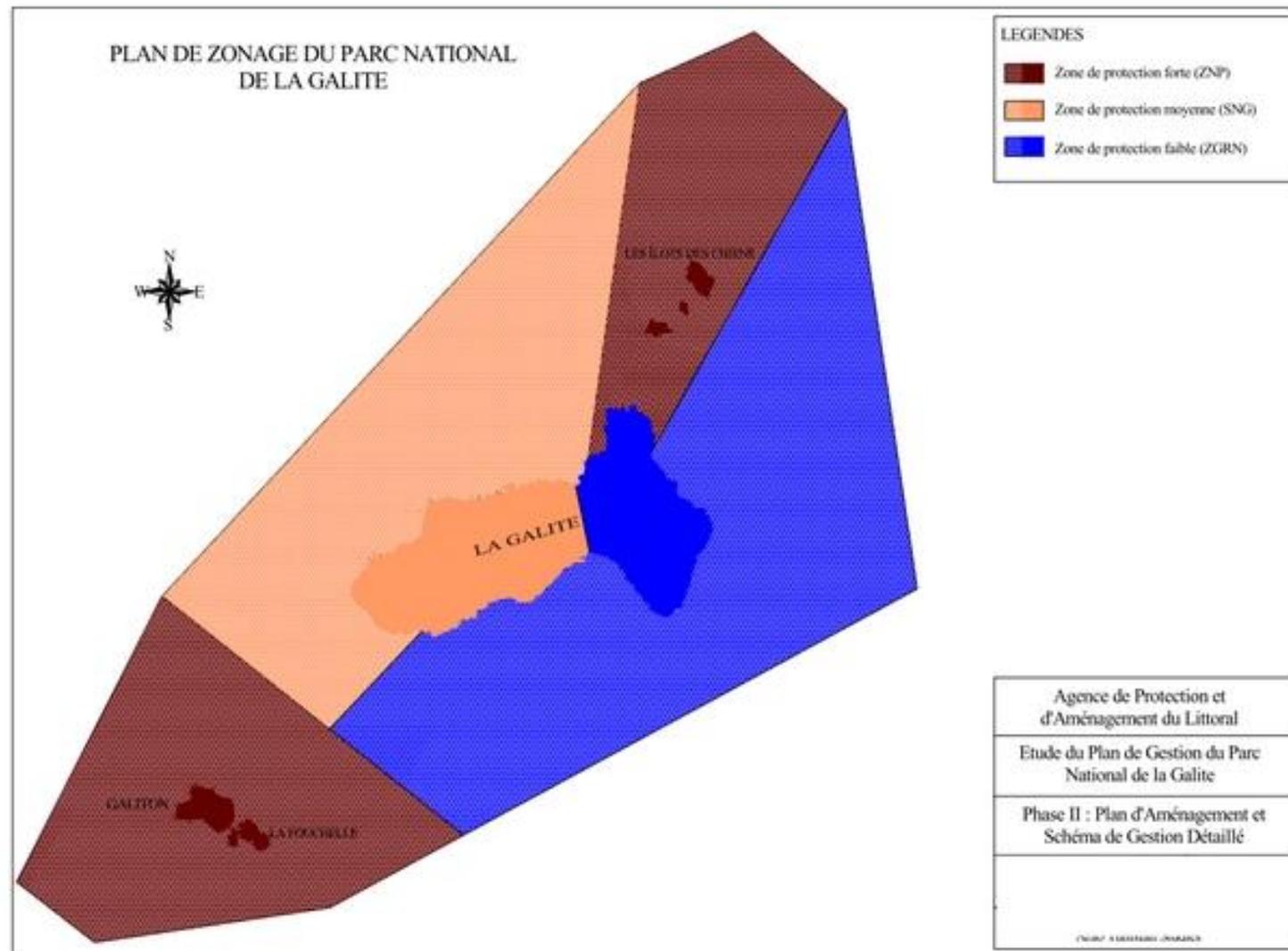
### Carte 1 Localisation géographique et distances kilométriques



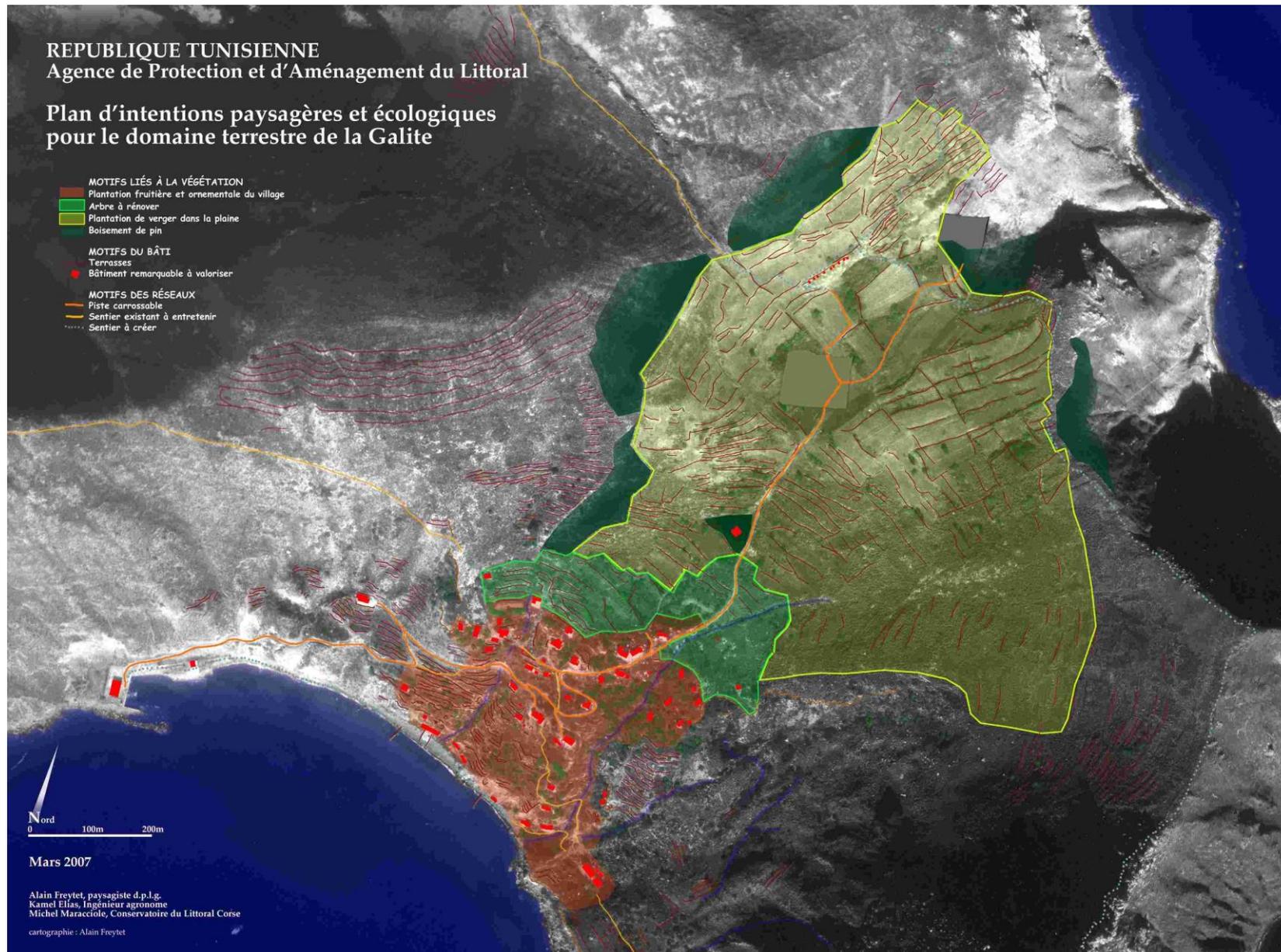
### Carte 2 Plan de l'île de la Galite



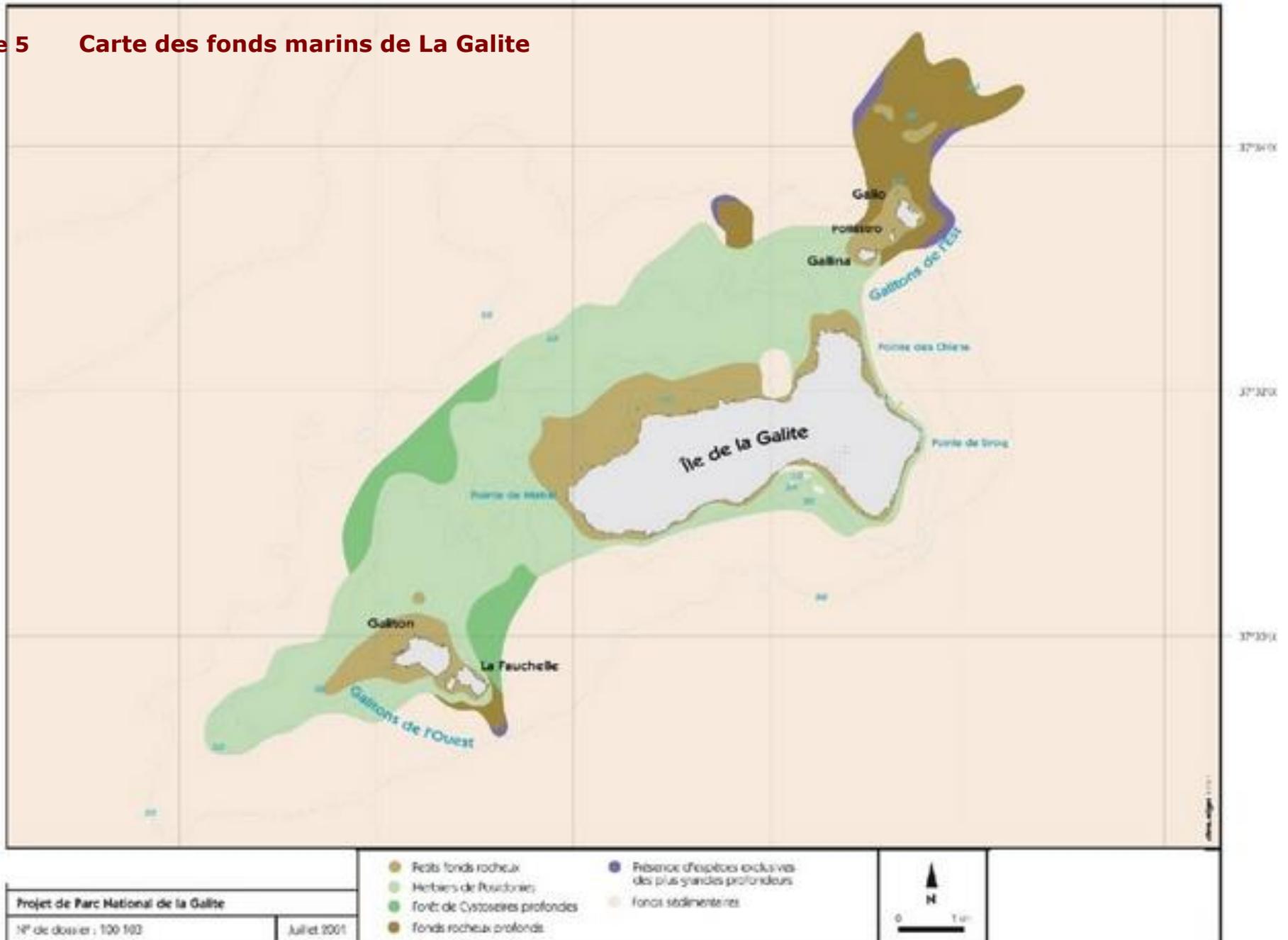
Carte 3 Plan de zonage du Parc National de La Galite



Carte 4 Plan d'intentions paysagères et écologiques de La Galite



Carte 5 Carte des fonds marins de La Galite



Carte 6 Plan d'ensemble de la mise en tourisme de La Galite



## **ANNEXE 2 : SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTEES**

Plan d'aménagement et schéma de gestion détaillé du Parc National de la Galite (rapport définitif phase 2) (APAL)

Plan d'aménagement pour le village de la Galite – APAL / Conservatoire du Littoral (Alain Fleytet paysagiste – mai 2009)

Projet de création d'un réseau d'aires protégées marines et côtières en Tunisie - Campagne de reconnaissance sous-marine de l'archipel de la Galite (Tunisie) - Rapport final (CREOCEAN – Août 2001)

Tourisme durable dans les îles (dossier ODIT France – juin 2009)

Kemenez, l'île autonome en énergie, réhabilitée au coeur de la mer d'Iroise (- dossier de presse (Conservatoire du Littoral – sept 2007).

Etude du Développement Touristique dans le Gouvernorat de Bizerte - Identification et Promotion des Projets (IDEACONSULT – dec 2007)

Le tourisme tunisien en chiffre 2007 (ONTT – division des statistiques)

Documents de promotion touristique des régions de Bizerte et de Tabarka (ONTT – 2009)

Divers sites internet tunisiens consacrés à l'écotourisme, au tourisme social, aux associations de jeunesse et de volontariat, à la plongée sous marine, à la plaisance – Divers sites parlant de la Galite et de son histoire.

## **ANNEXE 3 : LISTE DES PRINCIPALES PERSONNES RENCONTREES**

- Saba GUELLOUZ – APAL
- Anis ZAROUK – APAL et l'équipe d'écogardes de La Galite
- Sami BEN HAJ – Bizerte - consultant
- Aroussia KHAMASI - Direction du Tourisme – Tunis - Service des investissements touristiques
- Fabrice BERNARD – Conservatoire du Littoral - Mission PIM
- Michel MURACCIOLE - Conservatoire du Littoral Corse
- Soraya MEFTAH – Architecte paysagiste - Tunis
- Vincent RIOU – hydrogéologue – Les Angles
- Roger ESTEVE – Conservatoire du Littoral
- Fathi MEDDEB – Commissaire Régional au Tourisme - Bizerte
- Tarek NEFZI – Agence écotouristique Bécasse – Tunis
- Khaled Ben AMARA - gérant club de plongée Bizerte
- Louis DUTOUQUET – Conservatoire du Littoral Bretagne
- Jean Marie COLLOMBON - - Marco Polo Pesca tourisme – Marseille
- Tony CONTI – ancien Galitois

## ANNEXE 4 : ETUDE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LE GOUVERNORAT DE BIZERTE RAPPORT PHASE III - VERSION 3 FINALE – IDEACONSULT 35 AOUT 2008 - EXTRAITS

L'Office du Tourisme Tunisien a lancé la présente « Etude de Développement du Tourisme dans le Gouvernorat de Bizerte », étude qui doit se dérouler en trois phases :

- Phase 1 : Etude et diagnostic de l'existant en matière de ressources et composantes pouvant être exploitées pour développer le tourisme au gouvernorat de Bizerte,
- Phase 2 : Identification et promotion des projets touristiques pouvant être promus au gouvernorat de Bizerte
- Phase 3 : Esquisse des Perspectives futures pour le tourisme au sein du gouvernorat de Bizerte et élaboration d'un Plan d'action à moyen et long termes.

*Les lignes qui suivent sont extrait de ces documents.*

### 1 - Les opportunités d'investissements identifiées et la caractérisation des projets à développer

#### Les opportunités d'investissement identifiées

La première phase de l'étude du développement du tourisme au sein du gouvernorat de Bizerte a été consacrée au brassage et au recensement des composantes touristiques et des opportunités d'investissement. Compte tenu de la richesse des potentialités de gouvernorat de Bizerte aux niveaux historique, naturel et humain, une trentaine d'opportunités ont été dégagées.

Ces opportunités (cf. Tableaux ci contre) ont été classées selon les huit types de tourisme suivants :

- Tourisme culturel,
- Ecotourisme et tourisme de la nature,
- Plaisance,
- Hôtellerie / Hébergement,
- Animation,
- Tourisme de sport,
- Tourisme de bien-être,
- Services au tourisme.

Type de tourisme	Opportunité	Localisation
<b>Tourisme Culturel</b>		
	Le circuit de la côte nord et des " haounets "	Côte nord
	Le circuit "sur les traces des andalous "	Les villes "andalouses"
	le circuit triangulaire de l'est Bizerte-Utique-Ghar El Melh	Bizerte-Utique-Ghar El Melh
	Le circuit de la ville de Bizerte	Bizerte
	Les excursions de la " nostalgie pour Bizerte "	Vers Bizerte
	Le circuit la "tournée des îles"	les îles cotières
	Le musée de Bizerte	Bizerte
	Les musées à Ghar El Melh	Ghar El Melh
	Le festival Kmaies Tamène	Bizerte
<b>Ecotourisme / Tourisme de la nature</b>		
	Une visite (une journée pleine) ou un séjour (semaine) à Ichkeul	Tinja (Ichkeul)
	Une semaine auprès des populations de Sejnène (artisanat)	Sejnène
	Une semaine auprès des populations de Ghar El Melh (vie andalouse ou ottomane)	Ghar El Melh
	Une semaine auprès des populations de Mateur (vie de ferme tunisienne)	Mateur
	Les Séjours en famille (accueil et hospitalité)	Toutes délégations

<b>Plaisance</b>	
Marina à Bizerte	Bizerte
Marina à Ghar El Melh	Ghar El Melh
Marina à Menzl Abderrahmène	Menzel Abderrahmène
<b>Hôtellerie/Hébergement</b>	
Hôtels de charme	Toutes délégations
Hôtels à la zone AFT de Sidi Salem	Bizerte
Stations intégrées	Côte nord
<b>Animation</b>	
Espaces d'animation sur la côte nord ouest du gouvernorat	Côte nord
Espaces d'animation à la zone AFT de Sidi Salem	Bizerte
<b>Tourisme de sport</b>	
Complexe sportif	Côte nord
Club nautique	Côte nord
<b>Tourisme de bien-être</b>	
Station thermale à Ichkeul	Tinja (Ichkeul)
<b>Services au Tourisme</b>	
Centre de formation	Bizerte
Agence de promotion/commercialisation	Bizerte

Les opportunités d'investissement sont destinées à être transformées en projets qui vont contribuer au développement du gouvernorat de Bizerte et de la Tunisie d'une façon générale.

## **Caractérisation des projets touristiques à développer**

Les nouveaux projets touristiques à engager au sein du gouvernorat de Bizerte se doivent de prendre en considération les facteurs essentiels suivants :

- la situation et le niveau de développement atteint par le tourisme en Tunisie
- la position relative et le positionnement de la région de Bizerte par rapport aux régions touristiques du pays,
- les tendances mondiales en matière de développement touristique.

Tout en continuant à être un secteur important (première source d'entrée de devises, nombre d'emplois : 92.000 directs et 275.000 indirects (en 2005), montants des investissements réalisés) le tourisme en Tunisie a évolué vers une situation caractérisée notamment par :

- une prédominance du tourisme balnéaire (Sea, Sun),
- une saisonnalité de plus en plus marquée : l'étalement de la saison touristique se réduit de plus en plus,
- une image plutôt « Low cost » de la destination Tunisie, chez les tour opérateurs et les touristes.

Comparées à celle de Bizerte, les autres régions touristiques côtières se sont beaucoup développées sur le plan des infrastructures, et elles ont, sur le créneau balnéaire, des atouts que la région de Bizerte ne peut aisément rattraper.

Les tendances mondiales en matière de tourisme sont marquées désormais par une évolution de plus en plus marquée vers un tourisme plutôt personnalisé et vers un tourisme d'écologie et de nature.

Par ailleurs les projets de développement, qu'ils soient touristiques ou autres, prévus ou en cours de réalisation dans les autres régions de la Tunisie permettront une dynamique de développement accéléré du pays.

De ces projets on peut citer notamment : le lac sud de Tunis, les aéroport et port en eau profonde d'Enfidha, la zone de Hergla, le réseau des plateformes logistiques, l'aménagement de la sebkha de l'Ariana,

L'ensemble des facteurs cités ci dessus militent pour que les projets touristiques à développer au gouvernorat de Bizerte soient :

- positionnés « haut de gamme » ciblant une clientèle de classes socioprofessionnelles élevées,
- innovants, aussi bien par rapport à ce qui existe par ailleurs en Tunisie que par rapport à ce qui existe dans les autres destinations touristiques mondiales. En particulier ils doivent s'éloigner des stations balnéaires « de masse » et à « bas prix ».

La diversité est un facteur de développement important dont on doit tirer profit dans ses moindres opportunités. Elle passe par une stratégie de segmentation optimisée.

- durables et/ou écologiques, dans le sens où ils s'intègrent dans le milieu naturel et humain et contribuent au développement des régions où ils s'implantent.

**L'intégration doit donc se faire à deux niveaux :**

- ↳ **D'une part, intégrer la composante environnementale pour que le développement se fasse dans le respect de l'environnement et en harmonie avec lui, afin de préserver la source même de la richesse de la région.**
- ↳ **D'autre part, intégrer la composante humaine pour que les habitants locaux soient des acteurs actifs du développement de leur région.**

**De la sorte, le gouvernorat de Bizerte, en tant que région touristique, pourra prétendre à se faire labelliser « Valeur sûre et de qualité ».**

## 2 - Les mesures d'incitation et de facilitation proposées

Les mesures d'incitation et de facilitation préconisées le sont dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur en matière d'encouragement aux investissements. Elles sont de deux sortes :

- Extension des zones d'avantage
- Facilitation de l'obtention des autorisations d'exploitation de terrains.

### Extension des zones d'avantage

La famille des projets touristiques identifiés dans le gouvernorat de Bizerte se veut être innovante, notamment, par l'introduction des projets des types « écotourisme / tourisme de la nature », « hôtels de charme » et « séjour chez l'habitant ».

Afin d'encourager le développement de ces types de projets, il est préconisé d'étendre les zones d'avantage (du Code d'Encouragement des Investissements) à ces types de projets dans les délégations où il est prévu que les projets soient créés.

Ainsi la carte des zones d'avantage sera étendue pour couvrir :

- les projets de « tourisme écologique et vert » dans les délégations ayant des composantes
- éco-touristiques importantes : Sejnène, Joumine, Ghezala et Mateur
- les projets « séjour chez l'habitant » dans toutes les délégations
- les projets d'hôtels de charme dans les délégations de Bizerte, Ghar El Melh, Bizerte Sud et Sejnène.

### Carte étendue des Zones d'avantage du Gouvernorat de Bizerte

N°	Zone	Produit / domaine	Zones d'extension
1	Délégation d'Utique	Tourisme Culturel	
2	Parc Ichkeul	Tourisme écologique et Vert	Délégations : Sejnène, Joumine, Ghezala, Mateur
3	Hammam Sidi Ben Abbès	Tourisme Thermal	
4	Hammam Sidi Abdelkader	Tourisme Thermal	
5	Hammam Chefa	Tourisme Thermal	
6	Hammam Ennegrez	Tourisme Thermal	
7	Hammam El Atrous	Tourisme Thermal	
8	Ain Hammam	Tourisme Thermal	
		Séjour chez l'Habitant	Toutes les délégations
		Hôtels de charme	Délégations : Bizerte, Ghar El Melh, Bizerte Sud, Sejnène

A coté de l'extension des zones d'avantage ci-dessus indiquée, certains projets pourront être proposés à la Commission Supérieure de l'Investissement pour qu'ils soient considérés comme ayant un intérêt pour l'Economie Nationale. Il s'agit des projets de marinas, stations intégrées et complexe sportif. Alors et dans le cas la Commission Supérieure de l'Investissement entérine la proposition, ces projets pourront prétendre aux avantages supplémentaires suivants :

- Exonération de l'impôt pendant 5 ans
- Participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure
- Prime d'investissement de 5% du montant de l'investissement
- Suspension des Droits et Taxes au titre des équipements nécessaires à la réalisation de l'investissement.

### Facilitation des procédures d'exploitation

Des projets touristiques identifiés au gouvernorat de Bizerte, beaucoup sont à implanter sur des terrains dont la vocation actuelle est agricole. Pour pouvoir mener à bien ces projets, il est nécessaire de faciliter l'obtention de l'autorisation d'exploitation des terrains en question<sup>1</sup>. Les procédures pour le faire sont actuellement longues, il convient de les simplifier.

<sup>1</sup> Désormais l'autorisation d'exploitation a remplacé l'ancienne notion de « Déclassement ».

### 3 - Le partenariat Public Privé

Divers projets touristiques identifiés au sein du gouvernorat de Bizerte sont situés sur des terrains propriété de l'Etat ou auront besoin de sites et monuments publics. Il s'agit notamment :

- de terrain des projets d'écotourisme et de tourisme de la nature qui auront besoin d'utiliser les forêts, les lacs et plans d'eau et les réserves naturelles propriétés de l'Etat et relevant généralement du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
- des projets de tourisme culturel qui auront besoin d'utiliser des monuments et sites publics relevant du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine.

En matière de développement l'Etat a pris l'option stratégique de ne pas/plus intervenir directement en tant qu'opérateur économique mais encourage les initiatives de Partenariat Public Privé.

Les principales formes de Partenariat Public Privé généralement adoptées de par le Monde (cf. tableau qui suit) vont :

- du « Contrat de Service », forme où le Privé n'intervient qu'au niveau des services de maintenance et d'entretiens des Biens Publics, conjointement avec la partie Publique propriétaire des Biens et durant de courtes périodes de temps,
- jusqu'à la Vente (transfert de propriété) pure et simple des Biens Publics au Privé. Celui-ci devient seul maître des biens anciennement publics,
- en passant par des options intermédiaires où chacune des parties Public et Privé intervient à un niveau donné convenu en fonction du secteur/domaine considéré. Par exemple l'option « (5) Contrats Nouveaux » (dont une des formes les plus répandues est le BOT : Build Operate and Transfer) est utilisée surtout dans les projets d'infrastructure où c'est la partie Privée qui construit le projet, l'exploite pendant un certain temps puis en transfère la propriété à la partie Publique.

#### Options possibles de Partenariat Public Privé pour la cession au privé de Biens Publics (Terrains et Sites/Monuments Culturels Publics)

	(1) Contrat de Service	(2) Contrat de Gestion	(3) Location / affermage	(4) Concession	(5) Nouveau contrat *1	(6) Transfert / Vente des biens
Appropriation des biens	Public	Public	Public	Public	Public / Privé	Privé
Investissement de capitaux	Public	Public	Public	Privé	Privé	Privé
Risque / Gain Commercial	Public	Public	Partagé	Privé	Privé	Privé
Opérations / maintenance	Privé / Public	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé
Durée du Contrat	1-2 ans	3-5 ans	10-12 ans	15 à 30 ans	10 - indéfini	Indéfini

(5) nouveaux contrats : . il y a plusieurs sortes de nouveaux contrats (BOT, BOO, BOLT, BLOT, DBFO, ROT). Ces contrats sont largement utilisés dans les projets d'infrastructure.

Actuellement en Tunisie, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques pratique le partenariat Public Privé essentiellement sous la forme de « (4) Concession » lors de l'attribution des lots de terrains publics aux techniciens de l'agriculture. Seulement la vocation des terrains reste agricole.

Le Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine est en train de louer aux Privés, des espaces situés dans les sites et/ou autour des monuments archéologiques. Ces espaces sont généralement utilisés pour le repos et la restauration. Seulement la location porte sur une partie non essentielle du site ou du monument archéologique.

#### Perspectives et Plan d'action

Les projets pour lesquels un Partenariat Public Privé est souhaité, voire nécessaire, sont notamment ;

- des gîtes ruraux ou des aires sur le chemin des circuits, à installer sur des terrains publics :
- dans la zone du Parc national d'Ichkeul, dans les forêts, autour des lacs
- un parc / musée à Bizerte à installer au monument du « fort espagnol »
- un musée photo au sein d'un des deux forts de Ghar El Melh

## **De. Visu**

---

- un musée des corsaires au sein du second fort de Ghar El Melh
- un espace d'animation au site archéologique d'Utique
- un musée à Ichkeul, en lieu et place de celui existant actuellement mais qui soit beaucoup plus riche et plus animé.

Pour ces projets, les formes de partenariat Public Privé les plus indiquées sont : la location / l'affermage ou la concession.

Dans les deux cas, la propriété des Biens Publics reste exclusivement publique. Les dépenses d'investissement (celles qui génèrent des immobilisations durables) sont du ressort du Public dans le cas de l'Affermage, et du ressort du Privé dans le cas de la Concession.

Le risque ou le gain commercial produit par l'activité entreprise au moyen du Bien Public est partagé entre le Public et le Privé dans le cas de l'Affermage. Généralement, le Privé est rémunéré à travers une part des recettes générées par l'activité en question. Le risque ou le gain commercial est Privé dans le cas de la concession.

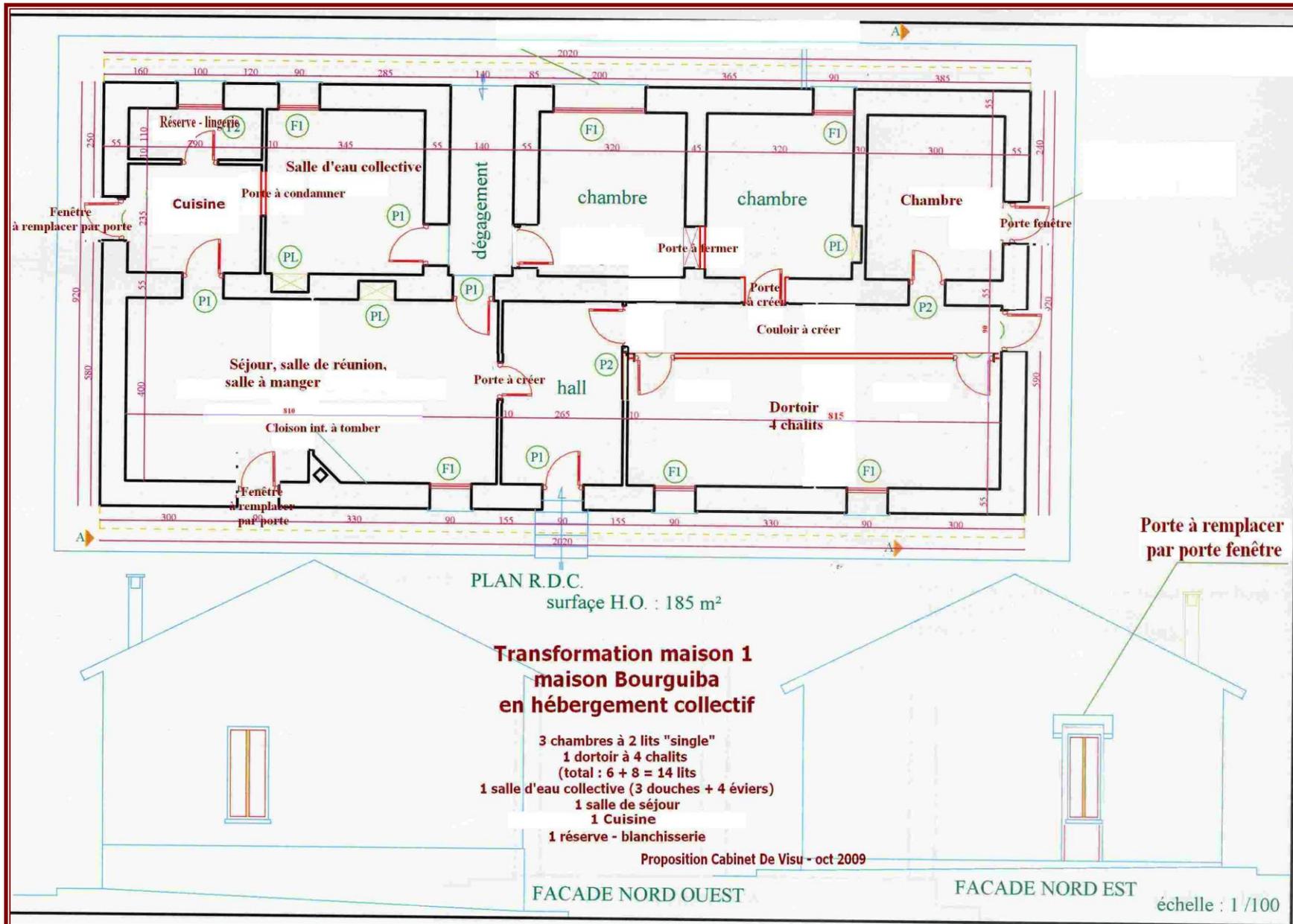
Les dépenses de maintenance et d'entretien du Bien Public sont dans les deux cas à la charge du Privé. Les opérations de maintenance et d'entretiens sont à préciser, et à distinguer des opérations d'investissements, dans le Contrat de partenariat.

Les durées des contrats de Partenariat Public Privé sont généralement de 10-12 ans pour l'Affermage et de 15-30 ans pour la Concession.

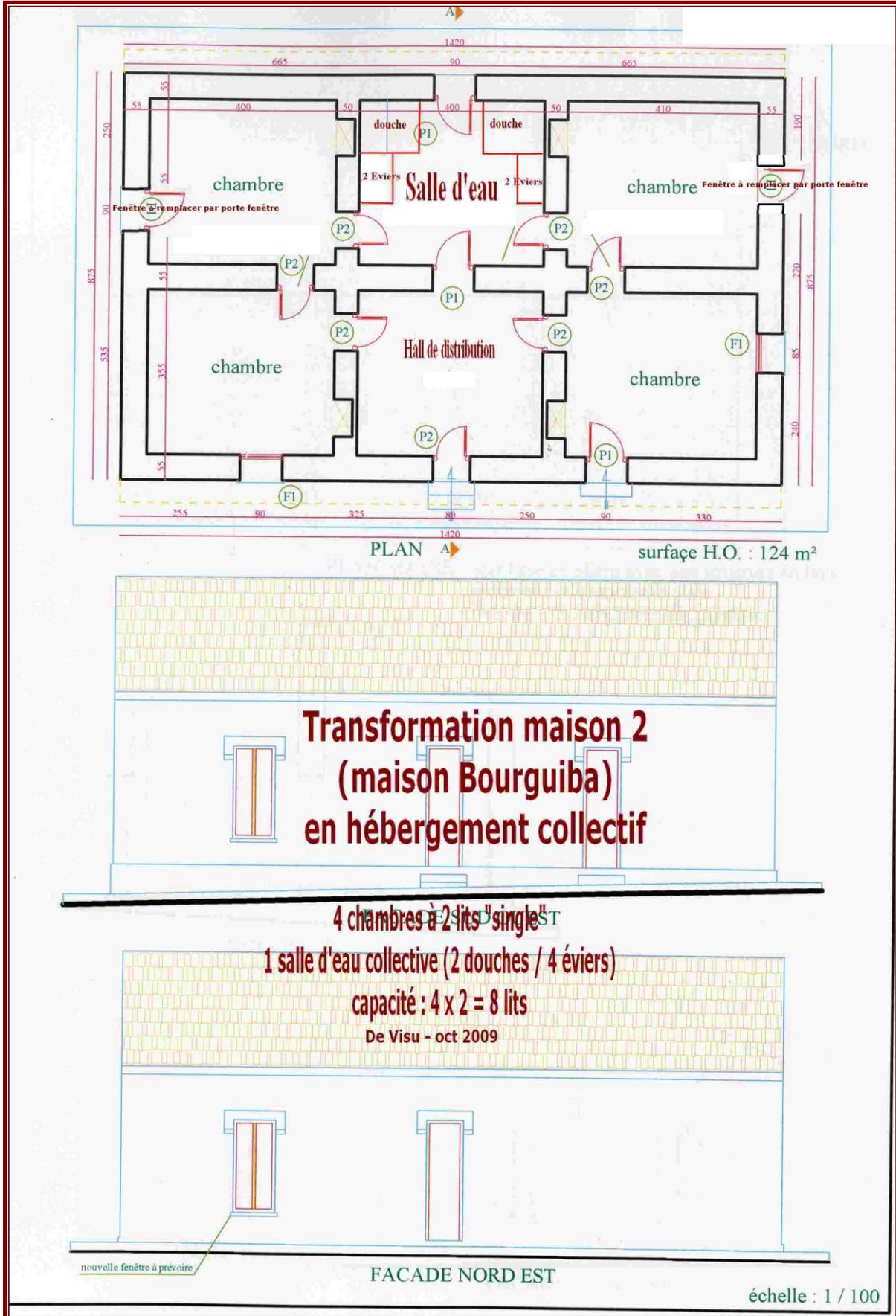
Ainsi il convient que le Conseil Régional de Bizerte fasse admettre à l'Etat (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine) le principe de faire réaliser les projets qui utilisent des Biens Publics dans un cadre de Partenariat Public Privé et selon la forme convenue. De la sorte les promoteurs potentiels seront davantage motivés pour réaliser les projets.

## ANNEXE 5 – PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES

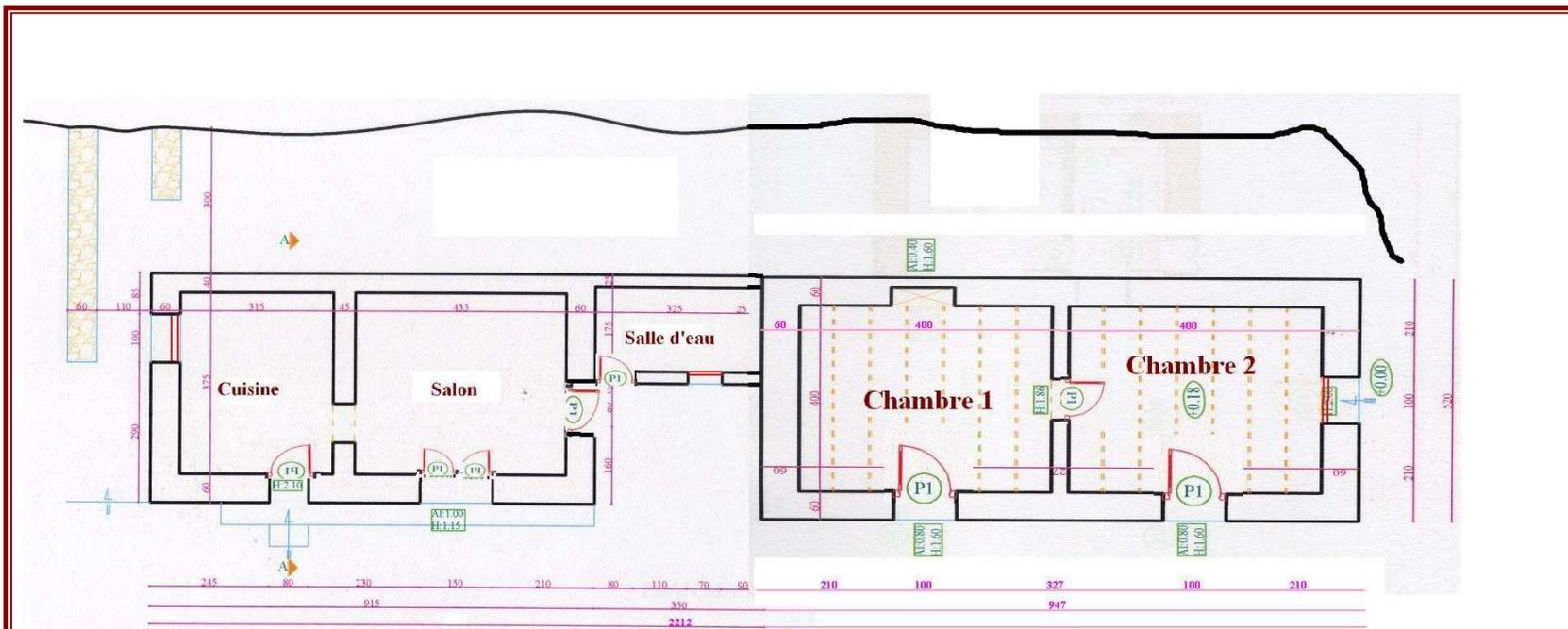
### Plan 1 Aménagement de la « maison Bourguiba » (maison 1) en centre d'hébergement collectif (14 lits)



## Plan 2 Aménagement de la « maison Bourguiba » (maison 2) en hébergement collectif (8 lits)



**Plan 3 Aménagement des annexes de la Maison Bourguiba en logement pour la gérance**



**Plan d'aménagement des annexes de la Maison Bourguiba en logement pour gérance**

Proposition du cabinet De Visu - oct 2009

**Plan 4 Plan d'aménagement de la « Maison au Médailon » (n°10)**



## ANNEXE 6 : LA TUNISIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE



### Fiche n° 1 Présentation générale : la Commission Nationale de Développement Durable

in : <http://www.anpe.nat.tn/fr/article.asp?ID=122>

L'engagement de la Tunisie sur la voie du développement durable constitue un choix national majeur. En effet, avant même le sommet de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1992, la Tunisie a commencé à mettre en place les politiques, les structures et les outils d'une stratégie nationale de développement durable.

La création en 1993 de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), en tant qu'instance supérieure de consultation et de décision, fût un événement institutionnel de taille, dont l'objectif est d'assurer l'intégration de la durabilité dans le processus de développement économique et social et de coordonner les efforts nationaux en la matière.

En 1995, la CNDD adopte le Plan d'Action National de l'Environnement et du Développement Durable pour le XXIème siècle, en tant qu'Agenda 21 National. Ces choix ne sont en fait, que la continuation et la consolidation de la politique de protection de l'environnement entamée en Tunisie surtout depuis la fin des années 80.

Cette politique a été concrétisée par un certain nombre de décisions et mesures, dont : la création de l'[Office National de l'Assainissement](#) (1974), la création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (1989), la création d'un ministère chargé de l'environnement (1991), la création du [Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis](#) (1996) et d'autres institutions spécialisées en la matière, l'introduction dans les plans de développement nationaux (1992-1996, 1997-2001 et 2002-2006) d'un chapitre relatif à la protection de l'environnement et au développement durable et la publication depuis 1993 du rapport annuel sur l'état de l'environnement.

### Fiche n° 2 Ecotourisme et Tourisme Culturel Durable en Tunisie, Situation actuelle et perspectives, Avril 2004

In : [http://www.chm-biodiv.nat.tn/index.php?option=com\\_content&task=view&id=130&Itemid=338](http://www.chm-biodiv.nat.tn/index.php?option=com_content&task=view&id=130&Itemid=338)

Budowski (1976) est généralement cité comme le pionnier concernant le concept d'écotourisme. Dans son article « Tourism and Environmental Conservation : Conflict, Coexistence or Symbiosis? », Budowski reconnaît que la relation entre le tourisme et l'environnement naturel tend à être conflictuel, mais que le potentiel existe pour une relation basée sur des bénéfices mutuels. Sa description de la relation symbiotique qui pourrait s'en suivre ressemble à l'idée contemporaine qu'on se fait de l'écotourisme.

L'écotourisme est souvent décrit comme une forme de tourisme "à forte motivation". Il n'y a pas de définition universelle de l'écotourisme, généralement considéré comme un "tourisme favorable à l'environnement", ce qui, sur un plan pratique, est diversement interprété selon le pays.

En l'absence de définition claire et reconnue, pour la Société Internationale de l'Ecotourisme (1991) il s'agit d' "... un tourisme responsable en milieux naturels qui préserve l'environnement et participe au bien-être des populations locales".

Selon l'Union Mondiale de la Conservation (World Conservation Union) (1996) c'est "... la visite de milieux naturels relativement intacts ... à faible impact négatif ... comportant une implication socio-économique des populations locales qui est à la fois active et bénéfique".

Pour d'autres, l'écotourisme est un "tourisme durable" qui pourrait se définir comme une volonté et une pratique du développement touristique et des activités récréatives dans un pays, une région, une destination touristique qui intègre les principes de base du développement durable et se montre respectueuse de l'homme, de l'environnement, de la culture et de l'économie locale de la région d'accueil".

Bien qu'il soit difficile de définir l'écotourisme, celui-ci présente certains éléments communs :

- La destination est généralement un milieu naturel non-pollué
- Ses attraits sont sa flore et sa faune et plus généralement sa biodiversité
- L'écotourisme se doit de soutenir l'économie locale et la spécificité du lieu

- Il doit contribuer à la conservation de l'environnement et, plus généralement, promouvoir la conservation de la nature
- Les séjours écotouristiques comportent souvent un élément pédagogique

Alors que les premières définitions de l'écotourisme mettaient l'accent sur une proximité recherchée avec la nature par les touristes, les définitions plus récentes ont plutôt cherché à mettre en lumière une variété de principes associés au concept de développement durable. On admet actuellement que l'écotourisme englobe les principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement et qu'en outre, il comprend les principes particuliers suivants qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable :

- l'écotourisme contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel;
- l'écotourisme inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être;
- l'écotourisme propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel;
- l'écotourisme se prête mieux à la pratique du voyage individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes.

En résumé, une analyse des définitions nous amène à considérer trois dimensions qui constituent l'essence même du concept d'écotourisme :

- Un tourisme axé sur la nature ;
- Une composante éducative ;
- Un besoin de durabilité.

Ce sont ces définitions qui différencient l'écotourisme du tourisme écologique, du tourisme vert ou du tourisme de nature. Ces derniers concepts étant des activités elles même liées à la nature mais en tant que produit de consommation sans toujours se préoccuper de la durabilité autant sur le plan social parce que par exemple utilisant des ressources humaines étrangères, que sur le plan de la conservation des habitats naturels et de la biodiversité. »

### *A propos du CHM*

*La Tunisie a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en mai 1993. Elle a multiplié les activités entrant dans le cadre de sa mise en œuvre. En 1998, elle a élaboré la stratégie et le Plan d'Action National sur la diversité biologique. Afin de contribuer à la pleine réalisation des objectifs de la CDB, la Tunisie a procédé en 2007, conformément au plan stratégique de la CDB et ses programmes de travail, à l'actualisation de l'étude et du Plan d'Action National sur la Diversité Biologique, avec tout ce que cela implique comme mesures d'adaptation, notamment le renforcement de ses capacités dans le domaine.*

*C'est dans un tel cadre que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a procédé à la conception et la mise en place d'un Centre d'Échange d'information sur la Diversité Biologique (CHM) qui est un outil d'appui pour la diffusion, l'échange de l'information et des expériences, le transfert des technologies et le renforcement de la coopération technique et scientifique.*

## **Fiche n° 3 Quels enjeux du tourisme durable en Tunisie ?**

In : <http://environnementurbaindurable.blogs.courrierinternational.com/archive/2008/01/11/quels-enjeux-du-tourisme-durable-en-tunisie.html>

Le secteur du tourisme représente l'une des industries les plus importantes mondialement et fait partie de celles qui connaissent le développement le plus rapide. Les répercussions sociales, économiques et environnementales de ce secteur –positives et négatives - au niveau mondial, régional et local sont immenses et extrêmement complexes. En 1995, l'Organisation mondiale du tourisme, le World Travel and Tourism Council et le Conseil de la terre ont essayé dans une déclaration conjointe de mettre en relief les principes d'un tourisme durable. Il s'agit d'un tourisme qui aide les gens à mener une vie saine et productive en harmonie avec la nature, qui contribue à la conservation, à la protection et à la réhabilitation des écosystèmes et qui protège l'environnement devrait faire partie intégrante du développement du tourisme. En plus le tourisme doit être planifié au niveau local et faire appel à la participation des citoyens et devrait reconnaître et appuyer l'identité, la culture et les intérêts des populations autochtones.

En Tunisie l'exploitation et l'aménagement des rivages de front de mer durant les trois dernières décennies ont engendré un développement spectaculaire de l'activité touristique. Devenu un secteur stratégique, le tourisme balnéaire tunisien constitue une des plus importantes composantes de l'économie du pays. En 2005 il a contribué à 7% du PIB et 20% des recettes en devises. Malgré les résultats positifs, le tourisme balnéaire a produit certaines formes de dérèglements de la dynamique naturelle ainsi que la dégradation de différents milieux côtiers. Plusieurs problèmes environnementaux ont été signalés dans les principales zones touristiques et qui sont la conséquence directe de la surexploitation de l'espace côtier et l'implantation incontrôlée et non étudiée de certaines unités hôtelières.

Les aménagements touristiques réalisés ont nécessité la mobilisation d'une masse importante de terrain sur le littoral pour les besoins des unités hôtelières et de l'infrastructure de base comme les aéroports, les routes, les parkings, les stations d'épuration des eaux usées. En outre, l'accroissement de la demande de sol urbain a entraîné une flambée du foncier et de l'immobilier. Enfin la concentration des constructions sur les dunes bordières à proximité des zones touristique favorise la dynamique de l'érosion marine dans certains secteurs du littoral. Les besoins en eau du secteur touristique sont importants et cette situation coïncide avec la période estivale marquée par la sécheresse et le recours aux eaux stockées dans les barrages de la Tunisie septentrionale.

Sur le plan énergétique, le tourisme environ le ¼ de la consommation d'énergie finale du secteur tertiaire et la consommation d'électricité par nuitée a connu une croissance de 6% par an passant de 11 à 20 KWh au cours de la période 1993-2003. Dans ce contexte les pouvoirs publics sont confrontés à une problématique qui les oblige à développer et promouvoir un tourisme diversifié, intégré et respectueux de l'environnement tout en garantissant et maintenant la compétitivité du produit touristique tunisien à l'échelle de la Méditerranée, du Moyen Orient et de l'Europe du Sud.

En conséquence il faudrait, analyser les actions qui ont été entamées ces dernières années en matière d'aménagement du territoire en particulier l'élimination des effets pervers du concept de zone touristique en vue d'une meilleure intégration spatiales des unités hôtelières. Il s'agit aussi de voir les règlements et les nouvelles normes spécifiques d'urbanisme, de qualité des constructions (architecture bioclimatique, utilisation des matériaux locaux) de consommation d'énergies et d'eau (utilisation des énergies renouvelables, traitement et recyclage des eaux usées).

Enfin il faut voir la nouvelle tendance des pouvoirs publics à promouvoir un tourisme diversifié privilégiant les régions intérieures du pays en particulier les zones montagneuses du Nord Ouest et les régions présahariennes de la Tunisie méridionale

### **Fiche n° 4 Pêche durable Rapport de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable- novembre 2005 (extraits)**

In : [http://www.anpe.nat.tn/up\\_pdf/rappo-peche-05.PDF](http://www.anpe.nat.tn/up_pdf/rappo-peche-05.PDF)

#### **Résumé du rapport**

La pêche et l'aquaculture constituent une source vitale d'alimentation, d'emploi, de loisirs, de commerce et de bien-être économique et social aussi bien pour les générations présentes que futures. Elles doivent être, à cet effet, aménagées d'une manière à assurer leur continuité, la conservation et le développement des ressources aquatiques vivantes pour le bien-être de l'homme, tout en respectant les écosystèmes et leur diversité biologique.

C'est en ces termes qu'a été introduit le code de conduite de la pêche responsable, préparé par la FAO et adopté à l'unanimité de ses pays membres le 31 octobre 1995. Ce code est sensé offrir un cadre pour les efforts fournis à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale afin d'assurer une exploitation durable des ressources aquatiques vivantes en harmonie avec leur environnement. Dans la préparation de ce travail sur le développement durable de la pêche et de l'aquaculture, il a été largement tenu compte de ce document.

Depuis les temps les plus anciens, les richesses aquatiques vivantes, à l'instar des autres ressources vivantes terrestres ont été considérées comme un cadeau inépuisable et ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale et grâce aux progrès scientifiques réalisés dans les domaines de la biologie, de l'océanographie et de la dynamique des pêches que ce mythe a laissé la place à une nouvelle conception qui ne considère plus les ressources marines vivantes, comme infinies (bien qu'elles soient renouvelables), et devraient être à ce titre proprement gérées si on voulait que leurs contributions au bien être économique, social et nutritionnel des populations humaines soient durables. La problématique de la durabilité de la pêche pourrait être abordée en tenant compte de ces considérations, avec divers objectifs dont les principaux sont :

- La durabilité de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que celle des activités connexes sur la base d'écosystèmes identifiables et spécifiques.
- La viabilité à long terme des ressources humaines intéressées par ces activités, au sein de communautés plus larges et dans des contextes économiques plus étendus.
- La santé et l'intégrité des écosystèmes aquatiques au profit d'autres usages tels que l'intérêt scientifique et autres utilisations légitimes de la mer comme le tourisme et les loisirs.

Le présent travail est réalisé, à la demande du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, sur la base d'un document de travail élaboré par Mr. Hadj Ali Mohamed (consultant) et enrichi, par la suite, au cours de plusieurs réunions d'un groupe de travail ad hoc. Il vient d'être actualisé en tenant compte des données et informations recueillies pour la période 2001-2003.

Le document qui en résulte vise essentiellement à identifier les éléments pertinents de durabilité de la pêche et d'en tirer les recommandations de base pour une politique de développement responsable de ce sous-secteur de l'agriculture qui représente en Tunisie:

- 1,4 % en moyenne du PNB (1,3% en 2001 ; 1,4% en 2002 et 1,4 % en 2003).
- Presque 9% de la valeur des produits agricoles (8,3 % en 2001 ; 9,5 % en 2002 et 7,8 % en 2003).
- Environ 100000 emplois, dont la moitié en emplois directs.
- Une contribution aux exportations agricoles très importante : 18,9 % en 2001, 24,3 % en 2002 et 25,6 % en 2003.

Etant remarqué que les exportations des produits de la pêche ont dépassé, en 2002 et 2003, celles de l'huile d'olive et ont occupé, durant ces deux années, la première place dans les exportations des produits agricoles.

Durant les deux dernières décades et à la faveur d'une évolution récente des mentalités de ceux qui s'intéressent à la pêche et à l'aquaculture, les ressources halieutiques ne sont plus considérées comme des réserves naturelles illimitées. On constate qu'en Tunisie également ces deux sous-secteurs de l'agriculture sont perçus comme deux activités essentiellement complémentaires, basés principalement sur des potentialités naturelles dont il faut gérer l'exploitation dans un contexte, autant que possible, de durabilité. Les deux activités devraient être considérées dans le cadre d'un système homogène d'interactions [Ressource/Homme] qu'il s'agit de préserver contre les impacts négatifs des pressions anthropiques et naturelles.

La pêche tunisienne est pratiquée (depuis plus ou moins longtemps selon les régions), dans des espaces maritimes principalement côtiers et cela à la recherche de produits de haute valeur commerciale. En effet, le marché, notamment celui de l'exportation, constitue la principale "driving force" de la production halieutique; mais les autorités publiques oeuvrent à encourager la pêche des poissons pélagiques de petite taille dont les réserves en mer (les stocks exploitables) offrent de meilleures perspectives de production que celles des ressources benthiques, jugées pleinement exploitées, voire surexploitées dans certaines zones, comme dans le golfe de Gabès par exemple.

Au plan géographique, la pêche maritime est pratiquée exclusivement en Méditerranée aussi bien dans les eaux du bassin occidental (zone appelée communément zone nord en Tunisie) où les ressources offrent encore des possibilités de développement, notamment au-delà des zones traditionnelles de pêche que dans le bassin levantin où le plateau continental et les aires de pêche sont plus importants, les fonds plus faciles à fréquenter et les ressources de valeur économique plus élevée.

Il est à rappeler, à cet égard, que la faible productivité biologique naturelle de la Méditerranée, une mer semi fermée, pauvre et soumise à diverses pressions anthropiques, rend l'objectif de gestion rationnelle des ressources halieutiques plus urgent qu'ailleurs et cela aussi bien au plan national que régional. Ces ressources subissent, en effet, deux pressions majeures, celle de la pêche dont l'effort ne cesse de croître surtout en direction des ressources de fond dans les zones privilégiées de la région côtière d'une part et celle des nuisances diverses (pollutions de différentes natures et de diverses origines, changement climatiques, etc.) qui affectent la qualité et le bien-être des ressources vivantes de la mer d'autre part.

Les impacts de ces pressions gagneraient à être minutieusement identifiées, évaluées et, autant que faire se peut, minimisés. Pour toutes ces raisons, l'objectif de développement durable doit être visé sur la base de critères identifiés et d'indicateurs pertinents. Les dimensions, les critères et les indicateurs de développement durable de la pêche, doivent être de natures économique, sociale, écologique et organisationnelle.

Dans le présent rapport un certain nombre de critères et d'indicateurs sont proposés. Ils sont susceptibles de fournir les informations nécessaires à la surveillance et au suivi de l'évolution des pêcheries vers l'objectif de durabilité.

Le présent rapport se divise en trois parties dont la première et la deuxième sont réservées à la pêche de capture, y compris des considérations d'aménagement et la troisième à l'aquaculture.

Dans la partie réservée à la pêche maritime, des données générales sur le cadre géographique méditerranéen de la pêche tunisienne (des points de vue océanographique, biologique et environnemental) sont rappelées ainsi que les principes et des propositions d'indicateurs de pêche et aquaculture durables. La pêche tunisienne est, dans un deuxième temps, sommairement décrite, y compris les aires, les engins et techniques de pêche ainsi que l'évolution de la production halieutique durant les dernières vingt cinq années, assortie d'une comparaison entre les principaux types et régions de pêche.

Les principales pressions qui s'exercent sur les ressources marines vivantes sont décrites, à savoir les impacts de la pêche de capture et des nuisances. Le golfe de Gabès et la pollution causée par les efflorescences du phytoplancton toxique sont évoqués pour illustrer respectivement la surexploitation et la pollution dans cette importante région de pêche tunisienne.

La troisième et dernière partie de ce travail est réservée à l'aquaculture, activité relativement récente mais qui joue, vis à vis de la pêche, un rôle similaire à celui de l'élevage par rapport à l'agriculture. L'aquaculture se développe à l'échelle internationale et en Méditerranée à une vitesse soutenue qui se reflète dans l'augmentation continue de la production. Ainsi, la production aquacole en Méditerranée a doublé durant les dix dernières années (1991-2002) pour dépasser, en 2002, 1100000 tonnes (y compris les productions totales des pays à façade atlantique).

Dans le même temps, la pêche Méditerranéenne voit sa production diminuer continuellement. Cette situation débouche sur un déficit en protéines d'origine aquatique animale qui est actuellement comblé par les apports de l'aquaculture et l'importation. Les pays Méditerranéens importent, en effet, autant qu'ils produisent pour satisfaire leurs consommateurs et faire face à une demande effrénée en produits dont la valeur diététique est souvent mise en exergue, surtout après les derniers scandales causés par certaines viandes blanches et rouges.

La situation de l'aquaculture en Tunisie n'évolue pas dans le sens et à la vitesse voulus par les autorités publiques, et cela malgré l'existence d'importantes potentialités identifiées (20000 tonnes par an) ; la production reste au niveau de 2 000 tonnes par an dont plus de la moitié est assuré par l'empoissonnement des plans d'eau intérieurs. Dans le but de relancer cette activité, plusieurs facteurs sont à considérer dont notamment la disponibilité de données objectives, régulièrement actualisées et contrôlées, y compris celles qui relèvent du contexte régional Méditerranéen. Les bases d'un développement durable de l'aquaculture restent à mieux définir et à compléter, le présent rapport recommande, néanmoins, quelques critères et indicateurs pertinents qui ont été conçus en relation avec les aspects biologiques, techniques, socio-économiques et environnementaux de l'aquaculture. Le rapport comporte également une description sommaire de la situation actuelle de l'aquaculture en Tunisie, y compris l'évolution de la production, la description des espèces élevées et des techniques utilisées, ainsi que les contraintes et autres aspects économiques et humains relevant de cette activité prometteuse.

### Fiche n° 5 Le Développement Durable en Tunisie et le réseau associatif

In : <http://www.environnement.nat.tn/associations.htm>

L'approche tunisienne du développement durable accorde une place de choix à l'implication de la société civile dans l'œuvre du développement à tous les niveaux. Des efforts ont été entrepris lors de la dernière décennie en faveur de la promotion des actions réalisées par les collectivités locales, les ONG, et les organisations de la femme et des jeunes .

A cet effet, le nombre d'associations engagées dans le secteur du développement durable ne cesse d'augmenter. Sur les 8000 associations, environ deux cent y compris quelques associations de sauvegarde de Médina (ASM) interviennent dans le domaine du développement et / ou de la protection de l'environnement et du patrimoine.

Suite à l'instauration d'une dynamique de partenariat Etat/ONG, on assiste à un soutien mutuel entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le tissu associatif actif dans le domaine de l'environnement. En effet, la majorité des manifestations environnementales ont été organisées soit avec le soutien du ministère ou en collaboration et avec la participation des ONG.

Cinq grandes catégories d'associations actives dans le domaine de la protection de l'environnement et de développement durable peuvent aujourd'hui être distinguées en Tunisie en plus des groupements de base :

- ✓ Les ATPNE et les APNE (Association Tunisienne pour la Protection de la Nature et de l'Environnement);
- ✓ Les associations de développement à vocation multiple;
- ✓ Les associations scientifiques;
- ✓ Les associations culturelles;
- ✓ Les associations de sauvegarde de Médina (ASM).

### Fiche n° 6 Formation en tourisme durable : l'Institut sylvo-pastoral de Tabarka – Université de Jendouba

In : <http://www.iresa.agrinet.tn/fr/instit/ispt.htm>

L'Université de Jendouba (nord-ouest de la Tunisie) a été créée par le décret 1662 du 4 août 2003 et couvre les 4 gouvernorats des nord-ouest tunisien (Jendouba, Kef, Beja et Siliana).

l'Institut sylvo-pastoral de Tabarka est un établissement en cotutelle avec l'Université, il propose 2 filières :

- ✓ Licence appliquée en science et techniques des forêts
- ✓ Licence appliquée en tourisme environnemental

Directeur : **Lamjed Toumi** - Secrétaire Général : Issa Chaabni - Tel : 78 670.542 - 78 672.467

## ANNEXE 7 : APPROCHES ET EXPERIENCES TUNISIENNES EN AGROECOLOGIE :

### Fiche n° 7 : le programme expérimental de développement du semis direct sur couverture végétale permanente (SCV) – CIRAD France - INRAT – FFEM

in : <http://agroecologie.cirad.fr>

Depuis plus de vingt cinq ans, le **CIRAD, institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud<sup>2</sup>**, et ses partenaires locaux développent des solutions alternatives aux systèmes de culture conventionnels dans les pays du sud car l'agriculture basée sur le labour butte à répondre aux principaux challenges en matière de conservation de l'eau et des sols, de protection de l'environnement, de sécurité alimentaire, de réduction des coûts, etc.



Des systèmes de culture attractifs, rentables, protecteurs de l'environnement et durables ont été créés pour être vulgarisés à grande échelle, basés sur le **semis direct sur couverture végétale permanente (SCV)**.

Dans ces systèmes, le sol n'est jamais travaillé et une couverture morte ou vivante est maintenue en permanence. Les pailles proviennent des résidus de cultures, de cultures intercalaires ou de cultures dérobées utilisées comme «pompes biologiques». Ces plantes ont des systèmes racinaires puissants et profonds et peuvent recycler les nutriments des horizons profonds vers la surface, où ils peuvent être utilisés par les cultures principales. Ils produisent aussi rapidement une importante biomasse et peuvent se développer en conditions difficiles comme durant les saisons sèches, sur des sols compactés, et sous une forte pression des adventices.

Le réseau agroécologie accompagne ces actions au sein du Cirad et avec ses partenaires. C'est un réseau :

- d'information sur les activités du Cirad en matière d'agroécologie de suivi et de pilotage d'un projet de développement multipartenaire et multisite : le Programme d'Actions Multi Pays en agro écologie (PAMPA) ;
- de liens vers les autres sites concernant l'actualité de l'agroécologie dans le monde ;
- de recherche bibliographique ;
- de partage et d'échange d'information scientifique et technique.

**Complément technique :** L'Agriculture de Conservation (AC) en Tunisie soumise à un climat semi-aride doit pouvoir optimiser l'efficacité des ressources en eau (400 mm/an) pour sécuriser la production de céréales et de fourrages. À court terme les techniques d'AC en améliorant les propriétés physiques du sol en surface par rapport aux systèmes traditionnels (Nouiri et al., 2008), permettent une meilleure infiltration de l'eau avec des quantités de résidus limitées.

À plus long terme, l'amélioration du statut organique du sol apportée par l'intégration progressive des matières organiques stables issues des résidus de culture, pourrait également contribuer à une meilleure rétention de l'eau. Les Matières Organiques du Sol (MOS) ont la capacité de retenir jusqu'à plus de 20 fois leur poids d'eau (Smith et al., 1994). Ben-Aissa et al. (2009) ont mesuré dans le nord de la Tunisie une augmentation de 2 T/ha de C dans la couche superficielle du sol (0-10 cm) après sept années de culture en mode AC alternant une année de céréale et deux années de légumineuse.

Dans ce contexte il convient d'utiliser des outils d'aide à la conception de nouveaux systèmes permettant (i) de modéliser l'évolution des MOS sous systèmes de culture diversifiés et (ii) de rationaliser la gestion des biomasses produites, dont une partie pourrait être conservée pour le sol et une autre dédiée aux besoins de l'élevage (Benhammouda et al., 2008).

L'unité de Recherches SCV spécialisée en Agriculture de Conservation travaille avec ses partenaires dans de nombreuses zones agroécologiques à la création de systèmes de culture pratiquant le Semis-direct sur Couvertures Végétales (SCV)..

<sup>2</sup> CIRAD Unité de Recherches SCV TA B-01 / 07 Avenue Agropolis 34398 Montpellier Cedex – France (33) 4.67.61.56.43

### Exemple n° 1 : "Projet de recherche-développement sur le semis direct avec couverture végétale en Tunisie" - Michel Raunet – CIEPAD<sup>3</sup>

Cette mission a eu lieu à l'occasion du séminaire annuel « semis direct » organisé par le CTC à Bou Salem. La mission avait pour but la définition d'un renforcement de l'appui scientifique du Cirad à Stéphane Chouen, volontaire international Cirad, basé depuis février 2002 au CTC de Bou Salem pour la mise en oeuvre, avec les partenaires tunisiens (CTC maître d'oeuvre, ESAK et INRAT contractants) du projet FFEM.

L'objectif de la première tranche du projet FFEM (campagnes 2002-2003 et 2003-2004) est de présenter dès 2004 un certain nombre de résultats quantifiés, scientifiquement validés, permettant de légitimer la deuxième tranche du projet (campagnes 2004-2005 et 2005-2006).

A cet effet, un séminaire international sera organisé par le CTC en février 2004, en coordination avec celui du réseau « semis direct » méditerranéen (en liaison avec l'ONG FERT) dont le premier séminaire s'était tenu à Settlat (Maroc) en octobre 2001.

### Exemple n° 2: « Etats des lieux du semis direct en Tunisie et propositions d'actions pour son amélioration » - Mission du 14 au 17 avril 2005 - Lucien Seguy et Jean-Claude Quillet - CIRAD

Document obtenu sur le site Cirad du réseau <http://agroecologie.cirad.fr>

Une mission effectuée à la demande de l'Agence Française pour le Développement a été réalisée en Tunisie par L. Seguy et J. C. Quillet en avril 2005. Son objet était l'évaluation de la situation des cultures en SCV après quelques années de pratique.

**Principales conclusions :** D'important progrès ont été enregistrés dans la maîtrise des techniques SCV et leur complexification progressive par les agriculteurs eux-mêmes va dans le sens d'une meilleure efficacité des SCV et de l'obtention d'un meilleur « retour sur investissement ». Les surfaces en SCV atteignent en 2005, 6000 ha. Cependant le nombre de solutions SCV pratiquées reste faible et peu d'agriculteurs sont convaincus du bien-fondé de cultures de couvertures opportunistes (faire de la biomasse dès que le climat le permet). Le non broyage des pailles de céréales (manque de matériel ?) est aussi un frein à l'obtention de meilleurs résultats plus rapidement (la couverture du sol serait plus uniforme et moins épaisse et le semis ultérieur facilité. De plus les pailles finement broyées sont peu appréciées par les ovins).

Résultats et attendus : Il est recommandé de tout mettre en oeuvre pour préserver et développer la couverture permanente du sol (fertilisation des plantes de couvertures et pas seulement de la culture principale). De nouveaux systèmes doivent aussi être testés pour lutter contre les dicotylédones favorisant la manifestation des propriétés allélopathiques de certaines plantes (avoine, orge). Des expérimentations doivent être lancées chez des agriculteurs en pointe de la technique SCV pour construire progressivement des systèmes gérés au plus près de la nature (sans engrais ni pesticides superflus).

Ainsi pourra-t-on tirer parti de toutes les potentialités des SCV (fonctions agronomiques, biologiques et impact sur la qualité des aliments en utilisant moins d'intrants chimiques).

### Exemple n° 3 - Développement des techniques agroécologiques à base de semis direct dans la région céréalière semi-aride du Kef en Tunisie

**ZONE MORPHOCLIMATIQUE :** zone semi-aride méditerranéenne, 600 à 700 mètres - d=altitude, 450 à 550 mm de pluie annuelle, plateaux et ondulations jusqu'à 20 % de pente

**SOLS :** sols isohumiques, sols bruns calcaires, vertisols sur marnes, marno-calcaires et argiles de l=ère secondaire ou sur colluvio-alluvions argileuses ; localement, sols halomorphes

**CONTEXTE AGRO-SOCIO-ECONOMIQUE ET TYPE D'AGRICULTURE :** Céréaculture en faire-valoir direct sur terres privatives. Revenus agricoles de 50 à 500 US \$/ha/an polyculture ou monoculture mécanisée en sec et/ou en irrigué, et élevage (moutons), assez extensifs. Exploitations de 4 à 140 hectares, pratique de la jachère (assolement biennal ou triennal)

**PRINCIPALES PRODUCTIONS :** Base de céréales (blé dur, blé tendre, orge, avoine, triticale, sulla, sorgho...), parfois légumineuses (fèves, féveroles, pois-chiche, petit-pois, lentilles, vesce, luzerne), arboriculture, oléiculture, maraîchage, élevage extensif du mouton.

<sup>3</sup> L'ensemble de ces fiches ont été tirées de documents obtenus sur le site Cirad du réseau <http://agroecologie.cirad.fr>

**PARTENAIRES DU CIRAD :** IRESA, INRAT, CTC, ESAK, CRDA, PDARI du Gouvernorat du Kef

**DATE DE DEMARRAGE :** courant 2000 - **DATE DE CLOTURE :** 2005

**BAILLEUR DE FONDS :** A.F.D. (Agence Française de Développement), CIRAD

### **OBJECTIFS DU PROJET :**

Démontrer qu'une agriculture pluviale à base de céréales (blé dur, orge, avoine) durable, productive, intégrant l'élevage et respectant l'environnement, est possible et lucrative dans les conditions semi-arides méditerranéennes.

Les innovations agronomiques proposées devront économiser l'eau, supprimer l'érosion, diminuer les coûts de production, réduire les temps de travaux, augmenter les rendements, introduire des légumineuses et intégrer l'élevage (mouton).

Pour cela seront testées et proposées les méthodes de gestion agroécologique des systèmes de culture, à base de semis direct, non-travail du sol et couvertures végétales.

La composante formation (agriculteurs, techniciens, agronomes) sera très importante.

### **METHODES DE TRAVAIL :**

Après la phase de diagnostic et de compréhension des pratiques traditionnelles actuelles, seront mis en place, avec et chez les agriculteurs : des dispositifs expérimentaux systémiques, en grandeur réelle (environ 1 hectare) et contrôlés par la recherche, où seront testés et comparés aux systèmes conventionnels, différents systèmes de culture innovants. Sur ces parcelles seront mesurées, suivies et comparés les divers paramètres et indicateurs, d'ordres agronomiques, agrotechniques, économiques et environnementaux.

L'ensemble d'une toposéquence représentative sera concerné : des essais thématiques, de surface plus réduite, pour répondre au mieux aux essais systémiques (comportement de plantes de couverture, gestion des herbicides, fertilisation, densité de semis, variétés...).

A côté de ces essais, seront sélectionnées des fermes de référence où seront introduites, en pré-diffusion, les innovations, en conditions semi-contrôlées.

Ces 3 phases expérimentales s'alimenteront entre-elles. Ces terrains serviront de supports pour la formation (agriculteurs, techniciens, vulgarisateurs, agronomes, étudiants...).

### **PRINCIPAUX RESULTATS (ACTUELS OU ATTENDUS)**

L'introduction intégrée des techniques de semis direct et de couvertures végétales (mulch) dans les systèmes de production devrait avoir pour résultats :

- ✓ de présenter des alternatives plus efficaces, plus faciles et moins onéreuses que les techniques des aménagements anti-érosifs classiques (banquettes...)
- ✓ . l'intégration des couvertures dans les intercultures et les jachères devrait améliorer considérablement le bilan fourrager pour les ovins, part importante des revenus.
- ✓ . la fertilité des sols, par la réactivation de la microflore et de la faune, (tamponnement des températures et du dessèchement du sol et par l'amélioration de statut organique) devra être sensiblement augmenté.
- ✓ . le bilan hydrique pour les cultures sera fortement amélioré
- ✓ . les temps de travaux et le nombre d'opérations culturales seront diminués, le matériel agricole et les chantiers seront optimisés
- ✓ . les coûts de productions devraient être divisés par 2
- ✓ . les marges nettes de l'exploitation seront augmentées.

### **THEMES AGRONOMIQUES, A ETUDIER ET A RESOUDRE, PERCUS COMME LES PLUS IMPORTANTS :**

- Améliorer le fonctionnement du profil cultural des points de vue physique, hydrique,
- ✓ biologique et chimique.
- Optimiser, agronomiquement et économiquement (couvertures, herbicides) la lutte contre les adventices.
- Intégrer l'élevage dans les assolements, grâce au plantes de couverture.

### **MODES ET CONDITIONS DE LA DIFFUSION DES INNOVATIONS AGROECOLOGIQUES :**

- Motiver les gens par la démonstration et l'exemple, ainsi que par les résultats économiques et les temps de travaux, plus que par la vulgarisation linéaire classique.
- Favoriser les visites de groupes d'agriculteurs sur les dispositifs expérimentaux.

**RESPONSABLES CIRAD DU PROJET :** Lucien SEGUY, Jean-Claude QUILLET, Claude BOURGUIGNON

**Voir aussi sur ce sujet le ROTEDD :** Réseau des ONG Tunisiennes œuvrant pour la protection de l'Environnement (ROTEDD : <http://www.rotedd.org.tn>)

## Fiche n° 8 « L'École paysanne en agriculture biologique » :

In : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/ah620f/ah620f.pdf>

L'école paysanne est une approche de recherche et de formation participative, basée sur la connaissance du milieu écologique et la gestion adaptée de l'exploitation agricole. L'utilisation de cette approche en agriculture biologique est le moyen idéal pour valoriser et développer les connaissances des agriculteurs et affronter les problèmes cultureaux spécifiques aux lieux.

L'école paysanne permet aux agriculteurs:

- ✓ D'apprendre et d'appliquer les principes de l'écologie dans la gestion de leur agro-écosystème.
- ✓ D'utiliser leur savoir critique au niveau de la ferme et de la communauté rurale.
- ✓ D'acquérir des qualités de chef utiles pour l'organisation des actions de groupe nécessaires pour la gestion de l'écosystème local.
- ✓ De maîtriser les approches de découvertes appliquées qui permettent de recueillir, de systématiser et d'étendre le savoir local.

L'école paysanne a été mise en place au début des années 90 en Indonésie. Durant une décennie, plus de deux millions de producteurs de riz en Asie et Asie du Sud-est ont participé aux écoles paysannes pour la gestion intégrée des ravageurs. Pendant 10 ans, des fermiers, des vulgarisateurs, des chercheurs en protection des plantes et des opérateurs d'organismes non gouvernementaux ont appris ensemble comment faire fonctionner les 75000 écoles paysannes mises en place.

Les agriculteurs qui ont participé aux écoles paysannes ont effectivement réduit leur utilisation de pesticides, amélioré leur utilisation d'intrants comme l'eau et les fertilisants de synthèse et accru leurs rendements.

L'école paysanne est ainsi devenue un modèle de formation des agriculteurs en Asie, puis en Afrique et en Amérique Latine.

Cette approche a été utilisée pour nombres de cultures telles que le coton, le thé, le café, le cacao, le poivron, les légumes et les petites céréales. L'approche s'est avérée utile dans plusieurs domaines (comme la gestion des terres et des eaux) et avec des intervenants différents, tels que les enfants en âge scolaire et les handicapés.

L'école paysanne est surtout une façon de renforcer les capacités des agriculteurs et des communautés rurales afin qu'ils prennent en main les conditions de vie de leur champ et de leur milieu social. Les agriculteurs doivent, tous les jours, faire face à des facteurs technologiques, politiques et de marché qui influencent leur productivité. Ils ont donc besoin de pouvoir exprimer leurs besoins en services leur permettant de meilleures conditions de vie et à la sécurité alimentaire, à partir d'un mode d'exploitation écologique.

### Historique de l'expérience tunisienne

C'est dans le cadre du projet de coopération technique entre la FAO et la Direction Générale de la Production Agricole qu'est née la première école paysanne en agriculture biologique en Tunisie. Cette initiative est une première mondiale pour l'adaptation de l'approche école paysanne utilisée en gestion intégrée aux besoins de l'agriculture biologique. Le défi est aussi de développer les connaissances techniques nécessaires en absence de «recettes» scientifiques de gestion biologique pour les zones climatiques arides de la Méditerranée.

Le projet avait prévu de mettre en place un mécanisme participatif de recherche et de formation, à travers une ferme pilote opérant comme un laboratoire vivant et un lieu d'échange de connaissances entre les agriculteurs. La formation sur le terrain serait assurée pour une vingtaine d'agriculteurs bio pratiquant dans les environs de la ferme pilote choisie, durant une saison productive d'environ 3 mois.

Un expert international en école paysanne et formation participative en agriculture biologique avait pour tâches:

- ✓ D'appuyer la mise en place de la ferme pilote et définir les besoins spécifiques en matériel et équipements pour les démonstrations du projet;
- ✓ De former les vulgarisateurs nationaux à la méthode de formation participative et son application à l'agriculture biologique;
- ✓ De former les producteurs et autres opérateurs nationaux sur le tas (ferme pilote) sur la recherche et la vulgarisation participative;
- ✓ D'assurer le suivi des activités de démonstration à la ferme pilote tout au long de la campagne agricole (environ 3 mois).

Les activités de l'école paysanne ont débuté en octobre 2003 en concertation avec les différentes instances concernées, à savoir :

- ✓ la Direction Générale de la Production Agricole,
- ✓ l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole,
- ✓ l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole, et le Centre Technique de l'Agriculture Biologique.

## De. Visu

Ces institutions ont défini les critères et les profils des groupes à former, les hommes ressources à faire intervenir et les étapes et la chronologie à suivre.

### Adresses utiles

Organismes	Adresses	Tél./Fax
Direction Générale de la Production Agricole (direction des études et de la diversification de production agricole)	30, Rue Alain Savary	Tél: +216 71 284 358
	1002 Le Bélvédère Tunis- Tunisie	+216 71 786 833
	mag@ministeres.tn	Postes 3375-3374-3369 Fax: +216 71 780 246
Centre Technique de l'Agriculture Biologique (CTAB)	BP 54- Chott Meriem	Tél: +216 73 346 279
	4042 Sousse- Tunisie	+216 73 346 278
		Fax: +216 73 346 277

## ANNEXE 8 : EXEMPLES DE NOTES NATURALISTES SUR L'ARCHIPEL DE LA GALITE – MISSIONS PIM 2007-2008



### Fiche n° 9 Introduction aux notes naturalistes du PIM

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral a entamé un processus de mise en gestion de l'archipel de la Galite. En 2006 puis en 2007, le Conservatoire du littoral porte une assistance à l'APAL afin de faire aboutir le projet de gestion active sur ce territoire protégé. Pour cela il a coordonné depuis 2006 deux missions scientifiques qui se sont déroulées dans le cadre de l'initiative pour les Petites Îles de Méditerranée, ayant pour objet l'amélioration des connaissances et la formalisation de propositions de gestion.

Ce recueil de notes naturalistes a pour objet de synthétiser les informations acquises au cours de ces missions qu'il s'agisse d'investigations naturalistes ou des avis de scientifiques et de gestionnaires confirmés en matière de gestion. Le document est destiné aux gestionnaires du site qui peuvent utiliser ces informations pour affiner le processus de gestion bâti principalement sur un plan de gestion élaboré en 2001 ou comme premiers résultats de suivi écologique. Certaines contributions constituent des outils méthodologiques et des éléments de réflexion en matière de gestion.

Le choix des thématiques qui ont fait l'objet de ces investigations complémentaires a découlé des recommandations du plan de gestion achevé en 2001 et qui a soulevé l'importance que revêtent certaines thématiques jusque là non documentées ou l'absence de certaines données qui se sont avérées cruciales à la lumière des campagnes effectuées.

Un suivi régulier de l'avifaune a été effectué afin de vérifier le statut de certaines espèces protégées et d'identifier les pressions auxquelles elles sont sujettes. Le bilan de l'herpétofaune locale a également pu être actualisé. En outre, un intérêt particulier a été porté à la flore locale, et en matière d'aménagements proposés dans le plan de gestion, conduisant notamment à une révision des orientations en matière de reboisements.

Comme nous le verrons tout le long de ce document, les investigations naturalistes ne constituent pas une finalité en soi. Outre les inventaires qui sont complétés lors de chaque campagne, elles sont avant tout destinées à renforcer les capacités de gestion de l'aire protégée à travers des propositions concrètes de gestion, il peut alors s'agir d'orientations voire de propositions plus détaillées d'actions destinées à la conservation de l'archipel et son intégration dans une démarche de gestion patrimoniale.

Le processus d'amélioration des connaissances devra se poursuivre régulièrement d'une part pour mettre à jour les suivis et d'autre part afin de compléter certains pans du diagnostic en rapport notamment avec les activités humaines, notamment la pêche, la plaisance, ainsi que l'histoire de l'île.

C'est en effet une démarche opérationnelle qui a été adoptée lors de l'initiative « Petites Îles de Méditerranée », qui s'est démarquée des autres processus par une approche concrète d'accompagnement sur le terrain. Cette approche est basée sur la formation et les échanges entre gestionnaires et scientifiques afin d'étayer des stratégies et des actions pratiques et raisonnées qui puissent dynamiser une gestion active adaptée au contexte pionnier de cette première aire protégée marine algérienne.

Ces campagnes qui répondent aux attentes de toutes les parties ont été effectuées en partenariat avec l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral, la Fondation Nicolas Hulot, le CEEP et l'Association des Amis des Oiseaux en plus des nombreux partenaires (chercheurs, scientifiques, gestionnaires) qui se sont engagés au côté de ce projet.

## **Fiche n° 10 Notes naturalistes sur le milieu terrestre**

### **Notes ornithologiques « Oiseaux marins des îlots » - Mission mai 2007 , par: Dr Alejandro Martínez Abraín, et Dr Daniel Oro de Rivas, IMEDEA (CSIC-UIB)**

Cette mission a permis de dresser un inventaire des oiseaux marins fréquentant les îles de l'archipel de la Galite et particulièrement ceux de la grande île. Elle a visé notamment le goéland d'Audouin *Larus audouinii*, le puffin cendré *Calonectris diomedea*, le cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis*, ainsi que le goéland leucophée *Larus michahellis* et le pétrel *Hydrobates pelagicus*.

Par rapport aux campagnes précédentes, on signalera la présence d'une colonie de cormorans huppés à Gallo et la petite colonie de puffins cendrés (trentaine de couples) des îlots Fratelli.

Cette campagne a permis de vérifier certaines constatations établies précédemment relatives à l'évolution de la population de goélands d'Audouin, ainsi que le nomadisme de *Larus audouinii* entre la grande île et les autres îlots de l'archipel (Gallo, Galiton, la Fauchelle et Pollastro), qui peut s'expliquer par la compétition avec le goéland leucophée *Larus michahellis*, ainsi que la prédation par les rats et les chats sauvages très présents sur ces milieux.

Ces deux dernières espèces peuvent présenter une réelle menace sur les populations de *Larus audouinii*, de *Calonectris diomedea* et d'*Hydrobates pelagicus* justifiant ainsi le recours à la dératisation et le contrôle de chats errants dans la grande île.

### **Mission mai 2008, par Yannick TRANCHANT, Ridha OUNI, Anis ZARROUK, Sofiane AGREBI et Sébastien RENO**

La réalisation de cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de suivis réguliers de l'avifaune marine de l'archipel de la Galite et notamment sur les îlots des Chiens, à travers la récolte de données, l'amélioration des connaissances et la détermination de l'état de santé des populations d'oiseaux. L'acquisition de ces précieuses informations sera nécessaire pour le suivi des différentes espèces, et en vue de leurs réactions à la future action de dératisation.

Sur les îlots des Chiens, le but de cette mission était de dresser un état zéro précédant la dératisation des îlots puis un suivi post-dératisation des effets de cette mesure.

Durant cette mission, vingt-six espèces d'oiseaux ont pu être observées, notamment des espèces nicheuses régulières de l'île tel que le goéland d'Audouin, le puffin cendré *Calonectris diomedea diomedea* et le cormoran huppé, des espèces nicheuses rupestres (tel que faucon pèlerin (Fauchelle, Galite), le faucon d'Eléonore (Galina, Gallo), le faucon crécerelle (Galite) et le grand corbeau. Ajouté à celles-ci, on a pu observer des espèces migratrices passagères sur la plupart des îles et des îlots de l'archipel (Galite, Gallina, Gallo) telles que le verdier d'Europe, le busard des roseaux, le loriot d'Europe, le rouge queue à front blanc, les gobemouches gris et noir, le guêpier d'Europe ou encore le bihoreau gris. On citera également la tourterelle des bois *Streptopelia turtur* sur Galiton ainsi que la cisticole des joncs *Cisticola juncidis*, qui a été de nouveau observée sur la grande île (au niveau de la Plaine).

On notera également la présence exceptionnelle du puffin yelkouan *Puffinus yelkouan*.

## **Fiche n° 11 Notes naturalistes sur le milieu marin**

### **DOMAINE MARIN DE LA GRANDE BAIE - Mai 08, par : Jean-Georges Harmelin (Centre d'Océanologie de Marseille) Saba Guellouz (APAL) et Michel Tillmann, (Conservatoire du Littoral)**

Les objectifs de cette campagne s'appuient sur des observations sous-marines effectuées dans la baie de la Galite. Ils visent l'approfondissement de la connaissance sur les peuplements de la baie, la mise en place d'un suivi des peuplements de poissons et l'évaluation de l'état de la zone de mouillage ainsi que celui de l'herbier de posidonies.

Ces observations nous ont permis de recenser 46 espèces de poissons sur trois secteurs ciblés de la baie (cotés Est et Ouest, zone de mouillage et épave). On remarquera la dominance de trois familles : les labridés (10 espèces), les sparidés (9 espèces), et les serranidés (6 espèces).

D'autres parts, ces observations ont permis aussi d'avoir une idée sur le peuplement végétal sous marin de la baie, qui se distingue particulièrement par la présence d'un vaste herbier de posidonies, et d'une prairie de cymodocées et des ceintures de cystoseires et de sargasses. Ces observations révèlent aussi la présence clairsemée de l'algue exotique *Asparagopsis taxiformis*, et l'absence de caulerpes.

Dans ce même contexte, le diagnostic sous-marin de la baie, révèle une remarquable diversité d'invertébrés benthiques en particulier, les éponges, les cnidaires (notamment *Astroides calycularis*), les mollusques (*Pinna nobilis* en particulier sur l'épave et le coté Est de la baie), les bryozoaires, les vers, les crustacés (*Periclimenes amethysteus*) et les échinodermes. On relèvera aussi la présence d'*Oculina patagonica* signalée pour la première fois sur l'archipel.

Dans le cadre de cette même mission, la zone de mouillage a également fait l'objet d'une évaluation. Cette zone se localise au centre de la baie de la Galite, elle est notamment utilisée par les bateaux de pêche et les bateaux de plaisance. Les observations ont permis de constater un impact perceptible des mouillages forains sur les cymodocées et sur l'herbier à posidonies. Cependant, et bien qu'il ne semblait pas y avoir d'impacts importants sur l'herbier, il est recommandé de délimiter une zone de mouillage à l'intérieur de cette zone. On préconise aussi, le mouillage sur le sable à cymodocées (moins vulnérables que les posidonies du fait de leur croissance rapide).

### **Observations sous-marines et préconisation de gestion dans la grande baie de la Galite - Mai 2008** Par : Michel Tillmann (Conservatoire du Littoral)

La gestion de la baie de la Galite se révèle primordiale, vu sa grande fréquentation par de nombreux acteurs ainsi que sa vocation d'abri.

Les herbiers de posidonies et de cymodocées sont soumis à des menaces inhérents au mouillage et aux viviers à langouste posés sur le fond. Cependant, cet impact reste à évaluer.

La présence d'une épave est également à prendre en compte dans les modes de gestion à préconiser, du fait qu'elle présente un attrait majeur pour les plongeurs et une gêne pour les manœuvres des embarcations.

Une zone de mouillage doit être définie, afin d'éviter de réels dégâts sur l'herbier et sur les populations de grandes nacres, très présents dans la partie Est de cette baie.

Enfin, la restauration de la digue en partie effondrée à l'intérieur de la baie et de la zone de manœuvre (important dépôt de matériaux, en particulier le long de la digue) ainsi que l'aménagement du port sont des actions prioritaires. De tels travaux d'aménagement seront coûteux et lourds (restauration et renforcement de la digue, dégagement du chenal, de la zone de manœuvre et d'accostage, installation d'un ponton grue de forte capacité, réaménagement de la calle).

## ANNEXE 9 : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN TUNISIE

### Fiche n° 12 Compte rendu du colloque de Tunis (avril 2009) : « une économie solidaire pour réconcilier l'économique et le social »

In : [www.cepes.es/media/docs/RAPPORT\\_ATELIER\\_CONFERENCE\\_TUNISIE.pdf](http://www.cepes.es/media/docs/RAPPORT_ATELIER_CONFERENCE_TUNISIE.pdf)

#### Les principes de l'économie sociale

Ils peuvent se résumer ainsi

- un statut privé et une libre adhésion,
- le primat de l'homme et de l'objet social sur le capital,
- un but non lucratif ou de non recherche de profit,
- un secteur économique à part entière qui œuvre sur le marché selon ses propres principes de base,
- l'indivisibilité des réserves : patrimoine collectif et non partageable,
- l'intérêt général et l'utilité sociale,
- un processus de décision et de contrôle démocratique par les personnes qui les constituent selon le principe : « une personne, une voix »,
- une autonomie de gestion et une indépendance des pouvoirs publics,
- un ancrage territorial ou local.

Dans la pratique, l'économie sociale correspond à des types d'organisations avec des statuts juridiques précis.

Les principaux acteurs de l'économie sociale sont les mutuelles, les associations, les coopératives, les fondations auxquelles il faut ajouter les structures d'appui tels que les réseaux internationaux ou régionaux de l'économie sociale (dont on peut citer le Réseau Euro méditerranéen de l'économie sociale, l'Association Internationale de la Mutualité, l'Alliance Coopérative Internationale, la Confédération Espagnole des Entreprises de l'Economie Sociale (CEPES) qui fonctionnent comme des lieux d'échange et de représentation de leurs affiliés vis-à-vis des institutions gouvernementales et inter gouvernementales, l'Etat dont le rôle consiste à fournir un cadre légal et fiscal facilitant le développement du concept de l'économie sociale, et à garantir un environnement institutionnel favorable pour l'obtention de micros crédits, la formation..., les employeurs privés classiques par leur soutien aux caisses d'épargne, des coopératives d'achat, des mutuelles organisées en leur sein, les ONGs de développement par leur apport financier, leur assistance technique, leurs programmes de formation, les organismes internationaux (BIT, FAO, AISS,OMS,PNUD,..)

Les organisations de l'économie sociale agissent dans des domaines variés tels que la création de l'emploi, la santé, le crédit, l'agriculture et la pêche, l'habitat, contre l'exclusion et pour la cohésion sociale.

#### Compte rendu de la conférence de Tunis

Cohésion, solidarité, et projet collectif, tel est le mot d'ordre de la conférence nationale : « l'économie solidaire » qui s'est tenue mardi 14 avril 2009 à Tunis.

Partant de la définition même du terme « économie solidaire », les participants ont mis en exergue l'originalité de cette économie basée essentiellement sur une organisation interne de type associatif, une finalité sociale, et un métissage de ses ressources, puisées essentiellement dans les aides publiques.

Ils ont surtout présenté l'expérience tunisienne en matière d'économie solidaire : un concept de solidarité qui est devenu aujourd'hui synonyme de soutien au développement durable.

Qu'est ce qu'une économie solidaire ? Le concept de l'économie solidaire a été fondé pour dépasser l'horizon de l'économie capitaliste de marché, qui se révèle incapable d'assurer les régulations économiques et sociales. L'économie solidaire propose une recombinaison des rapports entre économique et social. Il s'agit d'une dimension de mixité avec une volonté individuelle et collective d'entreprendre, ce sont des personnes qui s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et surtout la création d'emplois. En un mot, l'originalité de l'économie solidaire est la possibilité d'une large démocratisation de l'économie.

Ouvrant ce forum sur l'économie solidaire, Rafaa Dkhil, ministre chargé de la Communication et des Relations avec la Chambre des députés et la Chambre des conseillers, s'est félicité des acquis réalisés par la Tunisie dans le cadre de l'économie solidaire et qui constitue un axe stratégique de la politique économique.

En effet, Pour mener à bien la concrétisation de cette économie solidaire, l'Etat a mis sur pied plusieurs mécanismes dont le fonds de solidarité nationale (FSN 26-26), le fonds national de l'emploi, la banque tunisienne de solidarité, la BTS.

## **De. Visu**

---

L'économie solidaire met l'entraide mutuelle et la réciprocité au cœur de l'action économique, elle trouve un large écho auprès de réseaux appartenant à la société civile, qui par leur engagement contribuent à la production de biens et de services et à l'approfondissement de la démocratie.

L'expérience tunisienne est très riche en matière de solidarité : toute une panoplie de mécanismes destinés à concrétiser cette approche humaniste, et à doter les régions défavorisées des commodités indispensables à une vie digne et décente.

La BTS a accordé 105 000 crédits d'un montant de 545.5 MD, le coût total des projets réalisés est de 676.3 MD, en plus, 164 711 emplois ont été créés et ce entre le mois d'août 1998 et le mois de septembre 2008.

Les associations de développement sont au nombre de 249.

284 700 crédits ont été accordés, à l'aide d'un montant total de 232 660 MD.

Ces chiffres qui ont été présentés par le doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis, Messaoud Boudhiaf. Il reflète le champ très étendu de l'économie solidaire de la politique tunisienne.

Ezzedine Aboub, professeur à la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis a analysé et expliqué la genèse de la crise économique et financière actuelle. Il a également développé la thèse de l'économie sociale et solidaire comme alternative à la crise économique mondiale actuelle.

Une gouvernance macroéconomique mondiale s'impose afin d'empêcher les bulles spéculatives. Il faut qu'il y ait une régulation de l'économie financière. Il faut qu'il y ait une transparence dans les transactions financières et une réglementation des produits financiers les plus sophistiqués !

Tous les intervenants ont été unanimes à saluer l'expérience avant-gardiste de la Tunisie en matière d'économie sociale et solidaire. Cette politique a contribué à renforcer la cohésion sociale par de nombreux rapports sociaux de solidarité, à améliorer la croissance et à assurer sa régularité.

## **ANNEXE 10 : PRESENTATION D'ORGANISATIONS TUNISIENNES ET ETRANGERES DE REFERENCE EN RAPPORT AVEC LA MISE EN TOURISME DE LA GALITE**

### **Annexe 10.1 Les chantiers internationaux de jeunesse**

#### **Fiche n° 13 Définition des chantiers internationaux**

Le chantier international propose à des jeunes venus de tous pays de travailler ensemble bénévolement en collaboration avec une association locale afin de développer un projet commun.

Ce projet peut être social, culturel, architectural, archéologique ou autre. Il peut impliquer des travaux très variés et parfois assez physiques : aménagement de locaux, animation pour enfants, protection de l'environnement...

C'est aussi une façon d'apprendre une langue en communiquant avec les autres participants venus du monde entier !

La majorité des chantiers se déroule entre juin et septembre et dure de 2 à 4 semaines. La langue de référence est souvent celle du pays ou l'anglais. Les chantiers sont accessibles à partir de 18 ans, voire dès 16 ans sous certaines conditions.

Les associations organisatrices de chantiers demandent souvent une cotisation annuelle et un droit d'inscription variant en fonction des destinations. Les frais de transport sont à la charge du volontaire.

Dans la plupart des cas, aucune qualification spécifique n'est requise, la motivation est le seul critère. Une formation donnée par l'association peut toutefois être nécessaire.

#### **Fiche n° 14 Reportage sur les chantiers de volontariat paru dans Tunizien.com**

Posté le jeudi 16 juillet 2009 par Yasser Maârouf

Ils viennent des pays différents, d'univers distincts, de civilisations éloignées, unis par un idéal commun : être utiles là où on a besoin de leur compétence, leurs efforts désintéressés. Ces volontaires ne sont pas des idéalistes à la recherche d'exotisme ou de vacances, mais des jeunes gens souvent diplômés et enthousiastes à l'idée d'aider leurs frères les hommes, indépendamment des races et des religions...

En Tunisie, c'est l'Association Tunisienne d'Action Volontaire (ATAV) qui gère leurs activités, qui se déroulent souvent en été. Un responsable de cette association nous annoncera avec fierté qu'elle est " membre de l'Union Tunisienne des Organisations de Jeunesse (U.T.O.J), milite aussi au sein de l'Union Maghrébine des Associations de Volontariat (U.M.A.V) dont elle est membre fondateur. A l'échelle internationale, l'ATAV est membre du bureau exécutif du Comité de Coordination du Service Volontaire International (CCSVI). "

#### **Rencontrer l'autre**

Les activités de l'ATAV sont nombreuses et il les résume en ces termes : " l'organisation de chantiers de travail volontaire au cours des vacances scolaires et des week-ends. Mais parallèlement à cela, on organise durant toute l'année d'autres activités tel que des stages de formation, des meetings et des séminaires de sensibilisation, des caravanes médicales ainsi que diverses actions de solidarité. "

En fait, selon notre interlocuteur " l'ATAV est une association d'utilité publique à but non lucratif qui œuvre à sensibiliser et à faire participer les citoyens et plus particulièrement les jeunes au processus de développement communautaire et solidaire, sur la base du volontariat. "

Cette année, de nombreuses villes et villages vont accueillir des dizaines de volontaires venus de divers pays d'Europe, du Maghreb et du monde arabe. Au programme pour cet été, des travaux d'entretien au lycée Mahmoud Messaâdi de Nabeul, des travaux de rénovation du siège de l'association de sauvegarde de la Medina de Nefta, des travaux d'aménagement de l'institut supérieur de la formation des cadres des jeunes Bir El Bey.

Il y aura également l'entretien du théâtre Romain de Kasserine, des travaux d'entretien d'une école à Gabès, de l'école des non-voyants de Monastir, des travaux de nettoyage des côtes de la rivière " Oued Rebbi Bouhjar ". A Kairouan, entretien d'un site archéologique en collaboration avec l'association de sauvegarde de la Médina de Kairouan et à Kerkennah, des travaux d'entretien et de protection de la nature dans cet archipel de la Méditerranée.

Le travail manuel reste néanmoins une dominante forte : " Il faut avoir l'âge requis, l'envie de découvrir, de participer et n'avoir pas peur d'une activité manuelle ", précise notre responsable de l'ATAV. " Le jeune doit être motivé car il s'investit concrètement dans une équipe de bénévoles associatifs et de travailleurs locaux ", ajoute-t-il.

Sur les chantiers depuis le matin, la plupart des jeunes, tunisiens et étrangers, semblent apprécier le travail, malgré le manque de confort et la canicule qui leur donne des difficultés respiratoires. Une jeune française raconte : " J'ai eu l'occasion à maintes reprises de voyager en Tunisie, car mes parents aiment ce pays. Au cours de mes voyages, j'ai été beaucoup touchée par certaines rencontres, lorsque je sortais d'un hôtel 5 étoiles pour rencontrer des gens simples et touchants. C'est pourquoi je désirais apporter mon aide... Je demandais juste à aider et à donner un peu de mon temps, peu m'importait la tâche ! "

### Travail et dialogue

Un jeune français, très ouvert d'esprit constate : " il est important pour moi de pouvoir dialoguer avec des personnes pouvant me faire découvrir la culture tunisienne, afin de pouvoir apprécier l'ensemble des Tunisiens et apprendre beaucoup sur ce merveilleux pays. " Et il ajoute : " Je souhaiterais m'investir dans un projet, voire créer une association, car j'envisage de m'installer en Tunisie. "

Une autre volontaire également originaire de France souligne que son " souci est de trouver une cause vraiment nécessaire qui améliorera, un minimum au moins, la vie de ces populations. " Et après un instant de réflexion elle affirme " je travaillais en France dans l'administration et cette vie routinière me déprimait. Alors je veux donner un peu de mon temps et de mes connaissances afin de sentir que ma vie a un sens. Je souhaite dire à tous ceux qui s'investissent dans un projet, quel qu'il soit, à quel point je trouve admirable de donner un peu de votre énergie pour l'amélioration de la vie d'autrui. "

Un petit tour sur les forums d'internet permet de trouver des gens pleins de bonne volonté qui publient des annonces du genre : " Nous sommes 15 garçons très motivés pour donner un coup de main dans la mesure de nos connaissances. Nous travaillons toute l'année pour gagner de l'argent afin de pouvoir partir donner un coup de main à divers pays dans le monde, de préférence des pays proches... "

Un jeune de Sfax qui a gardé de son enfance chez les scouts une âme pure et engagée : " J'espère participer un jour à un projet qui me permet d'améliorer les conditions de vie de mes compatriotes... " D'autres sont beaucoup plus sceptiques : " j'ai beaucoup de difficultés à comprendre pourquoi autant de jeunes femmes se prennent pour Mère Theresa ! Les gens devraient regarder dans leur propre pays, avant de se rendre dans d'autres pour aider. Je comprends qu'il faut aider son prochain, mais je ne crois pas qu'il faut s'appauvrir pour son prochain. "

Une attitude rejetée par plusieurs participants aux chantiers en Tunisie pour qui " le volontariat est une occasion unique pour découvrir d'autres civilisations, des idées nouvelles, une vision du monde différente de celle qui est véhiculée par les médias européens sur ces pays... "

La durée des chantiers d'été varie entre une et trois semaines, durant lesquelles les jeunes volontaires exécutent plusieurs sortes de projets. Il y a les travaux de construction (clubs de jeunes, de terrains de sports...), les fouilles et la mise en valeur des vestiges archéologiques, la protection de la nature et de l'environnement, la création d'espaces verts, les travaux d'aménagements et d'entretien dans les établissements scolaires...

L'horaire de travail sur chantier est fixé à 5 heures par jour et le reste du temps est consacré aux loisirs : sport, musique, soirées culturelles, visites, sorties, excursions... Les chantiers sont ouverts à toute personne qui s'inscrit dans une démarche de rencontre et de participation active (vie de groupe, travail volontaire...), en adhérant aux objectifs de l'ATAV et en acceptant le règlement intérieur du chantier.

Pour être membre d'un chantier de volontariat, il faut être âgé de plus de 18 ans, être en bonne condition physique, prendre en charge les frais de voyage entre son domicile et le lieu du chantier. De son côté, l'ATAV prend en charge l'hébergement et la nourriture pendant toute la période du chantier. En outre, le type de travail étant différent d'un chantier à un autre, le volontaire s'engage à contribuer à la réalisation des objectifs assignés et ne reçoit pas d'argent pour le travail effectué sur chantier.

Et pour parodier une formule célèbre, un jeune homme s'écrie " Volontaires de tous les pays, unissez-vous »

## **Fiche n° 15 « l'association Tunisienne d'Action Volontaire » - ATAV**

L'Association Tunisienne d'Action Volontaire (A.T.A.V) est une association d'utilité publique à but non lucratif qui œuvre à sensibiliser et à faire participer les citoyens et, plus particulièrement les jeunes au processus de développement communautaire et solidaire sur la base du volontariat. L'A.T.A.V qui est membre de l'Union Tunisienne des Organisations de Jeunesse (U.T.O.J), milite aussi au sein de l'Union Maghrébin des Associations de Volontariat (U.M.A.V) dont elle est membre fondateur. A l'échelle internationale, l'A.T.A.V fait partie de plusieurs réseaux d'associations performants et elle est membre du Bureau Exécutif du Comité de Coordination du Service Volontaire International (C.C.S.VI).

### **Activités**

Sensibilisation pour l'action volontaire, participation dans des projets de développement,  
Organisation des stages de formation  
Organisation des chantiers volontaires, des campagnes de sensibilisation, des caravanes médicales

### **Principaux partenaires:**

Ministère de la jeunesse, municipalités, conseils régionaux, organisations Euro-méditerranéennes, Institut national du patrimoine

### **QUELLES SONT NOS ACTIVITES ?**

L'organisation des chantiers de travail volontaire au cours des vacances scolaires et des week-ends est l'activité la plus importante de l'A.T.A.V. Mais parallèlement à ça, on organise durant toute l'année d'autres activités telles que : stages de formation, meetings et séminaires de sensibilisation, caravanes médicales, diverses actions de solidarité, etc...

### **NOS PROJETS**

Dans le cadre de nos chantiers d'été dont la durée varie entre une et trois semaines, nos jeunes volontaires exécutent plusieurs sortes de projets tels que :

- ✓ Divers travaux de construction (clubs de jeunes, de terrains de sports,...)
- ✓ fouilles et mise en valeur des vestiges archéologiques.
- ✓ protection de la nature et de l'environnement, création d'espaces verts.
- ✓ travaux d'aménagements et d'entretien au sein des établissements scolaires, etc...
- ✓

L'horaire de travail sur chantier est fixé à 5h par journée, Le reste du temps est consacré aux loisirs : Sport, musique, soirées culturelles, visites, sorties, excursions...

### **COMMENT PARTICIPER ?**

Les chantiers sont ouverts à toute personne qui s'inscrit dans une démarche de rencontre et de participation active (vie de groupe, travail volontaire...), en adhérant aux objectifs de l'A.T.A.V et en acceptant le règlement intérieur du chantier.

- ✓ Age : 18 ans et plus.
- ✓ Santé : Bonne condition physique.
- ✓ Voyage : chaque volontaire organise et prend en charge les frais de voyage entre son domicile et le lieu du chantier.
- ✓ Hébergement et nourriture : Ils sont assurés par l'A.T.A.V pendant toute la période du chantier.
- ✓ Travail : Le type de travail diffère d'un chantier à un autre. En vous inscrivant, vous vous engagez à contribuer à la réalisation des objectifs assignés.
- ✓ Bénévolat : Les volontaires ne reçoivent pas d'argent pour le travail effectué sur chantier.

### **Exemple de séjours proposés (2007)**

- ✓ Projet : Travaux d'aménagement et d'entretien dans un village de vacances « La Pinède » Situation : Ville balnéaire au Sud-Est de Tunis - 25 volontaires. A partir de 18 ans
- ✓ Projet : participation au programme de protection de la nature et de la lutte contre la désertification - Situation : Ville côtière au Sud-Ouest de la Tunisie à 500 km de Tunis - 25 volontaires. A partir de 18 ans
- ✓ Projet : Travaux d'aménagement et d'entretien du site archéologique « Sidi Messaoud » - Situation : Ville balnéaire et touristique au Nord ouest de la Tunisie à 160 km de Tunis - 25 volontaires. A partir de 18 ans

**Abrégé : ATAV Date de création:** 1983

**Téléphone:** 71 252 029 **E Mail:** [utoj@email.ati.tn](mailto:utoj@email.ati.tn) (pas de site Internet identifié)

**Adresse de la correspondance:** Maison de R.C.D Avenue Mohamed 5 Tunis

**Adresse du local:** Maison de R.C.D Avenue Mohamed 5 Tunis

**Président** Hafidh Rahwi

**Secrétaire générale:** Saidia Belgacem

## Fiche n° 16 « L'Association Jeunes Science de Tunisie » - AJST

In : [www.jeunescience.org.tn](http://www.jeunescience.org.tn)

L'Association Jeunes Science de Tunisie (AJST) est une association tunisienne qui s'est fixée pour objectifs :

- ✓ la vulgarisation des sciences
- ✓ la diffusion de la culture scientifique chez les jeunes
- ✓ l'organisation de divers camps scientifiques

### Historique

Le *Mouvement Jeunes Science de Tunisie* est né en 1959 de l'idée d'un groupe d'intellectuels qui constate l'absence d'activités scientifiques et techniques au sein des associations et organisations structurées, en l'instar du sport, de la culture et de la littérature.

C'est ainsi que ce groupe, voulant combler ce vide, crée un club scientifique ouvert aux jeunes et aux moins jeunes avec des équipements leur permettant de percer les secrets de la science et de développer leurs connaissances en manipulant eux-mêmes les appareillages, les outils et les composants.

Ce club connaît rapidement un grand succès et trouve un soutien encourageant auprès des hautes instances de l'État (le président de la République lui accordant son haut patronage).

On assiste alors à la naissance, à Tunis, du premier club *Jeunes Science* en novembre 1967 dans le cadre de l'Association des ingénieurs et techniciens tunisiens, puis à la création, en mai 1974, de l'actuelle Association Jeunes Science de Tunisie.

Après l'arrivée du président Zine el-Abidine Ben Ali au pouvoir, il entoure l'association d'une grande sollicitude dans le cadre de l'attention qu'il accorde aux sciences et aux technologies et à leur diffusion auprès des jeunes.

### Constitution

L'association est une organisation de jeunesse, à caractère culturel et scientifique et à but non lucratif.

- ✓ Premier visa du ministère de l'intérieur n° 4170, en date du 2 mai 1974 (création)
- ✓ Deuxième visa du ministère de l'intérieur n° 4914, en date du 5 juin 1981 (amendement des statuts)

### Objectifs

- ✓ Inciter les jeunes à s'adonner aux activités scientifiques et techniques pendant leur temps libre
- ✓ Leur donner le goût de la recherche scientifique, de la création et de l'invention technologique et éveiller en eux des vocation dans ces domaines
- ✓ Œuvrer pour une culture scientifique et technologique auprès du grand public

### Réseau des clubs Jeunes Science

L'activité au sein des clubs, de Tunis et du reste du pays, couvre toute l'année scolaire et universitaire. Il s'agit d'une activité permanente et de base de l'association.

Le jeune adhérent trouve dans son club, le laboratoire, l'atelier, les équipements et les appareillages scientifiques et techniques, les produits, les composants et les autres matières qui lui permettent d'occuper ses heures de loisirs à satisfaire une curiosité (recherche) ou à réaliser un projet.

Le réseau actuel comporte une trentaine de clubs animés par des cadres bénévoles, venant d'horizons divers : enseignants, ingénieurs, techniciens, etc. (souvent des anciens de l'association).

### Camps scientifiques d'été

Destinés surtout aux jeunes qui n'ont pas eu la chance d'avoir un club Jeunes Science dans leurs localités, les camps scientifiques offrent aux jeunes la découverte des activités scientifiques extra-scolaires.

Dans un camp scientifique, les participants pratiquent les activités scientifiques et technologiques en plus d'autres activités de loisirs. Sa durée varie entre 10 et 21 jours selon les disciplines pratiquées et également selon l'âge (jeunes ou enfants) et le niveau des participants (primaire, secondaire ou universitaire).

### Autres activités

- ✓ Lancement de clubs-laboratoires pour jeunes
- ✓ Stages de formation d'animation d'activités scientifiques et techniques extra-scolaires
- ✓ Journées d'études, séminaires, etc. sur des thèmes scientifiques ou techniques d'actualité
- ✓ Expo Sciences
- ✓ Concours scientifiques
- ✓ Opération clubs ouverts au grand public

### Affiliations

- ✓ Affiliée à l'Union tunisienne des organisations de jeunesse depuis 1976
- ✓ Membre fondateur du Comité international de coordination pour l'initiation à la science et le développement des activités scientifiques extra-scolaires (ONG agréée par l'Unesco).
- ✓ Membre fondateur de l'Union arabe des clubs scientifiques pour jeunes depuis octobre 1979
- ✓ Membre fondateur du Mouvement international des loisirs scientifiques et techniques depuis juillet 1987
- ✓ Membre de la Fédération internationale des petits débrouillards : [www.lespetitsdebrouillards.org](http://www.lespetitsdebrouillards.org)

### Secteur des Sciences de la nature

#### 1 – Objectifs

Parmi les objectifs de la section « Sciences de la Nature », celui de vulgariser à nos jeunes les concepts de l'écologie et de promulguer dans la société l'éducation environnementale.

#### 2 - Plan d'action

- ✓ - Au plan scientifique : être partenaire de centres de ressources (CITET, CST, ANPE, etc.), centres de recherches (Institut Pasteur, INRAT, INAT, INRS, Universités etc.),
- ✓ Au plan éducatif : être un lieu de démonstration, de référence, de formation et d'information etc.,
- ✓ Au plan culturel : conserver et valoriser le patrimoine national,
- ✓ Au plan de la communication : être un lieu d'échanges,
- ✓ Au plan technologique : intégrer les Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication,

#### 3 - Les adhérents

- ✓ Ils sont répartis en 3 niveaux :
- ✓ Niveau 1: 7,8,9ème année enseignement de base (13 à 15 ans environ),
- ✓ Niveau 2: 1,2,3ème année secondaire (16 à 18 ans environ),
- ✓ Niveau 3: 4ème année secondaire et tout le supérieur (19 ans et plus),

#### 4 - Le programme

En respectant les objectifs et le plan d'action, le programme de la section « Sciences de la Nature » comportera plusieurs modalités selon le niveau des adhérents.

##### a- Sorties d'étude

- ✓ visite d'un écosystème et observation des phénomènes géo-écologiques,
- ✓ discussion et analyse des observations,
- ✓ initiation aux méthodes de capture,
- ✓ initiation aux méthodes d'échantillonnage,
- ✓ initiation aux techniques de mesure des composantes environnementales (l'eau, l'air et le sol) du milieu de vie des organismes,

##### b - Activités de salle

- ✓ - analyse des échantillons de la sortie, conclusion et établissement d'un rapport,
- ✓ établissement des clés de détermination des principaux embranchements du règne animal et végétal,
- ✓ établissement des clés de détermination des roches, des sols de l'humus,
- ✓ réalisation de la carte phyto-écologique de la Tunisie,
- ✓ construction d'instruments de mesure des paramètres écologiques,
- ✓ réalisation de modèles et de maquettes qui illustrent des phénomènes naturels,
- ✓ réalisation de panneau et de fiches techniques qui illustrent l'activité de terrain et de salle,
- ✓ réalisation des pages web avec des animations et du son qui résument l'activité de terrain et de salle,

##### c – Sensibilisation

- ✓ animations scientifiques, exposition et campagne de sensibilisation sur les problèmes de pollution et la protection de l'environnement au sein des établissements scolaires et des maisons de jeunes,
- ✓ inciter les jeunes et les moins jeunes à contribuer volontairement aux activités de sensibilisation,

##### d – Formation

- ✓ formation des animateurs et aides animateurs par la méthode de recouvrement,
- ✓ initiation pour une meilleure participation à la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des équilibres écologiques,
- ✓ invitation de spécialistes en matière d'environnement et débat,
- ✓ projection vidéo ou diapos et débat,

##### e – Communication

- ✓ établissement de relations de coopération avec d'autres associations qui partagent les mêmes objectifs pour un échange fructueux du savoir et du savoir-faire, soit par des visites sur les lieux, soit par le Web,
- ✓ organisation de journées d'étude en collaboration avec d'autres associations et réalisation de projet en communs.

## Fiche n° 17 « L'association Concordia » - France

in : [www.concordia-association.org](http://www.concordia-association.org)

Concordia est une association à but non lucratif, née en 1950 suite à la Seconde Guerre Mondiale d'une volonté de jeunes anglais, allemands et français de faire renaître les valeurs de tolérance, de paix à travers un chantier international de bénévoles.



Concordia fête cette année ses 59 ans ! Depuis, Concordia a gardé la même sensibilité, en faisant se rencontrer des bénévoles de plus de 60 pays différents. Aujourd'hui en France, outre son siège national à Paris, Concordia est représentée en région par 8 délégations : Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Ile-de-France, Picardie / Nord Pas de Calais, Normandie / Maine, Sud Sud-Ouest et Rhône-Alpes

### Les équipes permanentes en place dans chaque région ont en charge :

- ✓ le montage et le suivi des projets en fonction des orientations de l'association ;
- ✓ le recrutement des animateurs de chantiers ;
- ✓ le développement de partenariats régionaux avec les mairies, des collectivités territoriales, des associations...
- ✓ la mise en place et le suivi des chantiers ;
- ✓ l'animation de la vie bénévole en région.

Cette dimension locale de l'association, en collaboration étroite avec le siège national à Paris, qui assure le travail de coordination, permet de préparer au mieux votre accueil sur les chantiers internationaux de bénévoles en France.

Concordia est gérée par un Conseil d'Administration composé en majorité de jeunes bénévoles. C'est aussi 1300 adhérents, plus de 28 permanents salariés, 200 animateurs.

**Contacts** : 17 - 19 rue Etex 75018 Paris Tél. : 01 45 23 00 23 info@concordia.fr

**Partenaires** : Un chantier de bénévoles est une action d'intérêt général multi-partenaire : ministères, collectivités locales, administrations, fondations, etc.

### La Charte Concordia des chantiers internationaux

Cette charte a pour objectif d'exposer clairement les conditions qui constituent, pour Concordia, les éléments indispensables d'un chantier international. Cette charte a valeur d'engagement.

#### Concordia a pour buts (statuts) :

- ✓ De contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêt général.
- ✓ De favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix.
- ✓ De promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative.
- ✓ L'espace rural constitue le terrain d'action privilégié de l'association.

C'est dans ce cadre que Concordia conçoit et met en oeuvre les chantiers internationaux selon 5 références :

#### 1. Les chantiers sont des lieux de rencontres interculturelles

Par un brassage à la fois social et international, par la rencontre des générations, par la confrontation des cultures de la ville et de la campagne, par la volonté de vivre pleinement le milieu d'accueil, les chantiers internationaux à travers la vie communautaire qui les caractérise :

- ✓ permettent la rencontre interculturelle dans une dynamique de découverte
- ✓ volontaire des autres
- ✓ favorisent ainsi compréhension mutuelle, tolérance et amitié internationale
- ✓ vont dans le sens, par l'apprentissage de la découverte et du respect des
- ✓ différences, d'une éducation à la paix.

#### 2. Les chantiers internationaux participent nécessairement d'un projet d'intérêt général

Les chantiers internationaux de jeunes volontaires permettent de développer des valeurs éducatives, sociales et culturelles, de solidarité et d'utilité collective. Pour cela plusieurs principes sont mis en oeuvre :

- ✓ les chantiers se font "avec" et non pas "pour" des collectivités, garantes de l'intérêt général
- ✓ produisent un équipement ou un aménagement durable
- ✓ le résultat de ce travail fait en partenariat est accessible à tous. C'est ainsi que nous agissons tant dans les domaines du patrimoine bâti que du patrimoine naturel ou du cadre de vie
- ✓ le souci de l'intérêt général se retrouve aussi dans les choix que nous faisons à l'étranger de partenaires associatifs pour l'organisation des échanges de volontaires les actions de Concordia ne se font pas dans le secteur privé

#### 3. Les chantiers internationaux s'inscrivent dans une dynamique de développement local

## De. Visu

- ✓ Ils suscitent et accompagnent dans leur préparation et leur organisation l'émergence de solidarités locales, dans un esprit de vitalisation du tissu économique, social et culturel.
- ✓ Ils permettent la mobilisation de volontés autour de la valorisation du patrimoine, qu'il soit culturel, naturel ou bâti.
- ✓ De ce fait, le développement local, d'un bassin de vie, d'un territoire, représente pour Concordia, une dimension économique, sociale, culturelle.
- ✓ Pour cela, les choix et la conduite des projets s'appuient sur la mobilisation des partenaires locaux, associations, collectivités publiques et personnes ressources, gages de la pérennisation de l'action.

### 4. Les chantiers favorisent l'apprentissage de la citoyenneté

Les chantiers internationaux de jeunes volontaires sont formateurs du citoyen

- ✓ par l'organisation, les règles que le groupe doit se donner pour réaliser collectivement les objectifs fixés
- ✓ par le développement du sens critique et la pratique du dialogue comme mode de résolution des conflits
- ✓ par la confrontation au quotidien à une démocratie vivante et participative cherchant à éviter toute forme d'arbitraire et de préjugé
- ✓ par la rencontre permise entre les jeunes et les élus locaux

### 5. Les chantiers internationaux sont des lieux de travail et de formation

Les chantiers de jeunes volontaires doivent conduire à un travail de qualité, valorisant et finalisé qui oeuvre à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Les chantiers internationaux de jeunes volontaires, bien que se situant, de fait, "dans l'économie" constituent des "actes non marchands", c'est-à-dire, des actes qui se situent résolument hors d'une démarche où le travail n'est considéré qu'à travers une équivalence argent. Les chantiers internationaux sont des lieux de formation :

- ✓ techniques, par les compétences manuelles, les savoir-faire, l'organisation dans le travail qu'on y acquiert
- ✓ sociaux, par l'apprentissage du respect de l'autre, la capacité à s'exprimer, à écouter, à vivre en groupe
- ✓ politiques, par l'apprentissage de la démocratie participative, par l'éducation à la paix, par l'apprentissage interculturel.

Nous veillons à ce que l'ensemble de la dynamique de cette charte soit présente

- ✓ dans la formation des animateurs et des cadres associatifs
- ✓ dans la présentation des projets aux volontaires, aux partenaires et aux médias
- ✓ dans la vie quotidienne des chantiers
- ✓ dans la rencontre avec la population locale.

En interpellant des pratiques individuelles et collectives, le chantier contribue à la transformation des rapports sociaux. Le chantier n'est pas une fin en soi, c'est un outil au service de valeurs qui visent à des transformations tant au plan individuel qu'au plan collectif.

## Fiche n° 18 « Service Civil International » (SCI France)

In : [www.sci-france.org](http://www.sci-france.org)



Le SCI est un réseau international qui a pour objectifs la construction de la paix, le rapprochement des peuples, le développement durable et la justice sociale. Pour ce faire, il organise des projets dans le monde entier pour des volontaires de tous âges, de toutes religions et de toutes origines,

Le SCI organise des chantiers internationaux de travail volontaire. Ce sont des lieux d'échange et de découverte associant la réflexion au travail manuel. Des volontaires internationaux viennent de différents horizons participer à un projet local sous la responsabilité d'un encadrement compétent

Notre **vision** est celle d'un monde où règnent la **paix**, la justice sociale et le développement durable ; un monde où tous vivent ensemble dans le respect mutuel et sans recourir à la moindre forme de violence pour régler leurs conflits.

Notre mission est de promouvoir la paix et la compréhension interculturelle par le biais de projets de volontariat international.

### Nos valeurs :

Nous fondons notre travail sur les valeurs suivantes qui transparaissent dans tous les projets du SCI :

- ✓ Le volontariat en tant qu'action spontanée ne recherchant pas de récompense matérielle et mise au service de la société civile ; le volontariat est pour nous un moyen et un engagement pour le changement social, il ne doit pas venir en concurrence d'un travail rémunéré ni briser une grève.
- ✓ La non-violence en tant que principe et moyen
- ✓ Le respect des droits humains c'est-à-dire le respect pour les individus tel qu'il est inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme
- ✓ La solidarité, à savoir la solidarité internationale pour un monde plus juste et la solidarité entre les êtres humains à tous les niveaux
- ✓ Le respect de l'environnement et de l'écosystème dont nous sommes partie intégrante et dont nous dépendons
- ✓ L'accueil : être ouverts et accueillants envers tous les individus qui partagent les objectifs du mouvement, quels que soient leur sexe, leur nationalité, leur couleur, leur religion, leur statut social, leurs opinions politiques et indépendamment de tout autre motif éventuel de discrimination
- ✓ L'autonomisation : rendre les populations autonomes pour qu'elles puissent comprendre et influencer sur les structures économiques, sociales et culturelles qui affectent leur vie à tous les niveaux
- ✓ La coopération avec les communautés locales et d'autres acteurs locaux, nationaux et internationaux afin d'accroître le potentiel positif de la société civile dans son ensemble

Nous sommes convaincus que l'on peut vivre tous ensemble dans le respect mutuel et sans recourir à une quelconque forme de violence pour résoudre les conflits. Nous organisons des projets de volontariat dans le monde entier car nous savons que la paix n'a d'avenir que si les individus de cultures et d'horizons différents apprennent à coopérer et à travailler ensemble.

### Le SCI Branche française

La branche française du SCI existe depuis 1936 . Elle est soutenue par le ministère de la Jeunesse et des Sports et travaille avec de nombreux partenaires internationaux, y compris les autres branches internationales du SCI.

La branche française du SCI est composée de structures, de commissions et de relais locaux dans lesquels se répartissent compétences géographiques ou thématiques :

1. **Les Amis du Service Civil International**, qui porte le secrétariat national, auquel sont rattachés groupes ou commissions suivants :
  - Le groupe local de Marseille
  - Le groupe développement des initiatives locales
  - Le **groupe Balkans**
  - Le groupe Communication
2. - La **Commission Afrique, Asie, Amérique Latine (CAAAL)**, qui soutient :
  - \* Le groupe Bretagne
  - \* Le groupe Vendée
  - \* Le groupe Femmes et Développement
  - \* Le groupe Afrique
  - \* Le groupe Méditerranée
3. Le Service civil international - Région Nord
4. La mission nationale Ados-jeunes
5. Groupe Jeunesse et Chômage au SCI International

### Organisation du SCI International

En 2007, le SCI compte **43 branches** dans le monde entier (mais principalement en Europe et en Asie) et des organisations partenaires dans les pays où n'existe pas encore de branche SCI. Sa structure actuelle est la suivante:

#### Les branches

Le SCI a des branches et des organisations partenaires en Europe, Asie, Afrique, Amérique du Nord et Amérique du Sud ainsi qu'en Australie. Elles sont généralement constituées de groupes de travail nationaux, de groupes locaux et d'un comité national.

### Les groupes de travail internationaux

Ils sont composés de branches du SCI, de groupes, d'organisations partenaires et d'individus intéressés par les questions abordées. Ils s'intéressent à un thème ou à une région du monde précis. Ils sont validés chaque année par l'International Committee Meeting lors duquel sont votés leurs budgets et plans d'action. Les groupes de travail jouent un rôle important car ils réunissent des personnes soucieuses d'organiser et de développer leurs actions de manière plus ciblée. Ils sont les spécialistes d'un domaine et assument plusieurs tâches allant des relations avec de nouveaux partenaires potentiels, à l'organisation de séminaires en passant par la supervision des activités des branches ou encore la représentation du SCI dans une région donnée ou un champ d'activité.

#### Groupe de travail régionaux

- o Abya Yala - Latin America working group
- o AWG - Africa Working Group
- o **Midi - Mediterranean Working Group**
- o Sava - South Eastern Europe Working Group
- o AIWG - Asia International Working Group

#### Groupes de travail thématiques

- o RWG - Refugee Working Group
- o EDWG - Environment and Development Working Group
- o YUWG - Youth and Unemployment Working Group
- o LTEG - Long-Term Exchange Working Group

#### Secrétariat international

Le secrétariat international se trouve à Anvers (Belgique). Sa composition varie en fonction des besoins et des ressources de l'organisation. Il comprend au moins un coordinateur international qui est d'office membre de l'IEC et coordonne le travail des autres membres du personnel.

**Chaque branche internationale organise localement ses activités afin de permettre ces échanges qui font la richesse de notre association**

### Fiche n° 19 Fédération Léo Lagrange

In : <http://www.leolagrange-fnll.org>

**Réseau d'associations d'éducation populaire** et employeur de l'économie sociale et solidaire, la Fédération Léo Lagrange, créée en 1950 et reconnue d'utilité publique, s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés sur tout le territoire pour bâtir une société de progrès.

**Être un mouvement d'éducation populaire**, c'est vouloir donner les moyens à tous, tout au long de la vie, d'accéder à la connaissance, de s'épanouir, de s'approprier son avenir, de s'emparer de sa citoyenneté. C'est agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances, et permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre.

**La notion d'éducation populaire est indissociable de celle du temps libre.** La Fédération Léo Lagrange s'engage à proposer des loisirs et des activités pour permettre à chacun de rendre utile son temps libre et de le mettre au service du progrès social. Le spectre des activités Léo Lagrange est donc large. La Fédération s'adresse à tous les publics (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, en milieu rural et urbain) et ses champs d'action sont nombreux.

Nos engagements :

#### Favoriser la rencontre interculturelle

Partir c'est découvrir un nouvel environnement, se confronter à l'Autre, à de nouvelles pratiques ou façons de penser. C'est mieux se connaître soi même, gagner de la confiance en soi. C'est améliorer ses compétences et faciliter son insertion professionnelle.

Partir en Europe, c'est aussi mieux connaître nos voisins et participer ensemble à la construction de l'Europe.

Partir dans le cadre de nos chantiers internationaux, participer à des séminaires ou des rencontres, c'est contribuer à un échange à égalité entre toutes les cultures en présence.

#### Eduquer au développement, à la solidarité internationale et à la citoyenneté

Sur nos chantiers de solidarité internationale, notre démarche bannit l'assistanat, le don sans retour, la charité, l'improvisation. Depuis la phase de préparation du chantier jusqu'au bilan, les jeunes sont sensibilisés et accompagnés dans un engagement solidaire et citoyen. En prenant progressivement conscience des interdépendances et des inégalités Nord-Sud, ainsi que de leurs propres potentialités, ils ont l'occasion de se mobiliser en tant que « citoyens du monde ».



Notre démarche est la même dans la formation que nous offrons au Sud aux acteurs de la vie associative ou dans nos stages d'éducation au développement animés par des encadrants du Sud

### **Promouvoir la responsabilité individuelle et collective**

Le chantier comme le volontariat ou les échanges européens permettent aux jeunes, une fois rentrés chez eux, de rebondir vers d'autres envies, d'autres projets.

Les jeunes volontaires européens partent pour collaborer à des projets associatifs.

Les participants aux chantiers sont impliqués dans la réalisation d'un objectif commun : formation, chantier, action éducative, sociale ou culturelle. Un partenariat avec les structures en charge de leur insertion sociale et professionnelle, permet d'assurer le suivi du chantier, favorisant l'accès des jeunes à la formation et à la qualification.

### **Générer du co-développement local**

S'inscrivant dans une dynamique de co-développement, notre approche induit la réciprocité dans toute relation de coopération Nord-Sud et tient compte des intérêts respectifs de chaque partie.

Chacun de nos chantiers internationaux, par exemple, suppose l'existence préalable d'un partenariat avec une structure d'un ou plusieurs autres pays. L'action répond aux besoins des partenaires en présence. Porteuse d'enthousiasme, d'énergie et de dynamisme, elle génère du développement local « ici » et « là-bas », dans la perspective du développement durable.

### **Lutter contre les préjugés, les inégalités, les exclusions et les discriminations**

Notre démarche vise à lutter contre les stéréotypes et à rétablir une vision objective du monde.

Nous participons à des campagnes comme la Semaine de la solidarité internationale.

Après un chantier une phase de bilan et de restitution en France permet de valoriser l'action et d'en faire un support d'éducation au développement auprès des familles, des habitants, au sein du quartier. Les jeunes ont été les protagonistes d'une relation entre le Nord et le Sud; ils sont donc les premiers à pouvoir témoigner et véhiculer une image différente et positive, dans une démarche de proximité.

### **Les chantiers internationaux de solidarité**

Nous développons des actions de rencontres, chantiers et échanges interculturels, volontariat, des actions de formations, d'appui aux collectivités ainsi que des campagnes d'éducation aux droits de l'Homme, à la citoyenneté et à la paix.

Chaque année, la Fédération Léo Lagrange propose une centaine de chantiers potentiels dans une douzaine de pays en Afrique et au Maghreb. Ce « portefeuille » est conçu à partir des propositions des Fédérations Léo Lagrange en Afrique et l'application d'une méthodologie particulière.

A partir du moment où nous avons la certitude qu'une association française s'engage, le chantier retenu est activé définitivement. Commence alors un long travail de préparation de 6 à 8 mois. Nous parrainons les dossiers dans le cadre des programmes JSI ou VVV-SI du ministère des Affaires étrangères. La Fédération Léo Lagrange fait partie des comités de ces deux programmes.

## **Léo Lagrange, gestionnaire d'un centre d'accueil sur l'île du Frioul – Marseille**

**Descriptif :** A 30 mn du Vieux Port, au centre de la baie de Marseille et face au Château d'If, les Iles du Frioul s'étendent sur plus de 20 ha. Leurs sites historiques, comme l'Hôpital Caroline et le Port de Quarantaine, font partie des nombreuses richesses de ces îles. Leur faune et leur flore sont autant de merveilles à découvrir sur ce site protégé.

Le Centre situé face au port de plaisance, à 5 mn des plages, propose des activités pédagogiques et nautiques. Le centre comprend 11 unités d'hébergement composé de chambres de 2 à 6 lits, de 4 salles de classes, de 2 salles polyvalentes d'activités et de 2 salles à manger, d'un terrain de sport.

Le départ des activités nautiques s'effectue à 50 m du centre.

**Capacité:** 160 lits, 4 classes

**Contact et réservation:** Centre Léo Lagrange Îles du Frioul 13001 Marseille Tel: 04 91 59 01 73 Mail: [frioul@vacancesleolagrange.com](mailto:frioul@vacancesleolagrange.com)

## Annexe 10.2 Les associations de tourisme à destination de la jeunesse

### Fiche n° 20: « Association Tunisienne des Auberges et de Tourisme de Jeunes » (ATAJ)

In : [www.ataj.org](http://www.ataj.org)

L'association Tunisienne des auberges et Tourisme de Jeunes, dénommée ci-après : ATATJ: est une association qui a pour vocation de promouvoir, sans but lucratif le tourisme à l'échelle nationale et internationale.



- ✓ ATATJ : est classée comme association culturelle et technique.
- ✓ ATATJ : est reconnue d'intérêt national par décret numéro 286 du 10 février 1989
- ✓ Membre à l'union tunisienne des organisations de jeunesse ( 1976 )
- ✓ Membre à la fédération internationale des auberges de jeunesse ( 1958 )
- ✓ Membre à l'union Arabe des Auberges de Jeunesse (1977 )
- ✓ Représentant de l'organisation internationale des étudiants ( 1999 )

#### Historique

##### Années de Création : 09 Juin 1957

**1936:** Existence de filiale de mouvements ajistes français Mouvement laïque des A.J Centre laïque des A.J

**1943:** Reprise des activités des deux filières suscitées.

**1947/1948:** Constitution des auberges de jeunesse de Tunisie. Association d'obédience et constituée dans le but de jeunes étrangers avec les jeunes Tunisiens.

**Novembre 1948:** Constitution au sein de l'Association des "Eclaireurs Musulmans Tunisiens d'amorcer la constitution d'un clan dénommé (caravane) ayant pour but d'un mouvement ajiste Tunisien.

**Janvier 1951:** Le clan caravanes se transforme en "Association Tunisienne des caravanes de Jeunes" ayant pour but la pratique de l'Ajisme.

**1956 :** 1er Assemblée générales

**Janvier 1957:** Mr. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux Sports décide l'unification du mouvement ajiste en Tunisie en fusionnant l'Association Tunisienne des caravanes et Auberges de jeunesse avec l'Association des Auberges de Jeunesse de Tunisie.

**Mai 1957:** Les dirigeants de l'Association des Auberges de Tunisie refusent la fusion, elle est alors dissoute.

**09 Juin 1957:** Les membres de l'association Tunisienne des Caravanes et Auberges de Jeunesse et certains de l'association des Auberges de Jeunesse de Tunisie réunis en Assemblée générales extraordinaire constituent "L'Association Tunisienne des Auberges de Jeunesse".

**Aout 1958:** La Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse réunie en conférence annuelle à DIEST (Belgique) décide à l'unanimité en son sein l'admission de l'Association Tunisienne des Auberges de Jeunesse.

#### Objectifs et activités :

La découverte du pays, ses spécificités, ses réalisations et ses projets, afin de permettre aux jeunes de s'acquitter de leur devoir envers leur pays et de participer à son développement.

Permettre aux jeunes, de découvrir d'autres pays, leurs cultures et civilisations et de profiter de leurs expériences pour le renforcement des liens d'amitiés et de connaissances mutuelles entre les jeunes du monde entier et de surmonter tous les obstacles de nature à les séparer.

Promouvoir le tourisme éducatif et culturel, national et international des jeunes isolés et en groupe.

Création d'une chaîne d'auberges, lieu de rencontre, d'animation et de formation de jeunes

Particulièrement pour l'ATATJ prolongement des activités de formation continue des jeunes dans des structures

permanentes pour une éducation à la fois civique, sportive, culturelle, sociale et technique basée sur la motivation et le volontariat .

#### Structures et Adhésions:

- 24 Comités régionaux dans 24 chefs lieux de Gouvernorats

- 94 Comité locaux dans 94 chefs lieux de délégations

- 282 groupes de spécialisation

- 16 Auberges de jeunesse dont 08 propriétés de l'ATATJ

46 .500 nuitées pour l'année 2006 - Tunisiens 41.300 - Etrangers 5.200 - 8.460 adhérents pour l'année 2006

Tous les membres doivent adhérer, par écrit aux statuts et être en règle de paiement de la cotisation et doivent jouir de la personnalité civile.

**Bureau de Voyages:**

- But non lucratif
- Promotion du tourisme éducatif et culturel pour jeunes
- Organisation de voyages à l'étranger
- Echange de groupes de jeunes
- Accueil de groupes de jeunes pour circuits et séjours

Bureau National

**Président** : Moncef Ben Mansour E-mail: president@atatj.org

**Vice président chargé des structures** : Alaa Soltani

**Secrétaire Général** : Badreddine Zouari E-mail: secgen@atatj.org

**Auberges et équipements** : Slim ben Arab

E-mail: equipement@atatj.org

**Animation et recrutement** : Mounir Maamouri

**Bureau de Voyages** : Sahbi Ayari

**Développement du tourisme intérieur** : Amina Baayou

**communication et information** : Souhir Bougassa

**Relations extérieures** : Maha Ben Salem

**Le comité régional de l'ATATJ à Bizerte (in : [www.atatj-bizerte.org](http://www.atatj-bizerte.org))**

**Adresse** : Comité régional de Bizerte : Maison des associations , Avenue Habib Bourguiba. BP 114 Bizerte 7000 /

**Membres:**

Président : **Mohamed Cherif KHEMIRI**

Secrétaire général : **Sami TAHRI**

Trésorier : **Ali DOGHMEN**

Responsable d'activité : **Cherifa BECHAHED**

Responsable de la formation du cadre : **Mouldi ZOGLAMI**

Responsable de la media et les anciens : **Mohamed Lamjed SFAXI**

Responsable de les activités touristique : **Hajer HAMROUNI**

**Fiche n° 21 « Société Tunisienne de Tourisme des Jeunes » (SOTUTOUR)**

In : [www.sotutour.com.tn](http://www.sotutour.com.tn)

La Société Tunisienne de Tourisme des Jeunes (**SOTUTOUR**) créée en 1968, s'est spécialisée dans la structuration et l'organisation de tous le secteur du tourisme jeune. Ses activités sont :

- La promotion du Tourisme Jeune par l'organisation de voyages et d'excursions en Tunisie et à l'étranger en faveur de groupes de jeunes (étudiants, les jeunes des associations et des organisations...)
- Développement du Tourisme Social destiné aux Tunisiens.
- Accueil des jeunes étrangers en Tunisie en établissant des programmes d'échanges à caractère culturel.
- Location de centres de vacances pouvant répondre aux exigences des jeunes touristes.
- Gestion de plus d'une vingtaine de restaurants d'entreprises publiques.
- Organisation de : réceptions, repas spéciaux, buffets, congrès...

La SOTUTOUR précurseur dans le domaine du tourisme culturel a crée des traditions dont la plupart sont encore observées telles que les voyages de groupes jeunes et étudiants, la promotion du tourisme, les circuits touristiques et reste aujourd'hui *le phare de l'histoire du Tourisme en Tunisie*.

La SOTUTOUR gère en direct 2 établissements d'accueil :

- le village de vacances " la pinède " à Borj-Cedria , ce centre international de loisirs et de rencontres situé à 25 km de tunis, dans la zone touristique de la banlieue sud de tunis
- l'hotel club " la baie du soleil " – situé à hammamet-nord, près du centre ville " .

**SOCIETE TUNISIENNE DU TOURISME DES JEUNES**

**Adresse** : 2 Rue de Sparte - Tunis 1000

**Tél.** : +216 71348 011

**Fax** : +216 71 348 284 / +216 71 332 693

**E-mail** : [sotutour@sotutour.com.tn](mailto:sotutour@sotutour.com.tn)

## Annexe 10.3 Les écovolontaires – Présentation et exemples d'organisation

### Fiche n° 22 Présentation générale de l'écovolontariat

In : [www.ecovolontaires.org](http://www.ecovolontaires.org)

L'écovolontariat est un moyen de passer des vacances utiles et passionnantes à la fois !

En tant qu'écovolontaire vous participez à des actions sur le terrain pour la préservation de la biodiversité, aux côtés de professionnels. Grâce à votre aide et à votre soutien financier des organismes de protection de la nature peuvent continuer leurs actions.

#### Écovolontaire: de quoi s'agit-il?

1 + 1 = 3. Écovolontaire est synonyme de plus-value. La réalisation des programmes de conservation de la nature nécessite des effectifs. Nous y veillons! Voilà l'occasion pour les amoureux de la nature de jouer un rôle actif et concret dans ce domaine.

Écovolontaire, green volunteer, conservation volunteer, bénévole au service de la nature, peu importe le qualificatif: pour nous, le mot vacances rime avec action! Grâce à leur soutien financier et en tant qu'acteurs sur le terrain, les écovolontaires garantissent la poursuite des programmes de recherche, de conservation et de protection de la faune sauvage. Une partie de ce travail, voire la totalité, doit sa réalisation à la contribution financière et physique des écovolontaires !

#### Qui sont les écovolontaires?

- ✓ **Esprit:** les écovolontaires sont des individus concernés par la nature et la faune qui y vit. Ils aiment entrer en contact avec des personnes partageant les mêmes idées.
- ✓ **Nationalité:** les écovolontaires forment un groupe mixte de bénévoles originaires des quatre coins de la planète. Ils sont particulièrement sensibles à un contact personnalisé et direct. C'est pourquoi ils participent à des projets de petite envergure encadrés par une équipe à dimension humaine, constituée d'experts, de la population locale et de bénévoles.
- ✓ **Seul mais en équipe:** la plupart des écovolontaires viennent seuls, mais, une fois sur place, ils font partie d'une équipe, généralement composée d'un nombre restreint de participants.
- ✓ **Age:** l'âge n'a aucune importance, à condition d'avoir 18 ans (éventuellement 16) ou plus. Tous partagent le même objectif!

#### Pourquoi doit-on payer en tant qu'écovolontaire bénévole?

Le financement des recherches, de la conservation et de la protection de la nature n'incombe-t-il pas à la société, aux autorités et aux entreprises qui exploitent et tirent profit de la faune sauvage? Leur rôle n'est-il pas de veiller au bon déroulement de ces initiatives? Moi qui suis écovolontaire, ne devrais-je pas plutôt être payé au lieu de payer? Hélas, il s'avère que la conservation et le bien-être de la faune sauvage ne figurent pas parmi les priorités sur l'agenda des pouvoirs publics, des entreprises ou des instances. De plus, les budgets octroyés sont souvent bien maigres. Le plus souvent, la faune sauvage est considérée comme un bien et une possession publics, que chacun - autorités, entreprises et touristes - est libre d'exploiter à sa guise. C'est malheureusement la triste vérité dans la plupart des pays et ce, indépendamment de leur système politique ou de leur situation économique. Nous pensons que la faune sauvage n'appartient à personne tout comme elle appartient à chacun d'entre nous. Les programmes de recherche et de protection de cette faune doivent déployer sans cesse plus d'efforts pour lutter contre la pression croissante que la société exerce sur la nature. Ces projets ont besoin de soutien, tant au niveau financier qu'au niveau de la main-d'oeuvre. Votre contribution financière en tant qu'écovolontaire est donc cruciale pour faire pencher la balance!

#### Pourquoi choisir de devenir écovolontaire?

En plus du soutien que vous apportez aux projets, vous vivez des vacances exceptionnelles:

- Vous bénéficiez d'une formation passionnante avec des experts, au cours de laquelle vous développez de nouvelles aptitudes.
- Les connaissances acquises sont concrètes: vous les pratiquez directement sur le terrain !
- Vous vous faites des amis parmi vos collaborateurs et même parmi les diverses espèces animales.
- Cette expérience peut même être intégrée dans le programme d'étude de certains étudiants. Voilà autant de raisons pour choisir de devenir écovolontaire... Une expérience inoubliable !

### **Quelles sont les destinations proposées aux écovolontaires?**

Il s'agit de votre première expérience en tant qu'écovolontaire? Vous êtes encore très jeune ? Peut-être vivez-vous toujours chez vos parents ? Il vous faudra tout d'abord choisir un projet caractérisé par un travail d'équipe, dont la durée est fixée préalablement et dont le mode de vie (culture, climat et nourriture) ne diffère pas trop de vos habitudes familiales.

Si vous vivez en Europe occidentale, vous pouvez participer, par exemple, à une étude sur les baleines et les dauphins en Méditerranée ou au programme de recherche sur les loups en Bulgarie.

Vous avez quitté le nid parental depuis quelques temps et vous aimez les voyages en solitaire? Dans ce cas, vous pouvez choisir un projet à caractère plus individuel, qui vous offre la possibilité de déterminer vous-même la durée de votre séjour et qui vous permet de voyager vers d'autres continents et de découvrir d'autres climats, d'autres coutumes et d'autres habitudes alimentaires dans des conditions plus rudimentaires.

Une bonne préparation pratique est indispensable pour participer à un programme spécifique dans une région déterminée et s'avère bien plus capitale qu'une connaissance étendue de la faune sauvage que l'on y rencontre.

### **Quand participer ?**

Vous pouvez apporter votre aide aux projets durant toute l'année. Sachez toutefois qu'ils tiennent compte des cycles animaliers et des changements de saisons et que certains programmes sont donc interrompus à certaines périodes.

## **Fiche n° 23 « A Pas de Loup, Des Volontaires Pour la Nature » (APL)**

In : <http://www.apasdeloup.org>

**A Pas de Loup, Des Volontaires Pour la Nature (APL)**<sup>4</sup>, est une association à but non lucratif, qui **travaille en réseau avec une quinzaine d'organisations** de protection ou de gestion de la nature. Elle propose ainsi au grand public, chaque année, une vingtaine de projets d'écovolontariat, en France et dans le monde. **Soutenue par la Fondation Nicolas Hulot** à partir de 2007, A Pas de Loup a le projet de devenir la structure de référence dans le domaine de l'écovolontariat pour les associations de protection de la nature, les Conservatoires, les Parcs naturels et nationaux et autres organismes de gestion des espaces naturels en France.

Notre objectif est d'une part de **venir en soutien à des structures de protection de la nature** et d'autre part de **sensibiliser la population locale à cette préservation**.

Nous mettons en relation les personnes qui désirent s'engager bénévolement dans des actions de protection de la nature et des scientifiques ou responsables de sites naturels qui ont besoin de ressources humaines pour des programmes d'intérêt général au service de causes écologiques majeures : entretien de milieux naturels, travail dans les centres de soins, suivis scientifiques, activités humaines favorables à l'environnement...

Si vous rentrez dans ce cadre, **votre structure peut être soutenue par APL**. Nous serions heureux d'envisager une collaboration sur vos actions de conservation de la nature. Sachez qu'APL ne demande aucune commission ou autres frais en échange du service, la première année, et seulement la cotisation à l'association à partir de la deuxième année (cotisation qui s'élève à 40 euros).

### **Fiche technique d'un chantier-nature ou une mission d'écovolontariat en partenariat avec À Pas de Loup**

**Une vocation de sensibilisation à la protection de la nature** : La raison d'être d'À Pas de Loup est de contribuer à la conservation des milieux naturels, des espèces animales et végétales de notre planète.

#### **Trois objectifs complémentaires**

- 1- Soutenir des structures locales proposant des programmes de conservation de la nature ; aider au développement ou mise en place de ces programmes en France et à l'étranger.
- 2- Promouvoir le volontariat pour la nature et l'écocitoyenneté en encourageant l'homme à devenir " acteur de la protection de la planète ".
- 3- Favoriser l'implication de l'homme dans son environnement.

<sup>4</sup> A pas de loup 12 rue Malautière 26 220 DIEULEFIT Tel : 04 75 46 80 18 Courriel : [info@apasdeloup.org](mailto:info@apasdeloup.org)

**Un outil au service de la conservation : le Volontariat pour la Nature** : Le Volontariat pour la Nature selon À Pas de Loup, c'est donner la possibilité à un large public sans limite d'âge, de s'engager librement, aux côtés de spécialistes, dans une action bénévole au service d'une cause écologique majeure, que ce soit pour la protection de la faune, de la flore ou d'un milieu naturel.

### Rôle et actions d'À Pas de Loup

1. **Sélection des structures d'accueil** : À Pas de Loup travaille avec des structures locales de recherche ou de conservation et choisit ses programmes selon divers critères et vérifie la validité de ceux-ci par des membres actifs missionnés (séjours tests, enquêtes, fiches d'évaluation systématiques). À Pas de Loup joue donc un rôle de garant de qualité.
2. **Sélection des volontaires** : À Pas de Loup recrute les volontaires et les conseille en fonction de leurs attentes, motivations et possibilités sur telle ou telle mission.
3. **Mise en relation des volontaires avec les structures de terrain demandeuses d'une force de travail., par exemples** :
  - ✓ assistance au personnel salarié dans un centre de sauvegarde des tortues terrestres en France et au Sénégal
  - ✓ entretien de pelouses sèches sur un coteau calcaire pour le Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie ou dans une Réserve naturelle volontaire en Charente-Maritime
- 4 - **Création de missions de volontariat nature, avec prise en charge logistique en écho à l'actualité nature, par exemples** :
  - ✓ Entretien d'un plateau calcaire en cours de reboisement pour favoriser l'installation et la reproduction du Tétralyre dans le Vercors
  - ✓ " Aide-bergers / aide-loups ", programme de soutien aux éleveurs prenant des mesures de prévention contre les attaques des loups et chiens errants.

### Un chantier-nature, comment ça marche ?

**Définition** : Un chantier nature "À Pas de Loup" regroupe plusieurs volontaires, en groupe de 5 à 20 personnes, à une date et un endroit donnés, pour une mission précise.

La durée idéale pour un chantier, après diverses expériences-test, est de 10-15 jours en France et 15 à 20 jours à l'étranger, et ceci afin de mettre en place la dynamique de groupe.

Cependant, d'autres formules sont envisageables, sur des durées plus courtes (en France) ou plus longues (à l'étranger).

Un chantier est encadré par un responsable de la structure d'accueil (encadrement technique) et/ou par un responsable d'À Pas de Loup pour les chantiers en France (vie collective).

**Objectifs** : La structure locale, porteuse d'un projet de conservation, définit les objectifs d'un chantier et établit un programme pour les atteindre. À Pas de Loup valide ces objectifs de façon à vérifier leur adéquation avec sa mission.

Le programme du chantier prévoit des journées de travail (environ 5 jours par semaine en moyenne) mais il inclut également des moments de loisirs, de découverte culturelle et naturaliste (qui peuvent occuper jusqu'à 50 % du temps maximum).

### Une mission d'écovolontariat, comment ça marche ?

**Définition** : Contrairement au chantier nature, la mission d'écovolontariat se déroule dans la durée, et vient en assistance à un programme scientifique ou de conservation existant. Les volontaires complètent les équipes de personnels permanents et partent aux dates où ils le désirent, selon les possibilités de la structure d'accueil. Les arrivées des volontaires se répartissent durant l'année et ils ne sont donc souvent qu'un ou deux en même temps, mis à part l'été. La durée de ces missions est généralement d'une semaine minimum en France, deux en Europe et trois voir quatre pour des destinations plus lointaines.

**Objectifs** : La structure locale, porteuse d'un projet de conservation, définit les objectifs de la mission d'écovolontariat et établit un programme d'action pour les atteindre. À Pas de Loup valide ces objectifs de façon à vérifier leur adéquation avec son éthique.

Les volontaires apportent leur aide au personnel de la structure dans leur travail de tous les jours. Les tâches qui leur sont attribuées sont définies selon ses besoins du moment. **Quelle que soit la formule...**

**Structure d'accueil** : La structure organisatrice du chantier a la charge de trouver un **hébergement** pour les volontaires et d'élaborer le **programme des travaux**. Elle doit également prévoir les outils ou **matériel** nécessaires à la réalisation des tâches car à ce jour À Pas de Loup ne dispose d'aucun matériel à mettre à disposition. Elle s'engage à encadrer et former les volontaires qu'elle reçoit ainsi qu'à fournir des éléments permettant l'élaboration de documents (par exemple les dossiers d'inscription).

**L'encadrement technique et logistique** incombe à la structure porteuse du projet. L'idéal est d'avoir une personne référente, formatrice des bénévoles. Cette personne sera, si possible, présente tout au long du chantier.

**Les volontaires** : Les volontaires sont recrutés par À Pas de Loup grâce à des moyens de communication tels que le site Web et le programme des missions et chantiers volontaires diffusé auprès des membres de l'association ainsi qu'à chaque demande. La sélection, effectuée aussi par À Pas de Loup, est basée sur la motivation principalement, l'équilibre Homme/Femme et éventuellement les souhaits spécifiques des structures d'accueil. Les volontaires sont généralement majeurs, adhérents de l'association et peuvent être de nationalités diverses.

**À Pas de Loup** est l'organisme recruteur des volontaires. Elle prend en charge la promotion du chantier la diffusion des informations pratiques, le suivi et son évaluation.

**Montage financier** : Si la structure d'accueil organise la totalité du chantier, elle est responsable des dossiers de demande de subvention et de financement du chantier.

- APL prend en charge la logistique (transport, encadrement, accueil).
- Le programme pédagogique (animations, sorties diverses) est à définir entre les deux parties.
- Le montage financier est réalisé par nos soins, en liens étroits avec la structure porteuse du projet.

**Rq** : Il est possible d'adresser des demandes de subventions auprès de la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) ou encore de la DIREN (Direction Régionale de L'Environnement). Les subventions allouées peuvent couvrir les frais d'hébergement, de nourriture, les intervenants du programme pédagogiques, les sorties etc. Les dossiers doivent être finalisés courant janvier pour des chantiers mis en place entre juin et septembre. Par ailleurs, il est possible de demander une petite contribution aux volontaires (ne dépassant pas les 10 Euros par jour).

**Modèle de fiche produit proposé par l'association : « protection d'un site naturel en Italie »**

The screenshot shows a website page for 'A Pas de Loup - Des Volontaires pour la Nature'. The page is titled 'Ecovolontariat International' and is categorized under 'EUROPE'. The main heading is 'Protection d'un site naturel dans les Abruzzes'. The page contains several sections of text providing details about the volunteer opportunity, including location, who is involved, context, actions, and costs.

**Où ?** Au sud de Rome, en Italie.

**Qui ?** Le Parc National des Abruzzes.

**Quel est le contexte ?** Le Parc National des Abruzzes est un lieu unique de conservation de la nature (forêt séculaire, ours...). Il demande donc une surveillance et une protection permanente afin d'éviter tout braconnage, commerce clandestin de bois ou toute dégradation par les touristes.

**Quelle action ?** Les techniciens et les gardes du Parc National sont chargés des activités de contrôle, de prévention, d'éducation, et de suivi de faune.

**Et moi ?** Nettoyage et entretien des sentiers, des clôtures et de la signalétique. Information et sensibilisation du public. Surveillance de l'accès à l'entrée de la réserve intégrale.

**Quand ?** Du printemps à la fin de l'automne par sessions de 7, 14 ou 21 jours, selon un calendrier précis donné avec le dossier d'inscription.

**Quel profil pour le volontaire ?** Parler italien pour une meilleure intégration dans l'équipe. Avoir plus de 18 ans. 15 volontaires par période.

**Combien ça coûte ?** La participation financière est de 110 € pour 7 jours, 170 € pour 14 jours et de 230 € pour 21 jours, comprenant l'hébergement, la nourriture et l'assurance (tarifs à confirmer). Les volontaires sont logés en dortoirs. Les repas sont préparés en commun. Transport à la charge des participants.

**Formalités ?** Pièce d'identité. Réservation 2 mois à l'avance minimum.

**En savoir plus ?** Consultez la [fiche d'information](#) associée à ce chantier (pdf - 800 Ko)

## Fiche n° 24 Cybelle Planet

In : <http://www.cybelle-planete.org>

Cybelle Planète<sup>5</sup> est une association dont la mission première est de participer à la préservation de la biodiversité.

L'écovolontariat : La biodiversité appartient à chacun d'entre nous ; elle court aujourd'hui le risque de disparaître. Le tourisme est une des principales menaces. Nous ne pensons pas pour autant qu'il faille arrêter de voyager. **L'une des solutions consiste à développer et promouvoir un mode de voyage écologique et responsable, respectueux de la biodiversité et offrant une alternative au tourisme de masse.**



### C'est dans ce contexte que s'inscrit l'écovolontariat.

Nous proposons à nos adhérents de participer à des chantiers de volontariat. Ces chantiers sont organisés en partenariat avec des spécialistes de la biodiversité (animale, végétale, culturelle, ...). Nous travaillons en partenariat avec un organisme international Ecovolunteer International.

Préserver la mer méditerranée : Nous avons mis en place un programme de suivi à long terme de la biodiversité marine en méditerranée : Cybelle Méditerranée. Cette initiative permet à des amateurs volontaires (plongeurs sous-marins ou plaisanciers) de nous aider à collecter des informations en mer, suivant des méthodes simples mais précises. Grâce à la participation du plus grand nombre nous pourrons, pour la première fois en méditerranée, suivre à grande échelle et à long terme l'évolution de la biodiversité.

## Fiche n° 25 Les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement

In : <http://www.cpie.fr>

### Présentation générale

Les CPIE sont des associations qui agissent sur leurs territoires d'implantation en se positionnant sur l'entrée environnementale du développement durable.

Ils promeuvent une vision de l'environnement basée sur trois valeurs

- ✓ l'humanisme
- ✓ la promotion de la citoyenneté, de l'engagement citoyen, des démarches participatives et de la concertation
- ✓ le respect de la connaissance scientifique

en mettant trois modes d'actions basées sur le « faire » et le « faire-faire » :

- ✓ chercher
- ✓ développer
- ✓ transmettre

et en privilégiant deux domaines d'activités en faveur du développement durable

- ✓ L'éducation à l'environnement
- ✓ L'accompagnement des territoires .

### Historique des CPIE

Les premiers CPIE ont été créés au début des années 70, à l'initiative des ministères chargés de l'environnement, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'agriculture.

Au début des **années 70**, le besoin de **découverte des milieux et d'initiation à l'environnement** se fait de plus en plus prégnant.

**En 1973, les premiers CPIE sont créés.** L'engagement individuel, la dimension humaine, l'enracinement local fort, la nature appréhendée comme une expérience (et non comme une leçon), l'intégration de la dynamique économique, telles sont **les valeurs** qu'ont souhaité partager **les fondateurs** des CPIE avec leurs partenaires et leurs utilisateurs.

Le **label CPIE** est né par la volonté de quelques personnes partageant la même vision : **transversalité** des domaines ministériels, **décloisonnement** des approches (ethnologie, écologie, développement du territoire,...), **découverte du terrain** vivant.

<sup>5</sup> Association Cybelle Planète 4 Plan des Castors 34750 Villeneuve-lès-Maguelones tel : 04 67 60 30 15

## De. Visu

La naissance de l'**Union nationale des CPIE** (UNCPIE) en 1977, permet, dès 1982, une **gestion directe du label par les CPIE**. En 1994, elle est déclarée d'utilité publique.

En 1997, les Centres permanents **d'initiation à l'environnement** deviennent Centres permanents **d'initiatives pour l'environnement**. Ce changement de nom entérine l'**évolution des CPIE**, dont les missions vont au delà des actions d'éducation à l'environnement.

En 2002, les CPIE adopte le "Projet de réseau", renouvelant ainsi le "Projet stratégique" de 1994.

Fin 2007, trois orientations stratégiques, associées à un plan d'actions pour 2008-2010 sont adoptées. Elles remplacent le "Projet de réseau".

En 2009, fort de ses **82 centres**, le réseau des CPIE est présent dans **21 régions** (dont une Outre-Mer) et dans une **soixantaine de départements**.

### Les CPIE en chiffres

- 82 CPIE présents sur 63 départements 21 régions dont une Outre-Mer (Réunion)
- Plus de 900 salariés
- Plus de 10 000 adhérents dont un quart de personnes morales (associations, collectivités, établissements publics)
- Une équipe nationale de 9 personnes

### Les cinq critères du label

Ils doivent tous être remplis avant toute démarche de labellisation CPIE.

CRITÈRES	DÉFINITION
Structure associative	Pour être candidate au label CPIE, la structure doit être une association implantée en France (régie par la loi de 1901 ou le droit local d'Alsace-Moselle).
Valeurs	L'association candidate doit être porteuse des 3 valeurs des CPIE : - Humanisme, - Promotion de la citoyenneté, de l'engagement citoyen, des démarches participatives et de la concertation, - Respect de la connaissance scientifique.
Objet social	Les activités principales de l'association doivent se situer dans le champ de l'environnement, un des piliers du développement durable.
Fonctionnement de l'association	L'association doit avoir un fonctionnement en cohérence avec des principes de bonne gouvernance en termes : - de fonctionnement statutaire réel et mesurable, - de règles garantissant un fonctionnement démocratique.
Structure professionnelle	L'association doit être une structure professionnelle : - possédant une équipe professionnelle ayant au moins une personne salariée, - affichant une gestion comptable et administrative rigoureuse et respectueuse de la loi, possédant des outils de pilotage et de management

### Les six critères d'analyse du projet CPIE

L'instruction d'un projet de CPIE au regard des critères d'analyse de projet se fait à partir d'une double approche :

- une approche critère par critère, à partir d'une étude de la situation de la structure au regard des indicateurs identifiés pour chaque critères d'analyse de projet.
- une approche globale, à partir de l'étude approfondie d'un « état des lieux » de la structure, réalisé à partir des informations transmises par la structure.

Le croisement de ces deux approches permet d'apprécier le degré de conformité de la structure aux critères du label CPIE et d'identifier les objectifs à atteindre en vue d'une labellisation.

<b>CRITÈRES</b>	<b>DÉFINITION</b>
Ancrage territorial	L'association doit avoir un ancrage territorial fort se caractérisant par : <ul style="list-style-type: none"><li>- un territoire d'action défini et pertinent,</li><li>- des liens structurants avec les acteurs de ce territoire,</li><li>- une connaissance fine du territoire,</li><li>- une reconnaissance par les acteurs du territoire,</li><li>- une capacité à fédérer, à rassembler et coordonner les acteurs du territoire.</li></ul>
Domaines d'activités de l'association	L'association doit mener des actions dans les deux domaines d'activité des CPIE : l'éducation à l'environnement et l'accompagnement des territoires.
Modes d'agir de l'association	L'association doit exercer ses activités dans les trois modes d'agir des CPIE : chercher, développer, transmettre, dans le faire, le faire-faire ou l' « aider à faire ».
Intérêt général de l'association	L'association doit pouvoir justifier que ses activités sont d'intérêt général. Sa gestion doit être désintéressée.
Maîtrise de l'équilibre financier de l'association	L'association doit avoir être en mesure d'analyser et de maîtriser sa situation économique et financière. Elle doit présenter des perspectives financières favorables à son développement.
Fonctionnement en cohérence avec les principes de développement durable »	Le fonctionnement de l'association doit montrer son souci de mettre en œuvre, pour son propre fonctionnement, des principes de développement durable.

## Annexe 10.4 Exemples de stages artistiques en rapport avec la Nature et les Iles

### Fiche n° 26 Découvrir les îles et leur biodiversité avec « Graines d'îles »

in : <http://www.graines-des-iles.org>

Graine d'Îles est une organisation internationale non gouvernementale qui a été créée en novembre 2004 par deux naturalistes motivées par l'étude et la protection de la biodiversité insulaire. Il nous semblait essentiel de mieux connaître notre patrimoine naturel insulaire pour mieux le défendre et le faire découvrir au public.

L'objet de "Graines d'îles" est la connaissance, le suivi et la gestion de la biodiversité pour un développement durable des îles françaises et francophones. Le caractère insulaire de ces milieux est à l'origine d'une grande diversité et d'un haut degré d'endémisme de leur faune et de leur flore. C'est pourquoi notre souci est de porter une attention particulière aux îles de l'Outre-mer français.



### Fiche n° 27 Photographies et randonnées avec Alain Pons

in : <http://www.1001stages.com/stage-photographies-et-randonnees-avec-alain-pons-3208.html>

**Venez apprendre la photo avec un pro, au pays des volcans et de la randonnée en montagne !**

Alain Pons est photographe professionnel, accompagnateur en montagne et organisateur de randonnées pédestres accompagnées. Installé en Auvergne, il vous propose, toute l'année, des cours particuliers et des stages de formation à la photographie en formule "tout compris" pour le grand public, ainsi que des conventions de formation professionnelle, avec matériel, hébergement et restauration.

Les stages photo se déroulent en cours particuliers en journée, en week-end ou sur une petite semaine, en Auvergne mais aussi, à la demande, dans toute la France. Vous serez accueillis au sein de petits groupes de 2 à 14 stagiaires (1 formateur par groupe de 5 stagiaires), le matériel photo vous sera prêté, ainsi que les supports de cours et un poste informatique par stagiaire.

Les stages photo d'Alain Pons sont de véritables formations à la photographie; ils constituent une approche originale, associant la théorie et la pratique en salle aux prises de vues en milieu naturel. Avec votre photographe accompagnateur plus que confirmé (et passionné !), vous partirez en balade guidée au cœur des volcans, à pied ou en raquettes à neige l'hiver !

Et pour aller plus loin encore, testez les "Safaris photo rando", destinés à tous celles et ceux qui ont envie d'apprendre à photographier la nature et ses "habitants" - faune, flore et paysages - sur une longue journée consacrée exclusivement à la prise de vues.

### Fiche n° 28 Stage Photo Numérique

in : <http://www.edenplongee.fr/Stage-Photo-Numerique-Niveau-1>

Vous êtes plongeur photographe et vous n'êtes pas satisfait de vos photo ! Ce stage va vous initier à la photo sous-marine et vous apprendrez à utiliser les réglages de bases de votre APN.

**A qui s'adresse ce stage photo numérique ?** A tous les plongeurs photographes débutants qui souhaitent apprendre à utiliser leur Appareil Photo Numérique en plongée sous-marine. Vous devez posséder un Appareil Photo Numérique (APN) de préférence évolué (mode automatique débrayable). L'ordinateur portable est souhaité.

**Objectifs de ce stage.** Vous apprendrez à : connaître les réglages de base de son appareil de prises de vues numériques sous-marin utiliser indépendamment la lumière naturelle et la lumière artificielle pour obtenir une photo techniquement correcte, appliquer les bases de la composition de l'image stockage des images, préparation pour mettre sur papier

**Les dates du stage.** : Le stage se fait sur 3 jours pleins. (Date à définir)

**Le coût du stage.** Le coût du stage complet, 3 jours, 5 plongées + cours théoriques et pratiques + carte Photographe niveau 1 de la FFESSM : 237 €.

Possibilité de suivre le stage en candidat libre : cours théoriques + 2 plongées = 90 euros/jour.

**Conditions de candidature.**

- Être licencié à la F.F.E.S.S.M, 16 ans minimum. Être titulaire, au minimum, du brevet de plongeur autonome niveau II.
- Avoir effectué au moins 15 plongées en milieu naturel validées sur son carnet de plongée.

## De. Visu

- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous-marine conformément à la législation fédérale.

### Fiche n° 29 Les ateliers Itinérances photographiques

in : <http://www.itinerancesphoto.org>

**Itinérances Photographiques** propose ses **stages photo et ateliers de photographie créative itinérants** à tous ceux qui désirent aller au-delà de la photo souvenir, pour tous les voyageurs photographes qui recherchent une autre manière de photographier.

Le but de ces ateliers de photographie, qui regroupe environ **4 à 8 personnes** sous la direction de photographes-maîtres de stage spécialisés dans la photographie documentaire est de :

- **découvrir** de nouveaux paysages,
- **rencontrer** les habitants des lieux traversés,
- **partager** des moments de convivialité,
- **partir** à la rencontre de "**l'inattendu photographique**",
- **réaliser son propre carnet de voyage** à la fin du stage.



Nous organisons **tout au long de l'année**, en France et à l'étranger, des "balades photographiques" d'une durée de 2 à 15 jours qui vous inciteront à la création photographique, à des échanges stimulants au cours de séances d'analyse des images.

### Fiche n° 30 Atelier Art'image - stages artistiques à l'étranger

In : <http://www.atelier-artimage.com>

Depuis plusieurs années, l'atelier Art'image organise des stages artistiques à l'étranger. Tout en vous offrant de très bonnes conditions de confort ces séjours cherchent à allier le plaisir de peindre à la découverte d'un lieu propice à des stages de peinture.

Fruits d'un repérage préalable de l'atelier Art'image, ces stages sont préparés avec le plus grand soin en partenariat avec l'agence de voyage qui a répondu au mieux à notre demande.

Pour chaque destination, nous choisissons les artistes les plus appropriés en fonction de leurs attirances pour tel ou tel pays, de leur démarche créative ou des thèmes qu'ils abordent habituellement.

Nous sommes également attentifs à choisir les périodes les plus favorables pour peindre sur le motif comme à la qualité et à la diversité de la restauration.

Ainsi, au rythme de la création, vous aurez la possibilité de vivre des moments rares dans des lieux chargés d'histoires et de culture.

### Fiche n° 31 La photographie sous marine en Tunisie : le festival « Coralys » de Tabarka

La fédération tunisienne de plongée, la FAST préside le **festival Coralys de Tabarka**, festival international de l'image marine et sous-marine (ex-festival de photographie sous-marine) qui se tient début septembre.

## Annexe 10.5 Le « pécaturisme » : une nouvelle approche conciliant pêche artisanale et tourisme

### Fiche n° 32 Définition du concept de « pécaturisme »

Il s'agit d'un concept original de pluriactivité<sup>6</sup> « pêche-tourisme » nous venant tout droit d'Italie. Ce moyen de diversification s'est imposé comme une solution pour faire face à la restructuration du secteur par la réduction de l'effort de pêche et donc des emplois, et en assurant ainsi la stabilisation des revenus.

<sup>6</sup> La notion de pluriactivité définie l'organisation de plusieurs activités professionnelles sous un même statut.



Ce concept définit l'organisation de sorties touristiques dans le cadre de pêches professionnelles.

L'offre consiste à embarquer des touristes à bord du bateau de pêche le temps d'une marée pour observer (voire participer) au travail des pêcheurs (calées et relèves des filets, des palangres ou des nasses et démaillage des prises).

En certains sites à travers le monde, peuvent s'ajouter à ce concept la vente directe du poisson (l'équivalent de la « vente à la ferme »), une petite restauration à bord (poisson fraîchement pêché), ou encore la découverte des sites et de l'écosystème.

Dans le cadre de ce dernier point, il a été évoqué la possibilité d'adjoindre à l'offre une dimension d'observation touristique des cétacés, et en particulier des Grands dauphins (le whale-watching).

### **Fiche n° 33 : Le « pescaturisme », cadre juridique actuel et perspectives pour le développement d'activités touristiques dans les secteurs pêche et cultures marines. – CGPA (Centre de gestion de la pêche artisanale) - Paprika CHAUDOUARD – mars 2007**

in : <http://www.defis-pcm.eu>

#### **Introduction du rapport**

Associer les activités de tourisme à celles de pêche pour créer une nouvelle activité, le « pescaturismo », tel était le défi que se lançait l'Italie<sup>7</sup>, il y a une vingtaine d'années.

2006, ces activités sont en plein essor et font partie intégrante de l'offre touristique des régions littorales italiennes, et pour preuve de cette réussite la diffusion dans les autres pays de l'UE s'est enclenchée.

Le principe est simple, permettre aux pêcheurs professionnels, à titre d'activité complémentaire rémunérée, d'accueillir à bord de leur navire, des personnes dans la perspective de leur faire découvrir le métier de marin pêcheur et le milieu marin.

Un cadre réglementaire offre cette possibilité, depuis 1999, aux professionnels de la pêche italiens d'embarquer des touristes à bord de leur navire, et cela afin de leur faire découvrir pour un temps le métier et le milieu marin.

Ce concept est actuellement à l'étude en Espagne, tant sur le plan juridique que technique, afin de préparer le terrain pour son développement. Aujourd'hui, c'est au tour de la France de s'interroger sur cette nouvelle opportunité de diversification.

#### **Conclusion du rapport**

En conclusion, nous réfléchissons sur les perspectives à développer si les activités de pescaturisme trouvaient une issue favorable.

La finalité n'est pas de se cantonner à cet aspect d'embarquements de passagers mais bien de développer un véritable concept de « pescaturisme » comme l'a fait l'Italie et comme cela existe déjà dans le secteur de l'agriculture avec l'« agriturismo ».

Les opérations de transport à bord des navires de pêche constituent un élément auquel d'autres activités connexes pourront venir se greffer. Ces activités viennent compléter cette voie de diversification en élargissant l'offre et en créant un véritable produit touristique innovant et original.

Outre les embarquements, l'offre « pescaturisme » pourra être complétée par différents produits et services, et notamment :

- ✓ Participation au travail de la pêche ;
- ✓ Pratique de la pêche de loisir ;
- ✓ Vente directe ;
- ✓ Hébergement chez le pêcheur ;
- ✓ Restauration chez le pêcheur mettant en valeur les produits régionaux ;
- ✓ Visites à pied des aménagements halieutiques guidées par les pêcheurs et conchyliculteurs.

Ce concept de loger et de prendre ses repas chez les pêcheurs a fait son apparition en Italie sous l'expression « itturismo » comme complément de l'offre de « pescaturismo ». La législation est beaucoup moins stricte qu'en matière d'embarquement à bord d'un navire de pêche, ce qui permet une mise en place plus facile et plus rapide.

Ce concept permet d'orienter le tourisme et la pêche vers le développement durable (définition du tourisme durable : « s'intéresser à une forme de développement touristique qui respecte à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, tout en répondant aux besoins locaux et en contribuant de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les territoires »).

<sup>7</sup> voir aussi sur cette question le site italien : <http://www.portofinoamp.it>

Pour maintenir les activités de pêches maritimes traditionnelles en leur procurant des revenus complémentaires, il est nécessaire de faire évoluer la conception très stricte des pêches maritimes en lui reconnaissant des nouvelles fonctions (économiques, sociales ou environnementales), et notamment en matière de prestation de services.

Reconnaître des rôles multiples à un secteur d'activité s'appelle la multifonctionnalité. Ce concept existe déjà depuis quelques temps dans l'agriculture (intégré dans la PAC et au niveau juridique interne, et dont profite les cultures marines). Désormais, il faut que le législateur français se donne les moyens pour inscrire le secteur des pêches dans une perspective de multifonctionnalité.

### **Fiche n° 34 Whale-watching et Pescaturismo en Corse : Etat des lieux et propositions de gestion - Par Pascal MAYOL et Delphine GAMBAINI - Etude réalisée par Souffleurs d'Ecume, pour le compte du Parc Naturel Régional de Corse, dans le cadre du programme LIFE Linda - Avril 2007 (extraits)**

In : [http://www.lifelinda.org/upload/tele/observation\\_cetace\\_peche\\_tourisme\\_corse.pdf](http://www.lifelinda.org/upload/tele/observation_cetace_peche_tourisme_corse.pdf)

L'Italie est un pays pilote en Méditerranée pour la pêche-tourisme, l'activité y étant clairement reconnue et juridiquement bien encadrée. Elle a permis aux pêcheurs italiens d'occuper efficacement un créneau dans le secteur du tourisme avec une activité exclusive et à part entière.

Dans ce chapitre l'aspect juridique du pescaturismo en Italie sera développé. Un détail du contenu de l'offre sera ensuite proposé, ainsi qu'un point sur les intérêts socio-économiques, culturels et environnementaux mis en évidence par plusieurs chercheurs.

L'idée de régulariser une activité de pêche-tourisme en Italie, jusqu'alors exercée illégalement par plusieurs pêcheurs, est apparu dans les années 1980 (Lega Pesca, 2003b). Un Décret pris en 1992 (ANNEXE 5) et une loi votée en 1999 (ANNEXE 6) offrent aujourd'hui un cadre précis permettant aux touristes d'assister et de participer aux activités de pêche. En synthèse, le pescaturismo, qui est l'exclusivité des pêcheurs professionnels, ne peut être exercé que depuis les bateaux habilités à la pêche commerciale. Suite à la vérification des modalités techniques et de sécurité nécessaires pour exercer cette activité (effectuée par l'organisme RINA), l'autorisation est délivrée par la capitainerie du port dans le lequel est inscrit le navire. Le nombre de personnes pouvant être embarquées sera alors précisé par la capitainerie (maximum 12 personnes). Des aménagements sont imposés pour assurer la sécurité et le confort à bord, estimés à 3 000 € pour un bateau de 6 à 8 mètres et 9 000 € pour une embarcation de 16 mètres de long (Ordas, 2003).

**L'encadrement et le soutien du pescaturismo en Italie est couronné d'un franc succès : en 2003, 800 embarcations étaient autorisées à pratiquer cette activité (Gargiulo, 2003).**

**L'expérience du Parc National d'Asinara** est globalement représentatif de l'activité italienne. Les journées commencent généralement à 9 heures du matin pour finir à 18 heures. Les bateaux se dirigent vers les zones de pêche ou sont levés les filets qui avaient été calés précédemment, avec la collaboration des touristes. Les techniques de pêche traditionnelles sont présentées, des anecdotes évoquées. Les touristes participent au nettoyage des filets, au tri et à la reconnaissance des organismes pêchés. La journée se poursuit par des baignades et des mouillages autour de l'île où est effectuée une visite du Parc dans l'attente du repas, caractérisé par des produits frais de la mer, cuisinés avec des recettes traditionnelles.

Le prix d'une journée en mer évolue entre 53 et 65 €, repas compris. Ces tarifs ont été approuvés par 72% des touristes (Gazale, 2003).

C'est sur ces bases que l'expérience du Parc d'Asinara peut être qualifiée de remarquablement réussie et nous allons tâcher d'illustrer ces propos au travers de quelques exemples.

**Réussite des points de vue économique et social** - Les opérateurs de pescaturismo représentent 25 % de la corporation des pêcheurs du Parc (soit 8 embarcations). Ils offrent un apport financier de 40 000 € par saison (juillet et août) dont le bénéfice est intégralement reversé à la coopérative des pêcheurs (Gazale, 2003).

Alors que le métier de pêcheur est souvent jugé difficile, mal payé et à l'avenir incertain par les jeunes, le côté « tourisme » et le contact humain du pescaturismo tendent à faire évoluer ce jugement. Gazale (2003) explique ainsi que 42% des opérateurs du Parc d'Asinara ont un âge inférieur à 35 ans.

Notons une remarque intéressante de Lariccia (2003), pour qui les différences culturelles existant entre les régions Sardes qui accueillent du pescaturismo (e.g. Parc National d'Asinara et l'Aire Marine Protégée de Punta Campanella) sont enrichissantes et de nature à réduire la concurrence entre les opérateurs. Ce constat est corroboré par les pêcheurs bastiais que nous avons rencontrés et pour qui les différentes techniques de pêche pourraient être la source d'une complémentarité dans une offre touristique (§ 2.2.2.4).

**Réussite du point de vue écologique** - Sur l'aspect écologique, Lariccia (2003) remarque que la pêche-tourisme permet de véhiculer « les savoirs et les saveurs de la mer » par le vecteur des pêcheurs qui deviennent alors « des ambassadeurs actifs de l'environnement marin et transmettent ce statut aux touristes ».

En effet, l'expérience italienne montre que les professionnels concernés collaborent activement avec les autorités maritimes et les organismes de gestion de l'environnement. Ainsi, sensibilisés et impliqués dans le contrôle et le respect dans l'Aire Marine Protégée d'Asinara, ils ont un rôle de veille sur l'état de conservation des fonds marins (e.g. alerte sur la présence d'espèces exotiques), ils participent à des campagnes de nettoyage et accueillent des groupes de scolaires et d'étudiants (Gazale, 2003).

Au delà de ces actions, ils contribuent également à faire respecter les règles et interdictions, en œuvrant, par exemple, en faveur de la réduction de l'utilisation de véhicules à l'intérieur du Parc d'Asinara (Lariccia, 2003). Une véritable complicité s'est ainsi installée entre les représentants du Parc et les opérateurs de pescaturismo de la région, ce qui n'est pas toujours le cas avec les autres pêcheurs, comme le remarque Gazale (2003). Giordano & Fantozzi (2003) résumant bien ces constats en qualifiant l'activité de « tourisme de qualité répondant bien aux objectifs des Aires Marines Protégées et permettant de contribuer à leur protection, notamment par l'attrait et la formation de touristes eco-responsables ».

Pour sa part, Gargiulo (2003) présente quelques chiffres préliminaires qu'il semblait intéressant de rapporter ici car ils donnent une idée des avantages écologiques (mais aussi socio-économiques) du pescaturismo sur la zone. Ainsi, pour l'auteur, une sortie de pêche-tourisme avec 7 personnes embarquées, représente :

- Une diminution de l'utilisation des filets de 84% (en longueur de filets) dont le seul objectif est d'assurer les repas des passagers à bord,
- Une diminution des quantités de poisson prélevées très significative (de l'ordre de 90%),
- Une augmentation du confort du travail couplé à une diminution du temps de travail de 15%
- **et une augmentation des bénéfices de 25%.**

Enfin, battant son plein durant la période de l'année où la pêche est à son maximum, l'effet de réduction de l'effort de pêche qui découle de la pêche-tourisme n'en est que plus positif (V. Gazale, com. pers.).

### **Fiche n° 35 : Embarque sur mon bateau et vis ma vie de pêcheur (article de presse Var Matin – juillet 2009)**

In [www.varmatin.com/ta/pescaturisme/200709/var-embarque-sur-mon-bateau-et-vis-ma-vie-de-pecheur](http://www.varmatin.com/ta/pescaturisme/200709/var-embarque-sur-mon-bateau-et-vis-ma-vie-de-pecheur)

*Cinq bateaux varois, dont « Le Dragon », ont lancé le projet « Pescaturisme » depuis le 1er juillet 2009. Ne leur dites surtout pas qu'ils vont faire du « promène-couillons », vous les fâchez à mort ! Ne les imaginez pas non plus en train de vous chanter « le pescadou-ou-ou » « avé » l'accent et le polo marin ad hoc. Cet été, les pêcheurs du Var, qui embarqueront des touristes à bord de leur bateau, bosseront pour de vrai. Et se mettront en quatre pour faire découvrir leur profession aux visiteurs. C'est le concept du « Pescaturisme », une idée née en Italie que les Varois seront les premiers à lancer en France.*

Au Grenelle de la mer, on ne s'y est pas trompé : l'opération pilote des pêcheurs du Var a été saluée comme il se doit. Comme une initiative, s'inscrivant dans le développement durable, axé vers un tourisme responsable.

À l'origine de cette initiative, « **Marco Polo Échanger Autrement** » (MPEA), une association provençale oeuvrant pour le tourisme solidaire. S'inspirant de ce qu'ont mis en place les Italiens de « Lega Pesca », l'association a proposé l'idée aux pêcheurs varois. Lesquels n'ont pas hésité. Pour Christian Decugis, président du Comité local des pêches maritimes et élevages marins du Var (CLPMEM), le projet tombe à pic. « *L'image, de plus en plus souvent négative, du métier de pêcheurs ne correspond pas à notre pratique quotidienne.* »

Rien à voir en effet avec le littoral atlantique et le pillage des mers : ici, les patrons pêcheurs sont seuls à bord, sur des bâtiments dépassant rarement les 12 mètres.

### Question de survie

« *La pollution, la préservation de la ressource halieutique, c'est vraiment notre problème ! Notre survie en dépend. Un pêcheur varois travaille toute sa vie sur la même zone. Il a tout intérêt à la préserver.* » Un rôle de gestionnaire de l'environnement qui rejoint les objectifs de l'association MPEA. « *C'est la même démarche que l'agro-tourisme, résume Rémi Bellia, coordinateur du projet Pescatourisme 83. Nous savons d'ores et déjà que cette initiative n'attirera pas n'importe quel genre de touristes. Mais plutôt des personnes déjà sensibilisées à l'environnement, curieuses de découvrir un métier ancestral.* » Et oui, ça existe aussi.

### En savoir +

Maison du tourisme Provence d'Azur (Hyères) : 04.94.38.50.91.

Maison du tourisme Estérel Côte d'Azur (Saint-Raphaël) : 04.94.19.10.60. Prix par personne : 60 euros. Matériel de sécurité auto-flottant fourni.

## Annexe 10.6 La plaisance

### Fiche n° 36 Situation actuelle et perspectives en Tunisie

In : <http://www.presetourisme.net/article.cfm?id=599>

*Le tourisme de plaisance se développe progressivement en Tunisie. Notre pays est devenu une destination idéale pour les touristes du monde assoiffés de découvrir notre pays et acquérir un certain dépaysement dans une atmosphère différente, calme et sereine. De plus en plus d'agences sont attirés par le tourisme de plaisance et l'objectif de nos professionnels est de développer ce créneau porteur.*

La Tunisie est devenue une destination de plaisance de renommée internationale. Elle a attirée en 2005 15.000 plaisanciers, 25 pays et 1200 journalistes et a tous les atouts pour développer la plaisance.

L'infrastructure maritime tunisienne est propice au développement de ce secteur. En effet, notre pays dispose d'une chaîne de 25 ports de plaisance et mouillages en plus de mille cinq cents postes d'accostage qui offrent aujourd'hui des possibilités d'hivernage pour les bateaux de plaisance. Les marinas de Tabarka, Sidi Bou Said, Kantaoui, Yasmine Hammamet, Monastir, Bizerte sont dotées de toutes les commodités nécessaires. On compte 4693 bateaux fréquentant les différents ports du pays. L'animation nautique se développe aussi avec les voiliers, les parachutes ascensionnels, les planches à voile, les pédalos, les catamarans, les skis nautiques et les pédalos. Le plaisancier aura des possibilités de loisirs au sein de ces espaces nautiques ou à proximité des ports : les terrains de golf, les clubs d'activités aquatiques, les centres de plongée, les circuits culturels, archéologiques.

Pour de nombreux hôtels, ce tourisme de plaisance est porteur. Il contribue à améliorer les taux d'occupation en périodes de basse saison avec en plus une clientèle différente et sans aucun doute plus aisée. Donc aucune fausse note n'est permise, la fidélisation des clients plaisanciers et un bon bouche à oreille indispensable dans ce métier passe par une qualité irréprochable. Quant aux prix, ils sont particulièrement attractifs surtout en tenant compte du coût du séjour et de l'hivernage.

La plaisance tunisienne arrive à maturité pour la plus grande satisfaction de tous les plaisanciers qui nous visitent mais faut-il consolider davantage ce produit en instaurant un plan directeur des ports de plaisance, des ports de refuge et des ports abri pour l'établissement d'une chaîne de ports de plaisance vu que la Tunisie est proche de l'Europe. Elle est située entre le canal de Sicile et de Sardaigne et constitue un cap pratique pour les plaisanciers venant des ports étrangers.

La Tunisie pourra ainsi améliorer son infrastructure par la réalisation d'autres ports de plaisance notamment à Tunis, Kerkennah, Djerba et l'aménagement des abris et des refuges le long du littoral.

## Annexe 10.7 La plongée sous marine

### Fiche n° 37 Les dessous de la grande bleue en Tunisie

In <http://www.cap-tunisia.com/HTML/plongee.htm>

Avec vingt ans d'expérience de la plongée sous-marine touristique et un littoral parmi les mieux préservés de la Méditerranée, la Tunisie a tout pour faire le bonheur des plongeurs, qu'ils soient débutants ou confirmés.

La côte nord (Tabarka et le nord du Cap Bon) comporte des rivages rocheux offrant des paysages sous-marins particulièrement spectaculaires.

A Tabarka, des dizaines de mérus accoutumés à la présence de l'homme constituent la première attraction pour les quatre clubs de plongée de la ville.

Sur la côte est du pays, on trouve des fonds facilement accessibles aux débutants, colorés et riches en poissons, ainsi que des épaves de la seconde guerre mondiale. La période la plus favorable pour la plongée s'étend de juin à octobre.



Des caissons hyperbares existent à Zarzis, Tabarka et Bizerte ; 41 moniteurs nationaux diplômés CMAS (confédération mondiale des activités subaquatiques) exercent dans les centres. En vingt ans d'activité, aucun accident de plongée n'a été déploré.

La fédération de plongée, la FAST préside également le festival Coral de Tabarka, festival international de l'image marine et sous-marine (ex-festival de photographie sous-marine) qui se tient début septembre.

### Fiche n° 38 La Fédération des Activités Subaquatiques de Tunisie (FAST)

In : <http://www.fast.org.tn>

La FAST a été créée en 1989 et n'encadrait, au début, que deux clubs de plongée, l'un à Port Kantaoui et l'autre à Tabarka.

Au fil des années, notre Fédération a essayé de développer les activités subaquatiques notamment la plongée sous-marine et de multiplier le nombre des clubs affiliés.

Aujourd'hui la FAST compte plus de 25 clubs conventionnés hormis les associations sportives.

La FAST a aussi cherché à promouvoir ces activités auprès des jeunes tunisiens profitant pour cela de l'élan politique favorable au développement général des sports sur le territoire.

Notre Fédération a essayé durant 16 ans de développer ses activités par l'organisation de diverses manifestations régionales et nationales non seulement dans le domaine de la plongée sous-marine, mais aussi dans d'autres activités telles que la nage avec palmes, l'apnée, la photographie sous-marine...grâce à un programme très diversifié (championnats, stages, tournois...)

Consciente de l'importance de la sécurité, de la préservation de l'environnement marin, du développement d'un nouveau tourisme et de nouveaux sports, notre Fédération a mis en place diverses commissions spécialisées : « Environnement et Biologie Marine », « Médicale », « Nage avec Palmes », « Plongée sous-marine », « Audiovisuel », qui oeuvrent aussi à renforcer les liens distendus avec les professionnels du secteur.

Outre les acquis au niveau national, la FAST bénéficie aussi d'un rayonnement international : Etant membre de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques « CMAS », elle-même membre du Comité Olympique, de l'UNESCO et du WWF, la FAST reflète une image positive de la Tunisie au sein de cet organisme international.

Veillant à mieux développer cette image, notre Fédération a élaboré des contrats de partenariat avec plusieurs organisations internationales notamment l'Union Arabe des Activités Subaquatiques et de Sauvetage, la Fédération Italienne de pêche sportive et des Activités Subaquatiques, la Fédération Espagnole Des Activités Subaquatiques, la Fédération Algérienne de Sauvetage, de Secourisme et des Activités Subaquatiques...

Notre Fédération reste consciente de la nécessité du développement et du suivi de ses activités et mettra en œuvre tous les moyens pour la réalisation de cet objectif.



## Fiche n° 39 La plongée en Tunisie

In : [http://www.voyage-plongee.com/plongee\\_tunisie.html](http://www.voyage-plongee.com/plongee_tunisie.html)

**La faune sous-marine :** Dauphin, Merroux, dorades, raies, Sarres, Eponges...

### Les spots de plongée en Tunisie

Tabarka accueille chaque année le Festival Coralis et possède toute l'infrastructure nécessaire à ce type de sport. Tabarka propose une vingtaine de sites de plongée et des cours pour néophytes.

Les autres sites intéressants en Tunisie sont Bizerte, Hammamet (de nombreuses épaves comme l'Alaz ou le Takrouna), Port El Kantaoui, Monastir, Mahdia, Jerba et Zarzis (Epaves, grottes, fond rocheux...)

**La chasse sous-marine :** elle est interdite en Tunisie avec bouteille et réglementée en apnée. La chasse au mérou est **strictement** interdite.

## Fiche n° 40 La réglementation marine de Port-Cros



in : <http://www.portcrosparcnational.fr>

Depuis sa création en 1963, la réglementation en matière de mouillage, de plongée, de pêche et de circulation des engins nautiques a constamment évolué, en collaboration avec les administrations compétentes et en concertation avec les usagers concernés, à la mesure des enjeux et des effets de ces activités sur le milieu naturel ou sur le caractère des lieux.

Aujourd'hui, devant l'augmentation sensible des pratiquants ou l'apparition de nouvelles activités, trois mesures nouvelles sont mises en place pour préserver la biodiversité et la qualité des habitats :

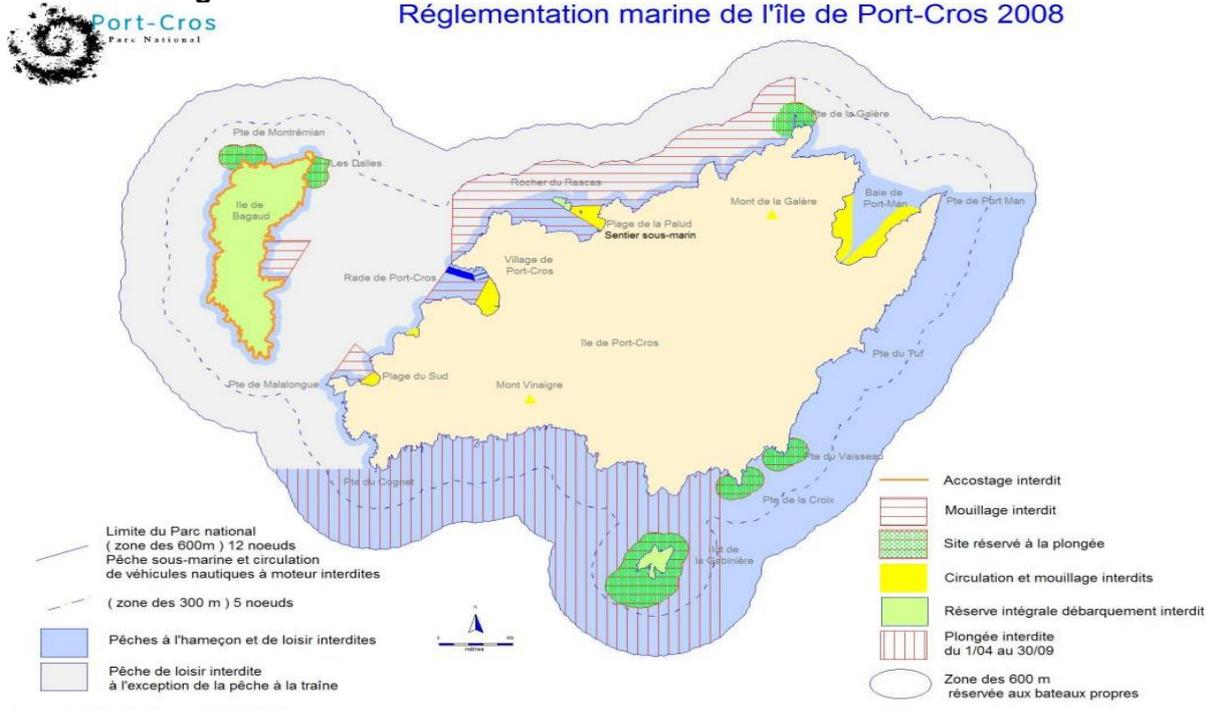
**La plongée sous-marine en scaphandre autonome est interdite aux plongeurs non signataires de la Charte de plongée.** Cette Charte intègre un cahier des charges visant à mieux gérer le nombre des plongeurs ainsi que leur comportement. Elle est annuelle et accessible à tous, structures commerciales, clubs ou individuels et peut s'obtenir, sur place à la Maison du Parc-Capitainerie du port à Port-Cros ou au siège administratif à Hyères. Elle est aussi téléchargeable sur le site. Lors de leur première plongée de l'année, les individuels doivent se présenter au bureau du Parc à Port-Cros pour signature et conserver la Charte signée avec eux lors des plongées suivantes.

**Toute forme de pêche de loisir est interdite dans le périmètre du Parc national.** Seule, la pêche à la traîne est autorisée sur les côtes Nord et Ouest de l'île et autour de Bagaud, à plus de 50 m du rivage,

**Le mouillage est interdit sur tout le pourtour de l'îlot de la Gabinière :** quatre nouvelles bouées d'amarrage, réservées en priorité aux bateaux de plongée, ont été ajoutées à celle déjà en place

### Carte de la réglementation marine de l'île de Port Cros

#### Réglementation marine de l'île de Port-Cros 2008



## Fiche n° 41 Charte 2009 de la plongée sous-marine dans les eaux du parc national de Port-Cros

In : [http://www.portcrosparcnational.fr/documentation/pdf/institution\\_Charte%20Plongee\\_2009.pdf](http://www.portcrosparcnational.fr/documentation/pdf/institution_Charte%20Plongee_2009.pdf)

Dans un souci partagé d'assurer la pérennité d'un milieu naturel, culturel et paysager d'exception et d'une activité de plongée de découverte, de reconnaissance et de contribution à la gestion patrimoniale des fonds marins,

- Le Parc national de Port-Cros, d'une part,
- Les plongeurs individuels, les structures de plongée et les fournisseurs de supports de plongée signataires, d'autre part,

ont convenu des dispositions suivantes :

### Chapitre I : Principes et définitions

**Article 1 :** La présente Charte est relative à la plongée en scaphandre autonome dans les eaux du Parc national de Port-Cros.

**Article 2 :** Les plongeurs individuels, les structures de plongée et les fournisseurs de supports de plongée signent la présente Charte préalablement à la première plongée qu'ils effectuent, qu'ils encadrent ou qu'ils assistent au cours de l'année considérée.

La signature de la nouvelle Charte est conditionnée à la transmission de l'état récapitulatif des plongées de l'année précédente.

**Article 3 :** La Charte entre en vigueur au jour de sa signature et cesse de produire effet au 31 décembre de la même année.

**Article 4 :** La signature de la présente Charte n'a pas pour objet et ne peut avoir pour effet d'écarter ou de restreindre l'application des lois et règlements en vigueur, et notamment des lois et règlements relatifs à la protection et à la préservation de la faune et de la flore.

**Article 5 :** Au sens de la présente Charte,

- un « plongeur individuel » est une personne s'adonnant à la plongée en scaphandre autonome avec sa propre logistique ;
- une « structure de plongée » est une personne physique ou morale (association, club sportif, entreprise commerciale en nom propre ou sous forme sociale) responsable ou organisateur de la plongée fournissant ou non un support logistique ;
- un « fournisseur de support » est une personne physique ou morale (association, entreprise commerciale en nom propre ou sous forme sociale) fournissant un support matériel et logistique (et notamment le matériel de plongée, l'embarcation,...) à un plongeur individuel ou à un club sans encadrer la plongée.

### Chapitre II : Obligations relatives à l'information des plongeurs et à l'organisation des plongées

**Article 6 :** Les responsables des structures de plongée et les fournisseurs de supports s'engagent à attirer l'attention de leurs moniteurs et des plongeurs ayant accès aux eaux du Parc, sur la grande sensibilité des milieux et des paysages sous-marins, sur la nécessité de respecter et de faire respecter rigoureusement la réglementation du Parc national et les prescriptions de la présente Charte, et notamment sur la prohibition absolue de tout nourrissage et de tout contact volontaire ou involontaire avec le substrat ou les espèces.

**Article 7 :** Le Parc national s'engage à aider les structures de plongée et les fournisseurs de supports signataires en vue de la réalisation de documents d'information destinés à être diffusés auprès des plongeurs qu'ils encadrent ou qu'ils assistent, dans le but de promouvoir une activité de plongée de sensibilisation et de connaissance des milieux et des paysages marins.

**Article 8 :** Le nombre de plongeurs est limité dans les conditions ci-après :

- ✓ Les structures de plongée, fournisseurs de supports et plongeurs individuels ne peuvent effectuer qu'une rotation par demi-journée à destination d'un même site, dans l'aire marine du Parc,
- ✓ sur chaque site aménagé ou non aménagé et quel que soit le nombre de bateaux, 40 plongeurs maximum peuvent être simultanément en action de plongée. Pour le site de la « Tantine » dit aussi de la « Barge aux congrès », ce nombre est fixé à 20 plongeurs. Dans tous les cas, les plongeurs évitent le croisement des palanquées.

**Article 9 :** Les plongeurs individuels, les responsables des structures et des supports de plongée, signataires et leurs moniteurs s'engagent à agir avec courtoisie, à respecter l'ordre d'accès aux sites et à attendre la libération du site par l'équipe précédente, avec un délai minimum de 15 minutes avant de procéder à l'immersion de leurs propres plongeurs.

**Article 10 :** Le niveau 1 fédéral de plongée ou son équivalent, est requis pour plonger dans les eaux du Parc national, à l'exception des sites des dalles de Bagaud, de la pointe de Montrémian, de la pointe des Charrettes, de la pointe du Tuf, de la Dame, du sentier sous-marin et de la Galère.

**Article 11 :** Les plongées de formation technique n'auront lieu que dans les sites des dalles de Bagaud, de la pointe Montrémian, de la pointe des Charrettes, de la pointe du Tuf, de la Dame, du sentier sous-marin et de la Galère en évitant dans tous les cas la proximité du Coralligène.

**Article 12 :** Le baptême est considéré comme un acte pédagogique, il est donc dérogé à l'article 10. A l'exception du site de la Gabinière, et à titre expérimental en 2009, les baptêmes de plongée peuvent se pratiquer sur le reste du territoire maritime du Parc national.

**Article 13 :** Il est interdit de plonger de nuit, c'est à dire entre le coucher et le lever du soleil définis par référence à l'heure légale, dans le périmètre sud des eaux du Parc national, situé entre la pointe du Cagnet et la pointe de Port-Man. Le nombre de plongeurs simultanément en action de plongée de nuit est limité à 20 par site.

**Article 14 :** Les bouées installées sur les sites de plongée sont réservées en priorité aux navires support de plongée en scaphandre autonome arborant le pavillon Alpha ; plusieurs navires peuvent s'y amarrer simultanément dans la limite de 40 tonneaux. Chaque action de plongée depuis un navire amarré à ces bouées impose la présence d'une personne à bord apte à le manœuvrer. Pour les navires de moins de 7 mètres embarquant au plus 3 plongeurs, la présence d'une personne à bord apte à manœuvrer le navire est très fortement conseillée mais pas obligatoire si les conditions suivantes sont respectées : 1) conditions de sécurité réunies (notamment météorologie : absence de vent, de houle, de courant en surface et au fond), 2) un affichage visible doit indiquer le nombre de personnes à l'eau et l'heure de sortie, 3) il ne peut pas y avoir plus d'un navire amarré à une bouée sans personne apte à le manœuvrer à bord, 4) l'amarre doit avoir une longueur minimum de 5 mètres afin de faciliter l'amarrage d'autres navires de plongée, 5) le navire sur bouée doit équiper l'un de ses flancs de deux défenses au minimum pour faciliter un éventuel accostage.

### Chapitre III : Obligations relatives au comportement

**Article 15 :** Les signataires de la présente Charte qu'ils soient plongeurs individuels, usagers ou responsables des structures de plongée ou des fournisseurs de support, s'engagent à :

- ✓ n'utiliser les bouées d'amarrage que pour le temps nécessaire à la plongée,
- ✓ limiter l'utilisation des éclairages sous-marins,
- ✓ adopter ou favoriser l'usage d'un gilet stabilisateur pour éviter les palmages dévastateurs pour la faune et la flore,
- ✓ éviter tout contact physique, volontaire ou involontaire, avec le substrat ou les espèces,
- ✓ proscrire toute action de perturbation, de prélèvement ou de destruction des espèces,
- ✓ s'interdire et proscrire tout nourrissage ou tout procédé attractif pour des animaux,
- ✓ proscrire l'utilisation du scooter sous-marin,
- ✓ proscrire tout rejet polluant.

### Chapitre IV : Coopération – Evaluation annuelle

**Article 16 :** Les plongeurs signataires s'engagent à signaler au Parc national toute présence des algues *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racemosa* observée dans les eaux du Parc ou dans les secteurs voisins. Dans la mesure de leur disponibilité, les responsables des structures de plongée et les fournisseurs de supports signataires s'engagent à contribuer, sur demande expresse et ponctuelle du Parc national, aux missions annuelles de recherche de l'algue *Caulerpa taxifolia*.

**Article 17 :** Les plongeurs individuels, les responsables des structures de plongée et les fournisseurs de supports signataires et leurs moniteurs s'engagent à signaler au Parc national, notamment par téléphone (04.94.01.40.70. ou n° d'urgence 04.94 05.92.14) ou par VHF (Canal 16), toutes observations ou anomalies observées sur les sites (filets abandonnés, proliférations ou diminutions des populations d'organismes marins, dysfonctionnements d'usages, etc.).

**Article 18 :** Les structures de plongée et les fournisseurs de supports signataires de la Charte s'engagent à rencontrer les responsables du Parc national au cours du dernier trimestre de l'année en cours, pour évaluer l'application de la présente Charte. Ils fourniront en fin de saison au Parc un état récapitulatif de leurs plongées dans les eaux du Parc (nombre, sites, fréquence d'utilisation).

### Chapitre V : Sanctions

**Article 19 :** Toute violation des lois et règlements relatifs à la préservation du patrimoine biologique du Parc national ainsi qu'à la flore et à la faune pourra donner lieu à l'établissement d'un procès-verbal dressé à l'encontre du contrevenant par tout agent assermenté à cette fin, ainsi qu'à des poursuites, conformément aux textes en vigueur.

**Article 20 :** Le fait pour un plongeur individuel d'avoir été verbalisé pour infraction à la réglementation applicable dans le Parc national entraîne la résiliation immédiate de la Charte à son égard, et interdit son renouvellement pour l'année suivante.

**Article 21** : En cas de violation par les structures de plongée et les fournisseurs de support signataires, des obligations relatives à l'information des plongeurs ou à l'organisation des plongées telles que définies aux chapitres II et III (Article 6 à 15) de la présente Charte, ces derniers recevront un avertissement notifié par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours du constat par les agents du Parc national de cette violation.

L'établissement de deux procès-verbaux au cours d'une même année, pour infraction à la réglementation applicable dans le Parc national à des plongeurs encadrés ou assistés par une même structure de plongée ou un même fournisseur de support, emportera notification à cette structure de plongée ou à ce support d'un avertissement dans les conditions et selon les modalités décrites à l'alinéa précédent.

Le fait pour une structure de plongée ou un fournisseur de support d'avoir reçu deux avertissements au cours d'une même année entraîne résiliation immédiate de la Charte à son égard, et interdit son renouvellement pour l'année suivante.

Le défaut de signature de la Charte pour toute structure de plongée ou fournisseur de support de plongée en action de plongée entraînera :

- lors du premier contrôle, un avertissement et l'arrêt de l'activité en cours ;
- lors du second contrôle, un procès-verbal pour infraction à l'Arrêté 33-2004 du Préfet Maritime et l'impossibilité de signer la Charte pour l'année en cours.

Le Directeur du Parc national

Le plongeur, le responsable de la structure de plongée ou le fournisseur de support (1)  
n° de téléphone :

Coordonnées du plongeur, de la structure de plongée ou du fournisseur de supports et nom des navires  
N° de téléphone :

Ne pas envoyer, ni remplir ce document mais le consulter pour information. Avant toute plongée à Port-Cros, venir à la Maison du parc/capitanerie pour enregistrement et signature de la charte.

Date et Numéro d'enregistrement :

## Fiche n° 42 Le sentier sous marin de Port Cros (Baie de la Pallud) – Dossier technique – Avril 2007

In : [http://www.portcrosparcnational.fr/documentation/pdf/institution\\_sentier\\_sm.pdf](http://www.portcrosparcnational.fr/documentation/pdf/institution_sentier_sm.pdf)

### OBJET

Le sentier sous-marin de Port-Cros a pour objectif d'initier les adultes et les enfants à la découverte du milieu marin méditerranéen par le contact et l'immersion dans une zone du littoral non perturbée.

Il se parcourt en surface et peut donc être pratiqué par toute personne sachant nager et utiliser palmes, masque et tuba. Il est parfois utilisé pour les plongées à faible profondeur en scaphandre autonome.

Cette activité de découverte s'intègre dans une démarche globale d'accueil et de sensibilisation du public, en complément d'autres outils proposés sur place : documentation disponible dès l'arrivée sur l'île, exposition au Fort de L'Estissac situé sur le sentier des plantes qui conduit, en 30 minutes, à la plage de la Palud.

### LE SITE

Le site choisi est la partie nord de la baie de la Palud, entre le rocher du Rascas et la côte. Cette zone intègre la plage de la Palud et présente l'ensemble des écosystèmes que l'on peut rencontrer en Méditerranée entre 0 et 10 mètres de profondeur. (différents stades de l'herbier de posidonie, roches éclairées et obscures, sable, éboulis).



Une série de roches proches de la surface favorise des haltes de repos.

### MONTAGE JURIDIQUE

En accord avec la municipalité d'Hyères et avec les pêcheurs professionnels, l'arrêté du Préfet Maritime n°18/79 (Bureau des Affaires Civiles en mer) a classé la zone temporairement interdite à la navigation et au mouillage (période où le balisage est en place). Le plan de balisage maritime de la commune d'Hyères, publié chaque année, a pérennisé ce classement et prend désormais le relais de cet arrêté. Par ailleurs, le statut particulier du parc national protège le site de toute forme de pêche.

Dans d'autres cas, un statut de Zone Réservée Uniquement à la Baignade (ZRUB) déterminé également dans le cadre du plan municipal de balisage maritime, évite automatiquement toute forme de pêche, mais impose une surveillance de plage du type MNS ou BEES (plongée ou natation).

Le Maire de la commune concernée est officiellement responsable de la sécurité des personnes à l'intérieur de la zone concernée quelque soit son statut. En effet, dès qu'il s'agit d'une incitation à la baignade, l'activité doit présenter toutes les conditions de sécurité.

Dans le cas de Port-Cros, le Parc national assure cette responsabilité par délégation du Maire et bénéficie de la possibilité de balisage en lignes d'eau fermées, habituellement réservées aux ZRUB.

### ASSURANCES

Le Parc national souscrit une assurance complémentaire du type responsabilité civile, entrant en vigueur en cas de faute professionnelle, par un des acteurs de l'organisation ou de l'animation de l'activité.

### LE BALISAGE

**Balisage de la zone** : la zone est interdite à la circulation et au mouillage des navires pour garantir une totale sécurité aux baigneurs. Elle est fermée par un balisage constitué de 2 lignes d'eau de 200 m de long chacune, scellées à terre à chaque extrémité, avec tous les 3 m une bouée sphérique jaune (Ø180 mm). Leur tenue est renforcée par un ou deux accrochages intermédiaires au fond.



**Balisage du sentier** : 7 bouées cylindriques jaunes remplies de mousse (Ø400 mm) marquent les points d'observation les plus caractéristiques. Elles sont numérotées et munies, au niveau de la surface, d'une poignée métallique permettant, si besoin est, de s'accrocher pour se reposer. A 0,5 mètre sous la surface, un panneau de 50 sur 70 cm, est fixé en drapeau à la chaîne de la bouée. Il présente les particularités du milieu rencontré à l'aide d'illustrations et d'un texte concis recto/verso. Depuis 1998, l'ancrage traditionnel du balisage sur corps-mort est remplacé par un ancrage à vis non perturbant pour l'herbier de posidonie, ou par scellement sur la roche.

### MOYENS COMPLEMENTAIRES

L'équipe d'animation du sentier sous marin dispose du matériel de sécurité nécessaire à une surveillance efficace des groupes accompagnés, mais et des autres personnes présentent dans l'eau :

- un bateau pour l'accès au site avec le matériel personnel de plongée autonome (apnée),
- un ensemble d'oxygénothérapie,
- une radio et une paire de jumelles,
- une trousse de premiers secours pour faire face aux blessures légères, aux piqûres et aux brûlures de méduses.

L'arrière-plage permet à l'hélicoptère de la protection civile de se poser pour une évacuation rapide éventuelle.

Sur la plage, un panneau présente le site et les conditions de pratique de la découverte guidée.

Pour faciliter la découverte autonome du site, un guide immergeable présente le plan du sentier sous-marin, les principales espèces rencontrées ainsi que les informations de bases relatives aux milieux présents. Il peut être acheté à la Maison du Parc.

### LE FONCTIONNEMENT

Pour assurer l'animation de l'activité, une équipe de 2 ou 3 personnes, titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Plongée sous-marine (BEES 1) ou de Natation (BEESAN), est recrutée par le Parc de Juin à Septembre.

Une formation complémentaire liée à la spécificité du site et à la technique d'animation leur est donnée en début de séjour. Les accompagnements sont proposés par petits groupes de 8 personnes maximum, tous les jours de 10h à 16h30. La visite dure environ 30 à 45 mn. Elle est gratuite mais il faut être équipé de son propre matériel (palmes, masque et tuba, shorty quand l'eau est froide). Pas de prêt ni de location sur la plage.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée : elle peut être faite sur place ou téléchargée sur le site : [www.portcrosparcnational.fr/visite/portcrods/animation](http://www.portcrosparcnational.fr/visite/portcrods/animation) et présentée à l'arrivée. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés dans l'eau par leur responsable légal.

Pour les groupes (+ de 8 personnes et - de 30), une réservation au préalable est obligatoire. Toute réservation non confirmée la veille sera annulée.

### COÛT

**Investissement** : 15 250 € TTC (tarifs approx.)

- lignes d'eau (5,80 € H.T. le mètre),
- bouées coniques intermédiaires (91,50 € H.T. pièce),
- 7 bouées cylindriques (46,00 € H.T. pièce),
- anneau d'accroche de sécurité, main courante en inox (152,00 € H.T. pièce),
- chaîne de 6 mm (1,50 € H.T. le mètre),
- accrochage au sol sur herbier, sable ou roche (382,00 € H.T. pièce en moyenne),
- bouée de rappel (14,00 € H.T. pièce),
- panneaux d'information immergés (534,00 € H.T. pièce),
- panneau d'information au départ du circuit, sur la plage,
- matériel de sécurité.

### Fonctionnement

- Salaires et charges des 3 moniteurs chaque mois
- Plaquettes sous marines (5,00 € TTC pièce par 2 000).
- Entretien régulier avec mise en place au printemps, enlèvement et nettoyage du balisage à l'automne.

### BILAN

Depuis sa création en juillet 1979, le sentier sous marin de Port-Cros est considéré par le public comme un excellent outil de découverte et de contact avec le milieu marin méditerranéen. La fréquentation estivale des dernières années est en moyenne d'une trentaine de personnes accompagnées par jour. Avec les annulations dues aux mauvaises conditions météorologiques, cela correspond à environ 2000 personnes chaque été.

Une centaine de nageurs avec palmes, masque et tuba, utilisent également ce site chaque jour pour le découvrir par eux-mêmes à l'aide des plaquettes sous-marines et des panneaux immergés.

:

## Annexe 10.8 Agritourisme et Développement Durable

### Fiche n° 43 La ferme insulaire de Quéménès (mise en concession par le Conservatoire du Littoral Bretagne)

In : <http://www.iledequemenes.fr>

#### Vous souhaitez offrir un séjour sur Quéménès en cadeau ?

Vous êtes nombreux à souhaiter offrir un séjour sur l'île en cadeau, et nous vous accordons que c'est une très bonne idée, mais de notre côté, nous appréhendons toujours un peu ces cadeaux. D'abord, parce que en général, les bénéficiaires ne sont pas forcément au courant de l'endroit où vous souhaitez les envoyer, ce qui peut être une superbe surprise, comme une très mauvaise idée pour quelqu'un qui ne serait pas prêt à passer trois jours sur une petite île ... Ensuite, il est souvent très difficile de trouver une date qui convienne et comme beaucoup d'entre vous l'on déjà vu, notre faible capacité d'accueil ne laisse pas beaucoup d'opportunités pour reporter un séjour...

Alors si vous souhaitez offrir un séjour, nous allons faire le nécessaire, mais assurez-vous d'abord de ne pas vous tromper en montrant notre site et notre blogue pour leur faire découvrir l'île, et en leur faisant lire cette notice pour vous assurer que ces personnes ont vraiment envie de passer trois jours sur une petite île avec une demi douzaine d'inconnus ...

**Attention :** La réservation (sur le site Internet ou par téléphone), doit impérativement être faite par le bénéficiaire du cadeau.

Si vous voyez qu'ils sont enthousiastes à cette idée, alors proposez leur de réserver un séjour en utilisant le planning en ligne sur [www.iledequemenes.fr](http://www.iledequemenes.fr) et envoyez-nous un message avec vos coordonnées pour nous prévenir que c'est vous qui réglerez le séjour. Vous pouvez aussi nous dire l'occasion du cadeau comme ça nous pourrions leur faire une petite surprise (nous fêtons les anniversaires, les mariages, les anniversaires de mariages et toutes les bonnes raisons de faire une fête ou de souffler une bougie ...).

Pour réserver un séjour,  
rendez-vous sur notre site

[www.iledequemenes.fr](http://www.iledequemenes.fr)

rubrique « réservation »

ou, si vous n'avez pas accès à Internet,  
par téléphone au 06 63 02 15 08.

Et en attendant de venir, vous pouvez toujours vous mettre dans  
l'ambiance en goûtant nos pommes de terre !

(livrées en coliposte chez vous - 4Kg pour 19 €)

Commandes sur [www.iledequemenes.fr](http://www.iledequemenes.fr) ou au 06 63 02 15 08

page 8/8



Les réservations se font par internet sur notre site :  
[www.iledequemenes.fr](http://www.iledequemenes.fr)

Adresse postale : Ferme insulaire de Quéménès  
29259 Archipel de Molène

Site Internet : [www.iledequemenes.fr](http://www.iledequemenes.fr)

Courrier électronique : [info@iledequemenes.fr](mailto:info@iledequemenes.fr)

Téléphone : 06 63 02 15 08

**A lire attentivement  
avant toute réservation**

## De Visu

### L'île de Quéménès et notre projet :

L'île de Quéménès (Kemenez en breton) est située au cœur de l'archipel de Molène dans le Finistère, à environ 9 km (5 milles) du port du Conquet, commune à laquelle elle est rattachée administrativement depuis 1899. Elle est à environ 4 km de l'île de Molène. Quéménès est globalement orientée est-ouest sur une longueur de 1,3 km et a une superficie de 26 hectares. Elle est reliée au nord, par une accumulation de galets submersibles, au Lédénéz un îlot de 4 hectares, lui-même rattaché par un cordon de galets à un troisième îlot, le Lédénéz Vihan.

L'île est depuis longtemps occupée par l'homme puisqu'elle fut habitée dès la préhistoire, comme ses voisins. On y trouve plusieurs chambres mégalithiques et des menhirs datant probablement du néolithique. Pendant les travaux, nous avons nous-mêmes mis à jour un four datant du moyen âge et de nombreux tessons de poterie.

Plus récemment, en 1953, Henri Tassin loue les terres de Quéménès pour y développer la récolte d'algues et rentabiliser la ferme. En 1960, il achète l'île et s'y installe avec son épouse et leurs enfants. En hiver, ils récoltent le goémon d'échouage pour le revendre sur le continent. Au printemps, les activités de la ferme reprennent ; il y produit des pommes de terre, des betteraves, mais aussi des céréales et ils élèvent moutons, vaches et chevaux. A la belle saison, les goémoniers viennent exploiter les champs d'algues aux alentours comme en témoignent les nombreux fours à goémon (plus d'une vingtaine recensés) et les ruines d'abris de goémoniers. Une trentaine de personnes vivent alors sur l'île. A la fin de sa carrière, Henri Tassin pratiquera également la pêche dans les parages, très poissonneux.



En 2000, ses enfants n'arrivent plus à assumer l'entretien des 11 bâtiments et des 30 hectares, et mettent l'île en vente. En 2003, l'île de Quéménès, ses bâtiments et ses deux Lédénéz sont acquis par le Conservatoire du Littoral. Le bilan global dressé alors met en valeur les importantes richesses naturelles et patrimoniales de l'île. Le Conservatoire du littoral, dans le cadre d'un programme d'échanges insulaires dénommé ISLA subventionné par l'union européenne (regroupant Irlande,

Shetlands, Argyll & Bute en Ecosse et les Pays Bas), développe alors un véritable laboratoire de développement durable, il se charge de la restauration des bâtiments, de l'installation d'un système

### Que se passe-t-il si la météo ne nous permet pas de venir vous Chercher à Molène ?

Les prévisions météorologiques nous permettent aujourd'hui d'avoir une idée assez précise du temps environ 48 heures à l'avance ; si jamais il existe un risque de ne pas pouvoir traverser de Quéménès à Molène, nous vous préviendrons et analyserons ensemble la situation et les solutions de repli.

Pensez à nous indiquer un numéro de téléphone auquel on pourra vous joindre dans les 48 heures qui précèdent votre séjour chez nous et un numéro de portable.

Si le séjour ne s'annonce vraiment pas possible, nous vous remboursons les arrhes versées.

### Que peut-on faire pendant notre séjour ?

Des dizaines de choses ... ou rien !

Vous pourrez déjà faire le tour de l'île et de son Lédénéz et cela peut déjà vous prendre la journée en marchant tranquillement ; nous vous ferons aussi visiter la ferme et ses installations (eau, énergie).

Attention : nous n'organisons pas d'activités dans la journée. Chacun doit occuper lui-même sa journée.

Nous mettons à votre disposition du matériel d'observation (jumelles, longue-vue), du matériel de pêche à la ligne (le record étant un bar de 64 cm), une bibliothèque, des seaux et des pelles pour ceux qui préfèrent les châteaux de sable ...

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les trois chambres, la salle de bains, la salle à manger, les toilettes et la cuisine se trouvent dans la même maison. Aussi, pour que le séjour soit le plus agréable pour tous, et que chaque hôte puisse profiter pleinement du calme de l'île, nous demandons à chacun de respecter les règles de bonne conduite, de discrétion et de respect des autres.

### Dates de séjours - fermeture hivernale :

Nous ouvrons la chambre d'hôtes d'avril à octobre, car en dehors de cette période, les conditions de navigation entre Molène et Quéménès sont trop difficiles. Tous les séjours ont une durée minimum de deux nuits. En haute saison, vous pouvez cumuler deux séjours afin de rester 6 jours sur l'île. Vous trouverez ci-dessous les dates de séjours que nous vous proposons :

En avril (basse saison) : Du 3 au 5, du 9 au 11, du 16 au 18, du 23 au 25, du 27 au 29.

En mai (basse saison) : du 30 avril au 2 mai, du 7 au 9, du 14 au 16, du 21 au 23, du 28 au 30.

En juin (haute saison) : du 3 au 5, du 7 au 9, du 10 au 12, du 14 au 16, du 17 au 19, du 21 au 23, du 24 au 26, du 28 au 30.

En juillet (haute saison) : du 1 au 3, du 5 au 7, du 8 au 10, du 12 au 14, du 15 au 17, du 19 au 21, du 22 au 24, du 26 au 28.

En août (haute saison) : du 2 au 4, du 5 au 7, du 9 au 11, du 12 au 14, du 16 au 18, du 19 au 21, du 23 au 25, du 26 au 28.

En septembre (haute saison) : du 2 au 4, du 6 au 8, du 9 au 11, du 13 au 15, du 16 au 18, du 20 au 22, du 23 au 25, du 27 au 29.

En octobre (basse saison) : du 1 au 3, du 8 au 10, du 15 au 17, du 22 au 24, du 27 au 29, du 30 au 1 novembre.

Plus de détails sur nos dates de séjours et nos tarifs sur notre site internet.

Attention : en avril, mai et juin, c'est la période de nidification. Certaines parties de l'île ne seront pas accessibles au public afin de laisser les oiseaux nicher tranquillement.

### Peut-on venir avec des enfants ?

Vous pouvez bien sûr venir avec vos enfants, même les plus jeunes. Ne vous inquiétez pas pour le trajet en bateau, ce sont en général eux qui ont le moins peur et nous avons des gilets de sauvetage adaptés pour les petits. Nous mettons à votre disposition un lit parapluie, une chaise haute et quelques jeux.

### Peut-on emmener son animal de compagnie ?

Non, en raison de la faune sauvage présente sur l'île et des animaux de la ferme vivant en liberté, les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à vous accompagner pendant votre séjour.

### Sommes-nous heureux ?

Oui !

### Que doit-on emmener à Quéménès ?

Les draps et les serviettes de toilette sont fournis, ce qui fait déjà ça en moins dans votre sac. Par contre, lorsque vous préparez vos bagages, il va falloir parler à toutes les éventualités car le temps change très vite sur l'île.

Emmenez des chaussures confortables (des chaussures de randonnée par exemple) et des chaussons pour les moments où vous serez dans la maison.

Pensez aussi à des bottes en caoutchouc pour pouvoir vous promener même si l'herbe est mouillée, pouvoir aller à la découverte de l'estran et peut-être ramener à dîner ?

Attention : si nous arrivons sur l'île à marée basse, nous ne pourrions pas atteindre la cale avec le bateau et il faudra alors débarquer sur la plage ; alors si vous ne voulez pas marcher pieds nus dans les rochers ... Il vaut mieux prévoir les bottes (ou une paire de chaussures qui peut aller dans l'eau) !

Côté vêtements, emmenez une veste imperméable et un pantalon aussi si vous en avez un. Quand je dis imperméable, je parle d'une veste avec laquelle vous serez toujours au sec même si l'on vous lance un seau d'eau, pas un de ces petits blousons qui ne protègent de rien !

N'oubliez pas que vous séjournez sur une exploitation agricole alors préférez des vêtements pratiques, résistants, et pas trop salissants ...

Prenez simplement une tenue chaude complète avec un change au cas où vous seriez mouillés, et une tenue plus fraîche et cela suffira largement (pour les sous vêtements et la trousse de toilette, je vous laisse seul juge ...)

Enfin, préférez utiliser deux petits sacs pour transporter vos affaires plutôt qu'un grand sac, ce sera

Les réservations se font par Internet : [www.iledequemenes.fr](http://www.iledequemenes.fr)

### Pourquoi utiliser des toilettes sèches ?

Nous avons des toilettes sèches, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de réserve d'eau mais un seau avec une réserve de sciure. La première raison c'est que nous n'avons pas beaucoup d'eau disponible, en tout cas pas assez pour faire un toilette pour transporter nos œuvres personnelles. Il est vrai qu'au début, nous n'étions pas très enthousiasmés, car nous avions en tête les toilettes qu'utilisaient nos aînés et qui ne respiraient pas la propreté (d'ailleurs, on n'y respirait pas du tout ...).

Mais les toilettes sèches ou plutôt, les toilettes à tîère bio maîtrisée (TLB), sont en fait très agréables à utiliser. En effet, si nos déjections ont mauvaise odeur, cela vient du fait qu'elles ont un déficit en

### Les chambres d'hôtes

Nous avons trois chambres qui nous permettent d'accueillir au maximum 10 personnes. 2 chambres de 2 à 4 personnes et une chambre pour une à deux personnes. Nous pouvons ajouter un lit bébé si nécessaire. L'accueil des hôtes se fait dans la maison principale tandis que nous habitons dans une maison à côté.

Au rez-de-chaussée de la maison d'hôtes, vous trouverez le séjour / salle à manger avec cheminée à feu de bois, la cuisine, les toilettes sèches, et une première chambre pouvant accueillir une à deux personnes. Elle est équipée d'un grand lit, d'un bureau et d'un meuble de rangement.

Au premier étage se trouvent deux grandes chambres de deux à quatre personnes. Chacune est équipée d'un lit double et de deux lits simples, d'un coffre et d'une table basse. La salle de bains se trouve également au premier étage ; elle est équipée d'une douche et d'un lavabo.

Attention : Il n'y a qu'une salle de bains et des toilettes communes pour les trois chambres.

Toute la ferme est alimentée en énergie grâce à un système d'énergies renouvelables : une éolienne et des panneaux solaires. Pour l'eau, nous récupérons l'eau de pluie et internet également un puits. L'eau chaude est fournie par un chauffe eau solaire. Nous accédons à Internet grâce à une liaison par le réseau des téléphones portables.



Les réservations se font par Internet : [www.iledequemenes.fr](http://www.iledequemenes.fr)

### Comment fait-on pour aller Quéménès ?

Nous venons vous chercher avec notre bateau à l'île de Molène

Pour vous rendre à Molène, vous utiliserez les lignes régulières de la compagnie maritime Penn ar bed [www.pennarbed.fr](http://www.pennarbed.fr) 02 98 80 80 80 soit au départ de Brest, soit au départ du Conquet.

Brest : aéroport de Brest-guipavas, gare SNCF de Brest, voie express N12 Rennes-Brest ou N165 Nantes-Brest

Le Conquet : une demi-heure de route après Brest, liaisons en bus sur [www.viaao29.fr](http://www.viaao29.fr)

Attention : nous utilisons un bateau de 7 mètres pour effectuer le trajet entre Molène et Quéménès ; ce trajet d'un peu moins d'une demi-heure peut être agité même à la belle saison en raison du vent et du courant. Si vous avez des problèmes de dos ou de mobilité, soyez conscients que cela peut être difficile. D'autre part, à marée basse, il vous faudra marcher dans les rochers couverts d'algues et dans l'eau pour embarquer ou débarquer du bateau.



### Combien de temps dure la traversée jusque Quéménès ?

Au départ de Brest, comptez deux heures pour atteindre Molène, 45 minutes depuis Le Conquet. Il faudra ensuite un peu moins d'une demi-heure pour arriver sur Quéménès. Attention : à marée basse, il faut mettre les pieds dans l'eau pour débarquer sur Quéménès.

### Qui s'occupe de l'organisation du transport ?

Vous devez impérativement réserver vos billets de bateau entre le continent et Molène auprès de la compagnie maritime Penn ar bed soit par Internet [www.pennarbed.fr](http://www.pennarbed.fr), soit par téléphone 02 98 80 80 80.

Nous n'avons pas encore les horaires pour 2010, mais grosso modo, comptez sur un départ vers 08h30 de Brest ou 09h45 du Conquet pour Molène, et un retour vers 17h30 de Molène pour le continent. Dès que les horaires 2010 seront définis, nous vous préviendrons de l'heure à laquelle nous nous retrouverons sur le port de Molène.

### Où puis-je garer ma voiture ?

Si vous partez de Brest : vous pourrez vous garer directement sur le port de commerce près de la gare maritime, où les places sont gratuites mais limitées, surtout en saison. L'idéal étant d'arriver la veille et de passer une nuit sur Brest (l'hôtel le plus proche de l'embarquement est l'hôtel des gens de mer [www.lesgensdemer.fr](http://www.lesgensdemer.fr) 02 98 46 07 40)

Si vous partez du Conquet : il y a quelques places devant la gare maritime, mais qui sont rapidement occupées, surtout en saison, et la ville est en zone bleue (stationnement limité à deux heures). En saison, vous avez un parking à l'entrée du Conquet qui est payant et une navette vous emmène ensuite jusqu'au port. Il y a aussi possibilité de faire garder sa voiture. Pour plus d'infos, vous pouvez contacter soit la gare maritime 02 98 80 80 80 ou l'office du tourisme du Conquet 02 98 89 11 31.

### Que doit-on emmener dans son sac ?

- Une paire de bottes, une paire de chaussures de marche, une paire de chaussons.
  - Une tenue chaude complète et un change + une tenue plus fraîche
  - Une veste imperméable.
- Les serviettes de toilette sont fournies.



Gîtes Panda  
Au coeur de la nature

## Fiche n° 44 Les gîtes « Panda » WWF

In : <http://www.gites-panda.fr/>

### Comment devenir Gîte Panda ?

Le label "Gîte Panda" a été créé par le WWF-France en 1993.

**Les « Gîtes Panda » sont des gîtes ruraux, des chambres d'hôtes ou des gîtes de séjour, préalablement agréés Gîtes de France, situés majoritairement sur un territoire de Parc naturel régional ou de Parc national. Un quota de 10% de Gîtes Panda « Hors Parcs », situés sur des sites remarquables, est toutefois possible.**

### L'objectif des Gîtes Panda :

Conformément à la mission générale du WWF, le réseau des Gîtes Panda a pour but de participer concrètement à la protection de l'environnement.

Pour obtenir le label Gîtes Panda, le WWF-France a développé des règles d'or environnementales :

#### 1 - Préservation des milieux naturels et des espèces :

- Inventaire des espèces végétales et animales sur le site ;
- Maintien et création de milieux naturels : mare, murets, tas de bois, nichoirs, etc. ;
- Accueil de la faune sauvage dans les bâtiments : chauve-souris, oiseaux, etc. ;

#### 2 - Ecoconstruction :

- Soins apportés aux matériaux (isolation, énergies, aménagement, décoration, etc.) ;
- Traitement des matériaux : aucun traitement chimique des bois ;
- Energies : Chaudière à bois, solaire, hydraulique, etc. ;
- Architecture adoptée : valorisation architecture traditionnelle locale ;
- Réalisation par des artisans locaux ;

#### - Ecocitoyenneté :

- ✓ Tri des déchets & compost ;
- ✓ Installations d'économie d'énergie : Ampoules fluo-compactes, économiseur d'eau (double chasse, réducteurs d'eau robinets, etc.), classe A ou B de l'électroménager, peu d'appareil électrique en mode veille, etc. ;
- ✓ Produits d'entretien biodégradables ;
- ✓ Récupération des eaux de pluie ;
- ✓ Sensibilisation orale et/ ou écrite à la protection de l'environnement auprès des hôtes ;

#### 4 - Accompagnement des clients:

- ✓ Ecoute et observation faune et flore : Séances de pêche, observation et écoute oiseaux, organisés par les propriétaires ;
- ✓ Sensibilisation à l'environnement sur la base de différents outils pédagogiques.

#### 5 - Tourisme durable:

- ✓ Les Gîtes Panda visent notamment à développer les périodes de fréquentation des hébergements hors-saison (printemps et automne), plus propices au tourisme naturaliste.
- ✓ Les Gîtes Panda doivent contribuer au développement du tourisme durable, sous la forme d'un écotourisme innovant, de proximité et bénéfique aux populations locales (en particulier aux agriculteurs, en charge d'une grande part de l'entretien du patrimoine naturel).